

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous-la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

55 ^e Liste des souscripteurs.....	169
Le Comité: M. Jean Darcy. — Déjeuner en l'honneur de la mission chinoise d'études et de M. Casenave. — Déjeuner en l'honneur de M. Descos, ministre de France à Téhéran. — Conférence du lieutenant François.....	172
La Direction des douanes impériales chinoises: une manifestation de la « Chine aux Chinois ».	175
L'Affaire du Sinaï.....	177
Un Conflit turco-persan.....	185
Note sur les populations de l'Indo-Chine et de la Chine méridionale, par MAURICE COURANT.....	186
Lettre d'Indo-Chine, par ***.....	190
La Presse chinoise.....	193
Les Chinois en Indo-Chine, par E. P.....	194
Le Kouang-si, par E. P.....	195
Les Plantes utiles de la Cochinchine et du Cambodge, par D. Bois.....	197
Variétés: Impressions d'Indo-Chine, par ***.....	203
Asie Française: La population de l'Indo-Chine. — Etat civil indigène au Tonkin.....	206
Siam: Les recettes du budget. — Les Japonais et la marine siamoise. — La politique allemande.....	208
Chine: La question de Ouei-hai-Ouei. — L'Angleterre et le commerce de l'opium. — Un mouvement révolutionnaire. — L'influence anglaise au Thibet.	209
Corée: Le protectorat japonais. — Le coton coréen et l'industrie japonaise.....	210
Japon: Politique protectionniste. — L'exécution du traité de paix avec la Russie. — Une famine. — Un trust maritime.....	211
Asie Russe: La future voie ferrée le long du fleuve Amour. — Les nouvelles canonnières du fleuve Amour. — Vladivostok et le commerce japonais.....	211
Arabie: La révolte du Yémen.....	212
Perse: La peste au Seistan.....	213
Asie Anglaise: Le commerce de l'Inde en 1905-1906. — Le mouvement de boycottage des marchandises anglaises. — La poste chinoise dans la péninsule malaise.....	213
Australasie: Les Allemands et les Indes néerlandaises.....	214
Nominations officielles.....	214
Bibliographie.....	215
CARTES	
La presqu'île du Sinaï.....	179
L'Indo-Chine et la Chine méridionale.....	187

55^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

MM.

Robert Lebaudy, à Paris.	5.000	»
Biblioth. des offic. du 6 ^e colonial. . .	12	»
Le prince d'Hénin, député	25	»
Lieut. Javouhey, de l'infant. colon.	12	»
Le baron d'Arquinvilliers, à Paris.	24	»
Robert de Billy, secrét. d'ambassade.	20	»
Le prince de Lucinge, à Paris.	50	»
André Lebon, ancien ministre.	25	»
Ch. Lallemand, ingén. en chef au corps des mines	15	»
René Henry, à Paris.	12	»
A. Foucher, maître de conférences à l'École des Hautes-Études	12	»
R. P. Portal, à Paris	12	»
Paul Samary, gouv. de la Réunion.	25	»
Ed. Labouchère, ingén. agronome.	20	»
École des Langues orient. vivantes.	13	»
* Vollenhoven, secrét. général des colonies	25	»
Capitaine Dubus, de l'infant. colon.	20	»
E. Courtois, receveur des postes à Hué	25	»
D ^r Emily, médecin-major des troupes coloniales.	20	»
A reporter.	5.367	»

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i> . . .	5.367 »	<i>Report.</i> . . .	11.600 »
J. de Marcellac, lieut. de vaisseau. . .	15 »	* René Roger, à Paris	25 »
Capit. Braive, de l'infant. colon . . .	25 »	* L. Descos, min. plénipotentiaire. . .	25 »
Capit. Cazenave, de l'art. colon. . . .	12 »	* Lieut. Supt, de l'infant. colon. . . .	25 »
Gaschard, capit. de vaisseau	15 »	Bibliothèque des offic. du 1 ^{er} malg. . .	15 »
Toussaint, procur. de la République à Tananarive.	25 »	Eckert, administ. en Indo-Chine. . . .	25 »
P. Chassaing, administ. en Indo- Chine.	12 »	Fernand Faure, à Paris.	25 »
* Le baron Edouard de Rothschild. . .	500 »	Nœtzlin, banquier.	100 »
Réau, consul de France.	25 »	G. Mayer, direct. de la Banque de l'Indo-Chine, à Haiphong.	25 »
Lieut. Defontaine, de l'infant. colon. .	12 »	Direction des troupes coloniales au ministère de la Guerre	12 »
De Billy, capit. de cavalerie.	12 »	C ^{ie} La Foncière-Transports.	25 »
Brouet, chef de bataill. d'infanterie. .	25 »	Général d'Amboix de Larbont	25 »
D ^r H. Brouillard, méd.-maj. des tr. coloniales.	12 »	Cicile, à Paris.	12 »
Chambre de comm. de Dunkerque. . . .	12 »	H. Chenier, à Paris.	12 »
Cordier, capit. d'infanterie	15 »	A. Defrance, ministre plénipot. . . .	25 »
Capitaine de vaisseau Huguet	12 »	Le Page, à Paris.	12 »
E. Huet, pharmac. de la marine.	12 »	Max Leclerc, à Paris.	25 »
Colonel de Lagarenne, à Lunéville. . .	12 »	Laporte, à Paris.	12 »
Henri Lorin, professeur de Faculté. . .	12 »	Lucien Mellier, à Paris.	25 »
Leclerc, lieutenant d'artillerie.	12 »	Messimy, député	12 »
Capit. P. Lacoste, de l'infant. colon. .	25 »	C ^{te} de Montaigu, à Paris.	25 »
Martinet, capit. d'infanterie.	15 »	Louis Ochs, négoc. à Paris.	25 »
Martin-Decaen, lieut. de vaisseau . . .	12 »	Ottavi, consul de France.	25 »
Lieut. Michel, de l'infant. colon	12 »	Général Pendézec.	25 »
Félix Nicolardot, à Boulogne-sur- Seine.	25 »	Jean de Pange, secrét. d'ambassade. .	16 »
De Pange, lieutenant de cavalerie. . . .	25 »	Ristelhueber, ancien consul.	25 »
L.-G. Le Roux, consul général	12 »	M ^{me} la baronne Thenard.	25 »
G. Servoise, à Reims.	12 »	Cornelis de Witt, à Paris.	12 »
Yvart, chef de bataillon d'infanterie. .	12 »	Louis Austraudo, à Nice.	15 »
Biblioth. des offic. de la 1 ^{re} brigade coloniale	12 »	Elisée Becq, préfet du Cher.	25 »
Biblioth. des offic. du 8 ^e colonial. . . .	12 »	A. de Bonviller, publiciste	12 »
Garnier Audéol, lieut. de vaisseau. . .	12 »	D ^r Boucher, méd. des troupes colon. .	12 »
Gouvernement général de l'Indo- Chine.	5.000 »	Boulogne, conseil du gouv. à Alger. . .	25 »
Angoulvant, gouverneur des colon. . . .	15 »	Maurice Bergès, ingénieur.	25 »
* Biblioth. de Tchang-sin-tien.	12 »	Général de Beylié.	12 »
* René Chevalier, à Pak-laï.	25 »	Pierre Bruno, négociant à Cette. . . .	25 »
De Cabrol, administr. des Chantiers de la Loire.	50 »	A. Belinac, négoc. à Saint-Etienne. . .	20 »
Eug. Bradier, à Paris.	12 »	A. Bouet, avocat à Vimoutiers. . . .	12 »
* Chambre de Commerce de Nouméa. . .	25 »	V ^{te} de Bouillé, chef d'esc. de caval. . .	12 »
* J.-C. Charpentier, secrét. d'ambas. . .	25 »	F. Bernard, à Dunkerque.	15 »
* M ^{me} Henri Simon, à Paris	25 »	Bruno, négoc. à Bercy.	100 »
D ^r A. Sarrailhé, médecin-major des troupes coloniales	12 »	Commandant Brun, de l'infant. col. . .	15 »
Lieut. Vignon, de l'infant. colon.	12 »	Lieut. colonel Benoit, à Mamers. . . .	12 »
Lieut. A. Dromard, de l'infant. col. . .	25 »	Capitaine Bonneau, à Constantine. . .	12 »
Biblioth. milit. de Perpignan.	12 »	Brugère, capit. d'infanterie.	12 »
Joubé, lieut. d'infant. (1 ^{er} semestre). .	8 »	Société de géographie de Lille.	12 »
* Emile Lemoigne, à Paris,	12 »	Syndicat cotonnier de l'Est.	12 »
		Société bretonne de géographie. . . .	12 »
		Chambre de Comm. d'Oran.	24 »
		— de Nantes	100 »
		— de La Rochelle.	20 »
		— de Roubaix	25 »
		— du Mans.	20 »
<i>A reporter.</i> . . .	11.600 »	<i>A reporter.</i> . . .	12.826 »

<i>Report. . . .</i>	12.826 »	<i>Report. . . .</i>	13.819 »
Chambre de Comm. du Havre . . .	25 »	D ^r Marchand, à Saint-Aulnay-de-	
— de Cambrai . . .	25 »	Saintonge.	12 »
— de Rouen . . .	25 »	Capit. Magnabal, à Avignon. . . .	12 »
— de Laval. . . .	25 »	Robert Meplain, à Moulins. . . .	12 »
Joannès Couvert, au Havre. . . .	40 »	Masseron-Outin, à Laval.	12 »
Cortilliot, à Laon.	25 »	Ern. Nicolle, à Lille.	25 »
L.-H. Cornu, conseiller général au		Ogliastro, négociant à Courbevoie. .	25 »
Mans.	25 »	Ant. Olivari, à Nice.	25 »
De Caraman, lieut. d'artillerie. . .	25 »	Gaston Nancy, à Pau.	25 »
Société de géographie de Tours. . .	12 »	Noguiet-Viennois, à Lyon.	25 »
Cassarini, à Toulon.	12 »	Le Provost de Launay, lieut. de caval.	20 »
Causse, lieut. de vaisseau.	12 »	Pourcel, à Labastide-Lévêque. . . .	12 »
Capit. Coste, à Puylaurens.	12 »	De Peyerimhof, direct. au gouvern.	
M ^{rs} de Chasteigner, à Romorantin. .	12 »	général d'Algérie.	25 »
C ^{te} de Chasteigner, au Mans.	12 »	Poideloüe, capit. de vaisseau. . . .	12 »
Capit. de Chasteigner, au Mans . . .	12 »	J. Proton, de la maison Varenne. . .	25 »
E. Deleuze, aspirant de marine . . .	25 »	Colonel Quevillon, à Maubeuge. . .	12 »
Dauvergne, explorateur.	12 »	F. Phelut, préfet de la Corse. . . .	25 »
Darracq, industriel à Suresnes. . . .	20 »	Ulysse Pila, négociant à Lyon. . . .	100 »
G. Despret, administ. de la C ^{te} des		Henri Piot, à Somain.	12 »
glaces et verres.	50 »	F. Reboul, chef de bataill. d'infant.	12 »
Denis frères, négociants à Bordeaux.	25 »	Roujol, à l'école de Guienne.	12 »
Dupin, notaire à Gujan.	12 »	Alb. Rondot, à Lyon.	12 »
Derobert frères et Fiard, à Lyon. . .	50 »	Ricome, à Alger.	25 »
Capitaine Victor Duruy.	25 »	Rouget de Longève, capit. d'infant.	12 »
Gustave Fernandez, à Marseille. . . .	25 »	L.-F. de la Ruelle, chef d'escad. de	
Lieut. Fontaine, de l'infant. colon.	15 »	cavalerie.	15 »
François, lieut. d'infant.	12 »	Société de géographie de Toulouse.	20 »
Amiral Forest.	20 »	Mad. Scheffer, château de la Croix	
Pierre Emery, sous-préfet de Corbeil.	25 »	Saint-Alban.	15 »
Capit. baron de Gail.	25 »	Ch.-E. Simon, à Nantes.	12 »
Gréban, à Saint-Germain-en-Laye.	12 »	J. Trystram, à Dunkerque.	12 »
D ^r Gasser, à Oran.	15 »	Topenot, à Bangkok.	15 »
Girardet, lieut. d'infanterie.	12 »	Thiboumery, au Havre.	12 »
J. Giraud, à Oran.	12 »	André Yver, à Briare.	20 »
Guiraut, à Bordeaux	12 »	Violet-Lambert, à Thuir.	12 »
Henry Hoffet, à Lyon.	12 »	Woussen, à Dunkerque.	15 »
D ^r Haza, à Luglon.	12 »	Wach, sous-officier d'infanterie. . .	12 »
Général Herson.	12 »	Lieut. Le Vanier, au Mans.	12 »
J. Haussmann, receveur des finances.	25 »	Ferd. Vanier, au Havre.	12 »
M. Hutter, à Dunkerque.	20 »	Zimmermann, profess. à Lyon. . . .	12 »
Command. Jesson, de l'infant. col. . .	12 »	Biblioth. militaire de Bizerte. . . .	20 »
Georges Lesueur, ancien sénateur. . .	25 »	— d'Angoulême.	12 »
Leclère, capit. d'infanterie.	12 »	— d'Alençon.	12 »
Ch. Lemire, résident de France hon.	12 »	Biblioth. des offic. du 108 ^e d'infant.	12 »
Labauve, capit. de cavalerie.	12 »	— 2 ^e colonial.	12 »
Leclère, ingénieur en chef au corps		Biblioth. militaire de Bourges. . . .	12 »
des mines.	25 »	— d'Aurillac.	12 »
Lafond, à Rouen.	12 »	Biblioth. des offic. du 24 ^e colonial.	12 »
Gén. Lebon, command. le 1 ^{er} corps.	25 »	— 110 ^e d'infant.	12 »
Ch. Mazeran, lieut. de vaisseau. . . .	25 »	— 92 ^e —	12 »
P. Morgon, à Cézériat.	12 »	Biblioth. des offic. du 5 ^e bataillon	
Maurel, sous-préfet de Florac.	12 »	d'Afrique.	12 »
Masquelier, chef d'escad. de caval. . .	25 »	Biblioth. des offic. du 129 ^e d'infant.	12 »

A reporter. . . 13.819 »

A reporter. . . 14.656 »

Report.	14.656 »
Biblioth. militaire de Kebilli.	12 »
Biblioth. des offic. du 50 ^e d'infant.	12 »
Biblioth. militaire de Nemours.	12 »
— d'Orléans.	12 »
— du Mans.	12 »
— de Soissons.	12 »
Biblioth. des offic. du 3 ^e colonial.	18 »
Biblioth. militaire de Tlemcen.	12 »
Biblioth. des offic. du 111 ^e d'infant.	12 »
Biblioth. des offic. du <i>Suffren</i>	12 »
Claudius Aulagnon, à Paris.	12 »
Souscriptions diverses.	72 »
Total.	14.866 »

SOUSCRIPTION

POUR LA MISSION PELLIOT

MM.

Fabre-Luce.	50
Barbier de Meynard, de l'Institut.	50
Emile Senart, de l'Institut.	2.500
Robert Lebaudy.	30.000
Total.	32.600

AVIS A NOS LECTEURS

Ce mois-ci encore, la publication de notre Bulletin se trouve retardée par la grève des typographes.

Nous prions nos lecteurs d'excuser ce cas de force majeure et nous espérons que le numéro de juin paraîtra à la date ordinaire.

LE COMITÉ

M. JEAN DARCY

Le Comité a fait une perte profondément sensible dans la personne de M. Jean Darcy, mort, après une très courte maladie, à l'âge de 37 ans. M. Jean Darcy était de ceux dont le dévouement promettait le plus à notre œuvre; il suivait nos travaux avec le plus grand intérêt et il était membre de notre Commission administrative.

M. Jean Darcy disparaît avant d'avoir pu réaliser les espérances que l'œuvre déjà accomplie par lui avait fait concevoir. Elève et lauréat de l'École Libre des Sciences Politiques, il avait été indiqué au duc de

Broglie par M. Boutmy, directeur de l'École, pour collaborer à la publication des *Mémoires de Talleyrand*. C'est lui qui rédigea toutes les notes de cette publication. Pendant qu'il s'y consacrait, M. Jean Darcy publia dans les *Annales de l'École Libre des Sciences Politiques* un article de critique sur les *Mémoires de Talleyrand*, puis une étude sur l'ambassade de Talleyrand à Londres, dans la période critique de 1830.

A plusieurs reprises, l'attention de M. Jean Darcy se tourna vers les problèmes de notre politique intérieure. Il les abordait en libéral convaincu des droits du citoyen en face de l'État. C'est dans cet esprit qu'il fit une étude sur le recouvrement des contributions directes et des poursuites.

Puis, à plusieurs reprises, il démontra par les plus infaillibles preuves d'arithmétique électorale la nécessité de la représentation proportionnelle pour obtenir une représentation véridique du pays. Mais ces différents travaux ne détournèrent pas M. Jean Darcy des préoccupations qui devaient l'absorber de plus en plus, c'est-à-dire de celles de l'histoire et de l'esprit du développement de notre politique coloniale. Il commença par un travail sur l'État Indépendant du Congo; puis, dans cette voie où il avait été amené à jouer un rôle actif comme secrétaire de la Société antiesclavagiste, M. Jean Darcy conçut le plan d'un ouvrage beaucoup plus considérable, étudiant ce qui a fait le fond de notre histoire coloniale, c'est-à-dire la rivalité entre la France et l'Angleterre. Le premier volume seulement de ce grand travail : *Cent Années de rivalité coloniale*, a paru. Il traite de la lutte entre l'Angleterre et la France dans toute l'Afrique continentale. La mort est venue interrompre cette œuvre, et le prochain volume, qui devait comprendre Madagascar et l'Indo-Chine, reste inachevé. Nous apprenons que la partie relative à Madagascar pourra vraisemblablement être publiée; malheureusement, les chapitres sur l'Indo-Chine, qui nous intéressent directement, ne sont pas assez avancés pour voir le jour.

Le regret que tout le public colonial de France doit en éprouver est d'autant plus vif que M. Jean Darcy, avec la conscience méthodique qu'il apportait à l'étude de ces questions, aurait assurément donné un résumé substantiel et clair d'une rivalité coloniale dont les développements, en Asie, sont beaucoup moins connus en général que celle qui a eu pour théâtre l'Afrique.

Les études très poussées de M. Jean Darcy devaient nécessairement attirer beaucoup d'attention en Angleterre et y provoquer des critiques. C'est ce qui se produisit en effet à l'apparition du premier volume de *Cent Années de rivalité coloniale*. Sir Charles Dilke répondit à M. Jean Darcy, qui lui-même soutint la polémique dans la *Revue Politique et Parlementaire*. Mais il était difficile de répliquer à des travaux qui n'étaient, en somme, que la mise dans un ordre irrésistiblement logique de faits consciencieusement recueillis et étudiés, et c'est ce caractère, strictement maintenu par M. Jean Darcy à tous ses travaux, qui fait particulièrement déplorer la mort prématurée de l'écrivain plein d'avenir qu'était notre collègue.

DÉJEUNER

EN L'HONNEUR DE LA MISSION CHINOISE D'ÉTUDES
ET DE M. CASENAVE

Le 4 mai, le Comité a donné au Palais d'Orsay un déjeuner en l'honneur de la mission chinoise d'études et de M. Casenave, ministre plénipotentiaire, à l'occasion de son départ pour la Chine.

Le déjeuner était présidé par S. A. I. le duc Tsai-Tso, chef de la mission chinoise, et par M. E. Senart, de l'Institut, vice-président du Comité de l'Asie Française. M. Eug. Etienne, ministre de la Guerre, président du Comité, était représenté par le commandant Jouinot-Gambetta, son officier d'ordonnance.

Parmi les très nombreux assistants, on remarquait : les membres de la mission chinoise : S. E. M. Chang K'i-heng et S. E. M. Li Cheng-to, hauts commissaires, assistés de M. Tso Ping-long, premier secrétaire, de M. Ivon Tsong-lien, deuxième secrétaire, et de MM. Tai Tch'en-lin et Yen R'in, troisièmes secrétaires; le ministre de Chine à Paris; S. E. M. Lieou Che-Liun, assisté de MM. T'ang Tsai-fou, secrétaire de la légation, et Lieou Tch'ang-li, attaché; MM. le baron d'Arquinwilliers; le capitaine d'Alexandry, du 9^e cuirassiers; Alby, ingénieur des ponts et chaussées; le comte d'Andigné, conseiller municipal; le comte Armand; le capitaine d'Alincourt; Bertin, de l'Institut; l'amiral Bayle; le général de Beylié; Léon Bardac; Jean Boissonnas, secrétaire d'ambassade; P. Bons d'Anty, consul de France; Robert de Billy, secrétaire d'ambassade; Edouard de Billy, secrétaire de la Compagnie Mokta el Hadid; le capitaine Bertin, le général Coronnat; Ed. Chavannes, de l'Institut; Casenave, ministre plénipotentiaire; Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales vivantes; Colin de Plancy, ministre plénipotentiaire; Combarieu, de Chateaubriand; Paul Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*; de Caqueray, lieutenant de vaisseau; de Châteauneuf, secrétaire d'ambassade; G. de Contenson, ancien attaché militaire en Chine; le vicomte Robert de Caix, directeur du *Bulletin du Comité de l'Asie Française*; Cordonnier; Jules Dubois, des établissements du Creusot; A. Deguy, des établissements du Creusot; Dunoyer de Segonzac; le marquis de Frondeville, directeur de l'Union Parisienne; Fillion, directeur des Services télégraphiques de l'Agence Havas; Finot, ancien directeur de l'École française d'Extrême-Orient; Feer, consul de France; Farjenel, bibliothécaire du ministère des Finances; J.-H. Franklin, secrétaire de la rédaction des *Questions Diplomatiques et Coloniales*; le colonel de Grandprey; le commandant Jouinot-Gambetta, officier d'ordonnance du ministre de la Guerre; Guimet, directeur du musée Guimet; Gout, consul général de France; Homberg, président du Conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine; G. Heine, administrateur de la Banque de l'Indo-Chine; Oct. Homberg, secrétaire d'ambassade; Paul Kinsbourg, négociant; L. Lion, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Laudet, secrétaire d'ambassade; le lieutenant-colonel Paul Levé; Pierre Lefèvre-Pontalis, secrétaire d'ambassade; le lieutenant-colonel Paul Levé; Pierre Lefèvre-

Pontalis, secrétaire d'ambassade; François Lutscher; le comte de Labry, secrétaire général du Comité de l'Asie Française; Pierre Levé, industriel; Meray, secrétaire général du ministère des Colonies; Martinie, intendant général; A. de Manneville, secrétaire d'ambassade; G. de Mandat-Grancey, lieutenant de vaisseau; A. de Mandat-Grancey, lieutenant de vaisseau; de Martel; le marquis de la Mazelière; Claudius Madrolle, explorateur; Malibran y Santibañez, ancien lieutenant de vaisseau; Charles Michel; le comte de Nettancourt, le capitaine vicomte d'Ollone, explorateurs; le général Penaud; Piat, consul de France; René Pinon, de la *Revue des Deux Mondes*; Point, consul de France; le capitaine H. Patard; Paul Pelliot, explorateur; Raoul-Duval; René Roger; Rottach; Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire; le comte J. de Sabran-Pontevès; Stanislas Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine; Saint-Girons; de Sevelinge; Gabriel Salanson; Strange; Tardieu, du journal *le Temps*; le comte de Terves; Vissière, consul de France; Lucien Villars, président de l'Union parisienne; le lieutenant-colonel Violet; Vieugue, secrétaire d'ambassade; Carra de Vault; L. Vaillant; E. Vincent; Ch.-R. Wehrung.

Au dessert, M. Senart a souhaité la bienvenue au prince Tsai-Tso et aux membres de la mission, et a transmis à M. Casenave les vœux du Comité. En même temps que M. Casenave, M. Senart a recommandé à la bienveillance du gouvernement chinois M. Pelliot, qui va partir pour l'Extrême-Orient avec une mission du Comité de l'Asie Française. Voici le texte de l'allocution de M. Senart :

Messieurs,

Je ne puis laisser cette réunion s'achever sans remercier S. A. E. le prince Tso, LL. EE. les Hauts Commissaires, S. E. M. le Ministre de Chine et les collaborateurs de la Légation, de l'honneur qu'ils nous ont fait en acceptant notre invitation. Mieux que mes paroles, le soin qu'a pris notre Président, malheureusement retenu ailleurs, de se faire personnellement représenter par notre excellent collègue, le commandant Jouinot-Gambetta, témoigne combien notre gratitude est vive et unanime.

Il nous avait semblé en effet que, entre tant de bienvenues qui accueillent nos hôtes de ce jour dans le monde économique comme dans le monde politique, le Comité de l'Asie Française était, par sa composition et par son objet, autorisé à revendiquer une place spéciale, et appelé, [si je puis dire, à donner dans ce concert une note qui n'y devait pas manquer.

Assurément notre œuvre n'a garde de méconnaître la haute portée ni des intérêts économiques ni des relations politiques; elle a au contraire à cœur d'en favoriser le développement pacifique et fécond de tout son pouvoir. Cependant elle ne s'enferme pas étroitement dans cette tâche, ou, pour mieux dire, elle la conçoit dans un cadre plus vaste où l'exploration scientifique et historique est conviée à éclairer les préoccupations du présent, elle la poursuit dans un large esprit de recherche désintéressée et de sincère sympathie humaine.

C'est sans doute un hasard — un hasard puisqu'il vous prive de paroles plus autorisées — qui vaut à un savant le privilège d'être aujourd'hui le porte-parole de notre Comité. Encore est-ce un hasard significatif, puisque c'est bien de propos délibéré que le Comité a tenu à réserver dans son sein une place honorable à la culture savante des langues, de l'histoire, de tout le passé de l'Extrême-Orient.

La France se fait honneur de s'être des premières, avec plus d'éclat et plus de persévérance peut-être qu'aucune autre nation de l'Occident, initiée à la connaissance de la littérature, des annales et des arts du Céleste Empire; aujourd'hui encore elle s'applique à maintenir à cet égard son rang dans la concurrence scientifique universelle. Je ne suis, pour ma part, malheureusement passinologue; j'ai eu du moins, dans l'étude de l'Inde, maintes occasions d'apprécier les sources chinoises et de m'y instruire; et je mets, qu'il me soit permis de le dire, au nombre de mes meilleurs souvenirs l'honneur que m'a valu la confiance d'un ancien et éminent gouverneur de l'Indo-Chine française, M. Doumer, de collaborer, bien modestement mais avec joie, à la constitution à Hanoï d'une Ecole savante spécialement destinée à nous tenir en quelque sorte en contact d'études permanent avec la civilisation chinoise, à la suivre dans son puissant rayonnement sur toutes les voies du continent asiatique. L'Académie à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir se fait un devoir de posséder toujours parmi ses membres un représentant autorisé des études chinoises; elle considère comme un des privilèges les plus précieux le patronage qui lui a été déferé sur cette école française d'Extrême-Orient dont je suis heureux de voir autour de moi plusieurs maîtres.

J'espère que la mission du prince Tsai-Tso emportera de son passage parmi nous une impression favorable de notre activité économique, de notre mouvement artistique et intellectuel. Nous aimerions que la réunion de ce matin laissât ce souvenir particulier que, de vieille date, et aujourd'hui comme depuis deux siècles, notre curiosité désintéressée, notre sympathie naturelle pour l'évolution civilisatrice, philosophique et religieuse dont le Céleste Empire a été le théâtre, notre juste estime pour les lumières que ses annalistes et ses savants nous ont conservées sur le passé d'une fraction si importante de l'humanité, assurent en France à l'étude de la Chine un rang honoré et brillant.

Plusieurs de vos compatriotes, Monseigneur, ont été des voyageurs hardis et entreprenants. Pendant de longs siècles, sur les mers orageuses de la Chine, sur les pistes inhospitalières du Turkestan se sont succédé les pèlerins qui allaient chercher en Inde les livres et les enseignements du bouddhisme. Ils en ont par surcroît rapporté des informations inestimables. Les noms de Ta-Hian et de Hiouen-Tsang sont familiers et, je puis dire, chers à tous les Orientalistes. Ce sont des traducteurs et des éditeurs français qui les ont, les premiers, popularisés et glorifiés en Occident. C'est peut-être pour nous un titre à saluer en vous avec un empressement particulier des pèlerins nouveaux, les pèlerins nobles et éclairés de cette civilisation universelle qui tend à s'unifier à travers le monde. Nous voudrions surtout que ce nous fût un titre à espérer que vous accepterez avec plaisir notre accueil et nos vœux. Nous aussi, nous avons à cœur d'aller sur place nous instruire en Orient, et puisque l'occasion m'en est si heureusement offerte, je ne manquerai pas, Monseigneur, de recommander instamment par votre puissant intermédiaire à toute la bienveillance du gouvernement impérial des voyageurs que je vois justement assis à cette table. Deux de nos adhérents, de nos amis, s'apprentent en ce moment même à partir pour la Chine par des chemins divers et pour des objets divers: les efforts de M. Casenave ne manqueront pas de resserrer sur le terrain économique ces habitudes de bons rapports et de collaboration confiante qui créent les liens d'amitié solides; M. Pelliot se propose, lui, de poursuivre au Turkestan des recherches d'archéologie, de géographie, d'histoire naturelle, en un domaine qui s'est, dans ces dernières années, révélé singulièrement fertile en documents et en découvertes. Rien, mieux que ce rapprochement tout fortuit, ne saurait résumer les préoccupations multiples qui attirent

vers la haute Asie l'activité de notre Comité. Rien ne saurait nous être plus précieux que de reconnaître, à l'accueil que recevront nos compatriotes, que nos intentions sont comprises et appréciées.

Car j'en ai dit assez, je pense, pour persuader Votre Altesse et Vos Excellences que c'est dans les sentiments d'un respect averti et cordial pour l'Empire du Milieu et son glorieux passé que, au nom du Comité de l'Asie Française, je bois à vos santés, que, au moment où vous allez vous éloigner de nous, j'exprime le vœu que vous gardiez de notre pays et de notre ville un amical et agréable souvenir.

Son Altesse Impériale le prince Tsai-Tso a remercié alors en chinois M. Senart et le Comité de l'Asie Française. Voici la traduction de ses paroles, telle qu'elle a été lue par M. Tso Ping-long :

Messieurs,

Mes deux collègues et S. E. M. le ministre de Chine, ainsi que moi-même, sommes vivement touchés des paroles flatteuses que M. le vice-président du Comité de l'Asie Française vient de prononcer à notre adresse; nous lui en exprimons toute notre gratitude profonde.

Nous avons eu l'honneur d'être désignés par nos augustes souverains, L.L. MM. l'Impératrice douairière et l'Empereur de Chine, pour venir dans votre glorieux pays chercher à nous instruire sur les organisations gouvernementales et administratives; nous sommes heureux d'avoir rencontré partout un accueil cordial et prévenant, tant dans le monde politique que dans les sociétés industrielles et savantes.

Le Comité de l'Asie Française, dont les membres sont des éminents savants, s'est proposé une noble et patriotique tâche. Nombreuses sont les explorations lointaines qu'il a déjà organisées et qu'il organise encore pour le plus grand profit de la nation française et de la science universelle. Combien nous sommes flattés de nous trouver au milieu de vous, Messieurs, et cela d'autant plus que votre éminent vice-président est comme le rayon lumineux qui éclaire nos études actuelles chez vous!

Nous ne manquerons pas de demander à notre gouvernement de donner l'ordre formel aux autorités provinciales de prêter leur aide et leur protection à vos collaborateurs qui vont aller en Chine et de leur assurer ainsi un voyage paisible et heureux.

Nous formons des vœux ardents pour la continuation de vos œuvres pacifiques et le succès de vos entreprises grandioses. Nous emporterons un souvenir précieux de notre heureuse réunion d'aujourd'hui, de votre pays et de votre ville, en buvant à vos bonnes santés et au resserrement du lien d'amitié qui nous unit dans une paix commune et éternelle.

Ces paroles du prince Tsai-Tso ont été très applaudies, comme l'avait été déjà l'allocution de M. Senart.

* * *

DÉJEUNER

EN L'HONNEUR DE M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE
A TÉHÉRAN

Lé Comité de l'Asie Française a offert le 26 mai, au café Riche, un déjeuner en l'honneur de M. Descos, ministre plénipotentiaire de France à Téhéran, à la veille de rejoindre son poste. Le déjeuner était pré-

sidé par M. E. Bertin, ancien directeur des constructions navales, membre de l'Institut, en l'absence de M. Eugène Etienne, ministre de la Guerre, président du Comité de l'Asie Française, qui s'était fait représenter personnellement par le commandant Jouinot-Gambetta, son officier d'ordonnance. Parmi les assistants on remarquait : M. Paul Révoil, ambassadeur de France à Berne ; S. Ex. Samad Khan, ministre de Perse à Paris ; général de Beylié ; Augustin Bernard ; Paul Bourde ; Robert de Billy, secrétaire d'ambassade ; Back de Lurany, consul général de Perse ; Bergeron ; comte Henri de Castries ; vicomte Robert de Caix, directeur du *Bulletin du Comité de l'Asie Française* ; Paul Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ; L. de Contenson ; J. Conneau, enseigne de vaisseau ; de Cherisey ; A. Defrance, ministre plénipotentiaire ; vicomte du Dresmay, secrétaire d'ambassade ; J.-H. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ; marquis de Frondeville ; Henri Froidevaux ; lieutenant F. François ; Gaillard-Lacombe, secrétaire d'ambassade ; les lieutenants de vaisseau Antonin de Mandat-Grancey et Guillaume ; de Ginoux ; Kammerer, consul de France ; le colonel P. Levé ; Leven ; comte de Labry ; Pierre Levé ; André Mévil ; Claudius Madrolle ; comte E. de Nalèche, directeur du *Journal des Débats* ; comte de Nettancourt ; capitaine d'Ollone ; Jean de Pange, secrétaire d'ambassade ; René Pinon ; A. Ribot ; René Roger ; de Saint-Chamond ; de Sillac ; Strange ; Auguste Terrier, secrétaire général du *Comité de l'Afrique Française* ; Lucien Villars ; de Vauréal ; Veyre ; Ernest Vincent ; Jean de Vilmorin.

Au dessert, M. E. Bertin, en quelques mots très applaudis, a assuré M. Descos de la sympathie avec laquelle le Comité de l'Asie Française le suivrait dans sa nouvelle mission et a exprimé la conviction qu'elle serait aussi fructueuse pour la France que ses précédentes missions.

*
* *

CONFÉRENCE DU LIEUTENANT FRANÇOIS

Le lieutenant François, du 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, a fait, le 30 mai, au siège du Comité de l'Asie Française, une conférence sur sa mission au Kouang-si dont nous parlons ci-après plus longuement.

Un grand nombre d'adhérents, parmi lesquels nous avons remarqué M. Klobukowski, ministre de France, et M^{me} Klobukowski, le colonel baron de Mandat-Grancey, M. de Felcourt, attaché à l'ambassade de France à Tokyo, le comte et la comtesse de Terves, s'étaient rendus à l'invitation du Comité.

La séance était présidée par M. E. Senart, membre de l'Institut, vice-président du Comité de l'Asie Française, assisté de M. Bertin, ancien directeur des constructions navales, et du comte de Labry.

Le lieutenant François a vivement intéressé l'auditoire en racontant les diverses péripéties de son voyage et en en dégageant les résultats et les enseignements.

LA DIRECTION DES DOUANES IMPÉRIALES CHINOISES

UNE MANIFESTATION

DE LA "CHINE AUX CHINOIS"

Une question intéressante, moins peut-être par les effets immédiats qu'elle aura que par l'état d'esprit manifesté dans le monde dirigeant chinois, a été posée le 9 mai par un décret impérial relatif à la direction des douanes impériales maritimes chinoises. Aux termes de ce décret, cette grande administration, qui était dirigée depuis quarante-trois ans par sir Robert Hart, sans qu'aucune autorité chinoise lui soit superposée ni même adjointe, aurait désormais pour administrateur général Tieh-Kiang, et comme assistant administrateur Tang Chao Yi. Sir Robert Hart et tous les employés étrangers du service des douanes impériales maritimes, soit environ 1.500 personnes, seraient placés sous le contrôle de ces deux hautes autorités chinoises.

Cette innovation a causé immédiatement une vive émotion dans le monde diplomatique de Pékin. Les gouvernements étrangers ont été d'avis que la nécessité de maintenir les garanties des différents emprunts chinois et aussi l'administration qui a assuré un traitement régulier et constant au commerce étranger avec la Chine exigeaient que le système existant depuis quarante ans fût maintenu. La puissance la plus intéressée, l'Angleterre, a immédiatement envoyé l'ordre à M. Carnegie, son chargé d'affaires à Pékin, de présenter au Ouai-ou-Pou une note demandant l'assurance satisfaisante que l'édit douanier n'implique aucune espèce de changement dans l'administration des douanes maritimes comme elles fonctionnent à l'heure actuelle, et aucune dérogation aux engagements pris par la Chine à l'égard de l'Angleterre en 1898 et 1903, engagements aux termes desquels le successeur de sir Robert Hart serait un Anglais aussi longtemps que le commerce britannique serait le plus important en Chine. Les Anglais demandent en même temps qu'aucune espèce de dérogation ne soit apportée aux termes des contrats d'emprunt de 1896 et de 1898 qui stipulent le maintien de la présente administration des douanes.

Il est évident que c'est l'Angleterre qui a le plus grand intérêt au maintien du régime actuel, puisque la présence à la tête du service des douanes impériales d'un de ses ressortissants est à la fois une des bases et le symbole le plus évident de son influence en Chine. En outre, elle a une grosse part des emprunts gagés sur le revenu des douanes impériales, sans compter sa part de l'indemnité de 1901. Mais les autres puissances ont également intérêt à ce que le système

actuel soit maintenu, comme nous le disions plus haut, pour conserver une administration qui a toujours traité d'une manière correcte, constante et égale le commerce de toutes les nations étrangères avec la Chine, et aussi pour maintenir la garantie d'emprunts ou d'indemnités dont elles ont toutes une part plus ou moins considérable. Aussi, d'après les dernières nouvelles, non seulement le gouvernement français représentant, ne l'oublions pas, le plus fort groupe de porteurs des emprunts chinois, s'associait à la demande d'assurance formulée par l'Angleterre, mais encore la Russie, les Etats-Unis entraient dans la même voie. Quant au Japon, bien que ce soit tout au moins sous son influence indirecte que le gouvernement chinois ait rendu le décret qui tend à affranchir un des grands services publics du contrôle des étrangers, il lui a été impossible de ne pas désapprouver cette mesure, et de ne pas s'associer aux démarches dont le gouvernement de Pékin est en ce moment l'objet.

L'attitude de l'Allemagne seule a été douteuse ; son ministre à Pékin, M. Von der Goltz, a commencé par approuver le décret impérial, puis, sans doute sur des instructions venues de Berlin et auxquelles la *Gazette de Cologne* a donné un écho, il s'est joint à la protestation de ses collègues. Mais, d'après d'autres dépêches, il aurait repris son attitude première et l'on se demande si l'Allemagne, n'a pas voulu, au moins un instant, reprendre à propos de cette affaire la politique de conciliation du gouvernement de Pékin, qu'elle inaugura en proposant le retrait des petites garnisons étrangères du Petchili, et en retirant les postes avancés qu'elle s'était réservé le droit d'établir dans la zone neutre déterminée autour de son territoire de la baie de Kiao-tcheou.

Pendant plusieurs semaines, le gouvernement chinois n'a pas répondu d'une manière satisfaisante. Il semble qu'il ait désiré trouver dans les douanes impériales chinoises la source des recettes nécessaires à la réorganisation militaire qui lui a déjà coûté des sommes considérables, mais, à l'heure actuelle, un pareil calcul ne serait justifié que si le gouvernement de Pékin voulait veiller aux engagements qu'il a pris envers ses créanciers étrangers, puisque les revenus des douanes maritimes sont entièrement absorbés par le service des différents emprunts. Quoi qu'il en soit, le gouvernement de Pékin a fini par répondre à l'Angleterre qu'il n'avait pas l'intention de modifier le régime des douanes impériales : c'est là une déclaration dont il faudra sans doute souvent surveiller et assurer le respect.

Il s'agit, en effet, de sommes très considérables. Le *Times* en donnait l'autre jour un résumé en disant : « Les emprunts gagés sur les douanes maritimes s'élèvent à 1.437 millions et demi de francs, sans parler de l'indemnité de guerre accordée aux puissances après le mouvement boxeur et qui s'élève à 1.600 millions, au service de laquelle le solde des revenus des douanes impériales est affecté, une fois assuré le service des emprunts antérieurs. »

Le gouvernement de Pékin ne peut, d'autre part, se plaindre du fonctionnement actuel des douanes maritimes et motiver par un tel grief un changement de leur direction. Depuis leur réorganisation, à la suite de la prise de Pékin par les alliés en 1864, les douanes impériales chinoises ont constamment fourni des sommes grandissantes au gouvernement, tandis que, jusque-là, presque tout leur produit restait dans les poches des mandarins. De 1864 à 1905, les recettes que le gouvernement impérial a tirées des douanes maritimes ont passé de 8 à 34 millions de taëls. Cette administration verse au Trésor 90 0/0 de ses encaissements, ce qui est absolument inouï en Chine.

Sans doute est-il très désagréable pour la jeune Chine, qui voudrait d'un seul coup s'émanciper au point où l'est le Japon de toute hypothèque étrangère, de voir un grand nombre de postes, dont la plupart très bien payés, être attribués à des étrangers. Mais les méthodes administratives qui prévalent encore partout dans le Céleste Empire ne permettent pas aux puissances de renoncer à la solidité que la présence de ces étrangers donne à la garantie affectée aux emprunts chinois.

D'autre part, l'Angleterre peut arguer d'un titre précis pour demander pour un de ses nationaux la direction des douanes impériales chinoises. En 1898, elle a obtenu de la Chine, comme nous venons de le dire, l'engagement de donner à un Anglais la succession de sir Robert Hart aussi longtemps que le commerce britannique serait prépondérant dans le mouvement des échanges du Céleste Empire avec l'extérieur. Cette prépondérance continue à exister, bien qu'elle soit beaucoup moins écrasante que le feraient croire les complaisantes statistiques des douanes maritimes chinoises qui comptent comme commerce britannique tout ce qui est de provenance ou à destination de purs centres de transit comme Hong-kong et Singapour. C'est d'ailleurs là un abus d'attributions que nous avons déjà maintes fois dénoncé.

La question soulevée par l'édit impérial chinois du 9 mai a été portée à plusieurs reprises devant le Parlement britannique. Le 11 mai, sir Charles Dilke demandait quelle est l'interprétation actuelle de la promesse faite par le gouvernement chinois en ce qui concerne la succession éventuelle de sir Robert Hart, et si une nouvelle fonction a été créée par les Chinois avec de tels pouvoirs qu'elle constitue une altération de la position de sir Robert Hart et de son successeur éventuel. A cette question, sir Edward Grey a fait la réponse écrite que voici : « La promesse faite par le gouvernement chinois sera trouvée à la page 19 du *Livre Bleu* sur la Chine, n° 1 de 1899, et a consisté à affirmer qu'un Anglais continuera à être employé comme inspecteur général des douanes impériales maritimes aussi longtemps que le commerce de la Grande-Bretagne dans les différents ports chinois excédera celui de toute autre puissance. Cette

condition existe. Un décret impérial a paru le 9 courant nommant le président du Ministère des Revenus administrateur général des douanes avec contrôle de tous les Chinois et étrangers au service de cette administration. Le gouvernement de Sa Majesté ne peut pas supposer que l'on ait l'intention, par ce décret, d'introduire une altération quelconque aux fonctions exercées par l'inspecteur général, mais, cependant, le chargé d'affaires de Sa Majesté à Pékin a reçu l'instruction de demander au gouvernement chinois des explications en ce qui concerne la signification exacte du décret. » Le 17, à la Chambre des Communes, M. Marks demanda au secrétaire d'Etat des affaires étrangères s'il avait reçu une explication du décret impérial du 9 mai, et si, cette explication reçue, il pouvait dire si des altérations avaient été apportées à la situation de sir Robert Hart comme inspecteur général des douanes impériales maritimes. Sir Edward Grey a répondu : « Nous avons reçu une réponse du gouvernement chinois dans laquelle il maintient que la nomination récente d'un administrateur général est une affaire qui regarde le gouvernement intérieur de la Chine, qu'il est dans son droit en donnant à cet administrateur le contrôle du service des douanes. Le gouvernement chinois répudie d'ailleurs toute intention de ne pas s'en tenir au contrat d'emprunt de 1896 et 1898 qui stipule que, pendant toute leur durée, l'administration des douanes impériales maritimes doit conserver sa constitution actuelle. »

En somme, la Chine, conformément à l'aspiration résumée dans le proverbe : « Charbonnier veut être maître chez lui », revendique le droit de nommer un administrateur des douanes impériales au-dessus de l'inspecteur général, sir Robert Hart. Il sera bien difficile de lui contester le droit de le faire si cet administrateur reste un personnage purement décoratif, ne se mêlant en rien de l'administration au-dessus de laquelle il serait placé en théorie. Mais si cet administrateur prétendait se mêler du service, rendre la situation intenable à sir Robert Hart, à son successeur et aux autres agents étrangers, il serait impossible à la Chine de ne pas donner satisfaction aux puissances en présence des engagements absolument précis qu'elle a pris envers l'Angleterre et aussi envers tous les souscripteurs des divers emprunts chinois.

Aussi l'édit du 9 mai sera-t-il sans doute moins intéressant par ses conséquences que par l'esprit qu'il indique. Ce n'est d'ailleurs pas la seule manifestation récente de « la Chine aux Chinois » : elles abondent en ce moment. Une des plus nettes a été la déclaration, qui nous a été rapportée, d'un des membres de la mission chinoise, qui a récemment visité la France, d'après lequel il est bien inutile pour les étrangers de demander des concessions de chemins de fer ou autres, car la Chine est décidée à n'en accorder aucune. Nous sommes dans la pleine période de confiance du *fara da sé* chinois.

L'AFFAIRE DU SINAI

Un différend anglo-turc, dont les causes existaient déjà depuis le commencement de l'année, a pris, dans le courant de mai, la tournure d'un conflit aigu qui a abouti à un ultimatum du gouvernement britannique à la Sublime Porte. Il était causé par l'installation à Tabah, point d'eau situé presque au fond du golfe d'Akaba, mais déjà sur sa rive occidentale, c'est-à-dire dans la péninsule du Sinaï, d'une petite garnison turque. D'autre part, on apprit, depuis, qu'à l'autre extrémité de la très vague frontière qui sépare les pays relevant de l'Égypte de ceux qui relèvent de la Turquie, à El Rifah, les poteaux frontières avaient été renversés et un petit poste turc poussé à l'Ouest de l'ancienne ligne de démarcation.

Tels sont en gros les faits de la cause. Quant à l'intérêt que cette dernière pouvait présenter pour l'une ou l'autre des parties en présence, il ne gisait certainement pas dans la valeur du pays contesté. Dans le Nord, c'est-à-dire sur le rivage de la Méditerranée, le sol se compose d'un plateau aride se tournant en pentes douces vers la mer, depuis les hauteurs qui, tombant brusquement au Sud, déterminent le plateau de Et Tih. On ne trouve là de cultures que dans les lits des ouadis qui forment le réseau de la rivière, d'ailleurs presque toujours à sec, qui se jette dans la Méditerranée à El Arich. Dans le Sud, au delà de ce plateau calcaire de Et Tih, commencent les montagnes du grand massif du Sinaï qui dépassent 2.500 mètres en deux points et qui contiennent nécessairement quelques cultures dans les hautes vallées où tombent quelques pluies et qui retiennent une petite quantité d'humidité. Mais dans l'ensemble, il s'agit d'un domaine singulièrement pauvre, puisqu'on estime la population totale du Sinaï à 3.000 Bédouins environ, gens primitifs, connaissant peu les préceptes de l'Islam, pratiquant la vendetta et nomadisant en dehors des rares cultures que l'aridité du sol leur permet d'entretenir sur quelques points.

Le seul centre de cette région, c'est Akaba, qui est incontestablement en territoire turc. C'est un village construit en boue sèche, au milieu d'une oasis de palmiers dattiers, très abondante en eau provenant du cours souterrain du ouadi qui épanche vers la mer Rouge la moitié méridionale de la dépression d'El Arabah, elle-même continuation de la strie terrestre de la vallée du Jourdain, dont le point le plus bas est rempli par la mer Morte. Quant à Tabah, c'est, comme nous le disions, un simple point d'eau pourvu d'un puits d'ailleurs assez médiocre. Il n'y a là aucune maison, mais seulement quelques palmiers. Cette localité, située à une douzaine de kilomètres

d'Akaba, ne présente d'autre intérêt que celui d'être au pied du défilé assez difficile qui donne accès au plateau de Et Tih et plus loin à l'Égypte par Suez. En outre, le puits de Tabah est le seul point d'eau entre Akaba et Noueba, le premier poste de bachi-bouzouks égyptiens du Sinaï. A 8 kilomètres au Sud de Tabah se trouve la petite île très accore de Djeziret el Faraoun, où s'élève l'enceinte d'un fort occupé par quelques Égyptiens et qui semble utiliser les débris d'une ancienne forteresse saracénite. C'est dans le mouillage qu'elle détermine que le croiseur anglais *Diana* est venu s'emboîser pendant la période aiguë de l'incident. En se dirigeant vers l'Égypte, par le plateau de Et Tih, dont le niveau est si égal et le terrain si dur qu'on peut y faire rouler une automobile, sauf à la traversée de quelques ouadis, le premier poste égyptien rencontré est celui de Kalat en Nakle. Autour du blockhaus se trouvent quelques champs semés d'orge ou de maïs, mais les récoltes sont très pauvres et ne peuvent nourrir que quelques bachi-bouzouks accompagnés de leurs familles. Les caravanes mettent ordinairement trois jours pour se rendre d'Akaba à Kalat en Nakle, mais elles peuvent s'arrêter en route en faisant un léger détour vers le Sud, jusqu'au point d'eau de Bir et Themed où se trouve un assez bon puits. Ce sont là les seuls points qui présentent quelque intérêt dans tout ce désert.

Du côté turc, derrière Akaba, se trouve Maan, terminus actuel du chemin de fer du Hedjaz, dont nous avons déjà parlé à maintes reprises, et que le Sultan espère faire arriver jusqu'à Médine d'ici une année. Cette espérance paraît d'ailleurs chimérique, malgré l'effort réel déployé par les Turcs dans cette entreprise.

Tout ce pays ne présente en réalité d'importance que comme constituant un glacis séparant l'Égypte de la Turquie. Les Turcs ont évidemment désiré donner le plus d'air possible à leur chemin de fer du Hedjaz en étendant le territoire qui le couvre vers l'Ouest. Cette considération s'expliquait d'autant plus vigoureusement qu'un embranchement du chemin de fer doit être construit de Maan à Akaba qui deviendrait le port d'embarquement des troupes turques sur la mer Rouge, en attendant que la prolongation de la ligne vers le Sud leur permette de se rendre sans transbordement, par la voie ferrée, dans les régions toujours troublées de l'Arabie.

Quant aux Anglo-Égyptiens, ils considèrent qu'il leur est nécessaire de dominer et de surveiller le désert de Et Tih pour empêcher qu'une force venant de l'Est ne puisse, en quelques étapes, arriver inopinément sur le canal de Suez. Jusqu'aux derniers incidents, les derniers postes turcs étaient, au Nord, Khan-Yonnès sur la Méditerranée, et, au Sud, Akaba, sur la mer Rouge. De leur côté, les Égyptiens occupaient El Rifah, Kalat en Nakle, Noueba et quelques îles du golfe d'Akaba, mais tous ces postes étaient si inactifs qu'une force turque relativement nombreuse a pu camper pendant deux mois à Tafah avant que son existence ait été remarquée et signalée.

Telle était la situation de fait, et nous venons de dire quelles étaient les raisons que les deux parties pouvaient avoir, soit de la maintenir intégralement, pour l'Égypte, soit, pour la Turquie, de vouloir qu'elle fût modifiée en reculant les limites vers l'Ouest. Quant aux droits qu'on pouvait invoquer de part et d'autre, ils résultent du régime qui s'établit lors de l'investiture de la dynastie de Méhémet Ali en Égypte, en 1840, et qui a été confirmé et précisé depuis dans le firman d'investiture du khédivé actuel, Abbas Hilmy, en 1892. Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'une distinction, purement théorique, puisque les Anglais maîtres de l'Égypte revendiquent également le Nord et le Sud du pays du Sinaï, devrait être faite entre ces deux régions. Du côté d'El Arich et de El Rifah sur la Méditerranée, il s'agit d'un territoire purement égyptien et qui était même attribué à l'Égypte antérieurement à l'établissement de la vice-royauté de Méhémet Ali. Dans le Sud, au contraire, la situation est plus mal définie. Il s'agit d'un mandat administratif confié à l'Égypte sur la péninsule du Sinaï, surtout pour protéger les pèlerins égyptiens qui se rendaient autrefois par terre de Suez aux lieux saints de l'Islam par Akaba. Les Turcs ont allégué qu'un pareil mandat ne pouvait pas constituer de droits, c'est-à-dire qu'il était loisible à la Sublime Porte de reprendre à l'Égypte, lorsqu'elle le jugerait convenable, l'administration de la péninsule du Sinaï. Nous n'avons pas besoin de dire que l'Angleterre n'a tenu aucun compte de cet argument juridique, et que, dans la pratique, elle a maintenu l'état de fait comme un droit absolu, aussi bien en ce qui concerne la péninsule proprement dite qu'en ce qui concerne la plage méditerranéenne d'entre Égypte et Palestine.

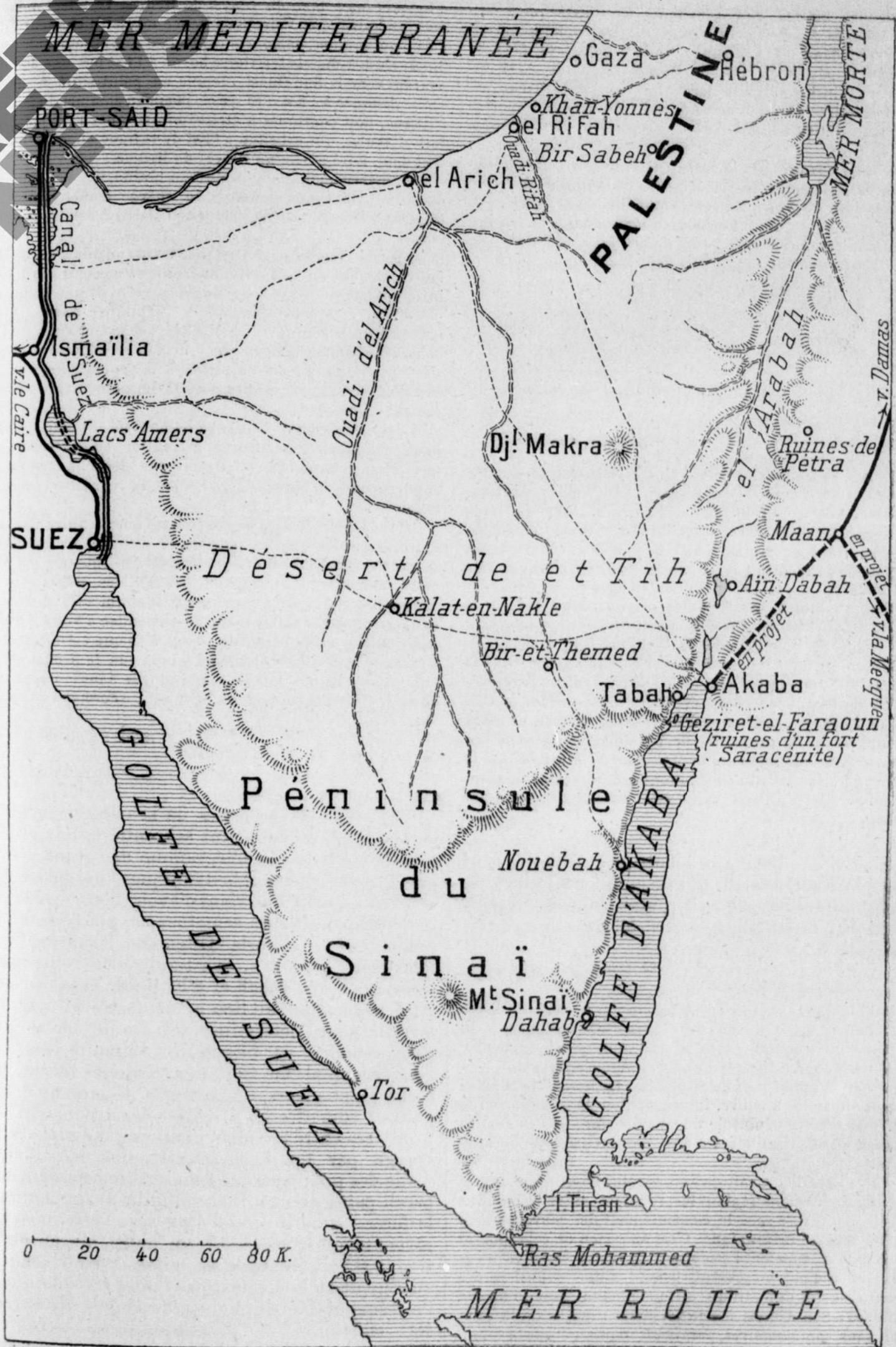
C'est sur les textes de l'année 1892, celle de l'investiture d'Abbas Hilmy, que les Anglais ont fondé leur résistance à la marche en avant des postes turcs. En 1892, en effet, le firman d'investiture adressé par le Sultan au khédivé sembla ne pas préciser suffisamment les droits de l'Égypte quant à la péninsule du Sinaï. Aussi, sir Evelyn Baring, depuis lord Cromer, adressa-t-il au ministre égyptien des affaires étrangères, Tigrane Pacha, la lettre suivante :

Le Caire, 11 avril 1902.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus une copie du texte turc du firman adressé par S. M. le Sultan à S. A. le Khédivé, qui a été communiqué par la Sublime Porte au gouvernement de Sa Majesté Britannique à Constantinople de qui je l'ai reçu hier. Une traduction française y est annexée.

Votre Excellence voudra bien observer que le présent firman contient un passage relatif aux limites de l'Égypte qui ne se trouve pas dans le firman adressé à S. M. feu le Khédivé Méhémet Tewfik Pacha, daté du 19 chaban 1296. Dans la traduction française de ce document, Sa Majesté Impériale le Sultan déclare qu'il investit le Khédivé « du khédivat d'Égypte tel qu'il se trouve formé dans ses



anciennes limites, comprenant les territoires qui y ont été annexés ». Le firman actuel dit que « le khédivat d'Égypte dans les anciennes limites indiquées dans le firman impérial en date du 2 rebi ul akhir 1257 de l'hégire, ainsi que sur la carte annexée audit firman, et les territoires annexés en conformité du firman impérial en date du 15 zilhidjé 1281 de l'hégire, a été conféré à toi ».

Je suis chargé par le principal secrétaire d'Etat des affaires étrangères de Sa Majesté Britannique d'attirer l'attention de Votre Majesté sur cette différence, et je dois vous prier de l'informer officiellement si aucune communication ou explication de ce fait a été adressée au gouvernement égyptien par la Sublime Porte. » (Formules de politesse.)

Tigrane Pacha répondit par une lettre portant à la connaissance de sir Evelyn Baring le télégramme suivant adressé par le grand vizir au khédive pour préciser le firman d'investiture de ce dernier :

Le Caire, 8 avril 1892.

Il est à la connaissance de Votre Altesse que Sa Majesté le Sultan avait autorisé la présence à El Wedjh, Muellah, Daba et Akaba, sur le littoral du Hedjaz, ainsi que dans certaines localités de la presqu'île de Tor-Sinaï, d'un nombre suffisant de zaptiehs, placés par le gouvernement égyptien, à cause du passage du Mahmal égyptien par voie de terre.

Comme toutes ces localités ne figurent point sur la carte de 1257 remise à feu Méhémet-Ali Pacha et indiquant les frontières égyptiennes, El-Wedjh a, par conséquent, fait dernièrement retour au vilayet du Hedjaz, par iradé de Sa Majesté Impériale, comme lui ont fait retour dernièrement les localités de Daba et Muellah. De même, Akaba, aujourd'hui, est également annexé audit vilayet, et, pour ce qui est de la presqu'île de Tor-Sinaï, le *statu quo* est maintenu et elle sera administrée par le khédivat de la même manière qu'elle était administrée du temps de votre grand-père Ismaïl Pacha et de votre père Méhémet Tewfik Pacha.

Sir Evelyn Baring répondit par la lettre dont voici la traduction et qui acceptait les termes du télégramme du grand vizir, mais consolidait pour ainsi dire la situation que ce télégramme reconnaissait :

Le Caire, 13 avril 1892.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note de Votre Excellence datée d'hier dans laquelle, en réponse à la mienne du 11 courant, vous me communiquez le texte turc et la traduction française d'un télégramme adressé le 8 courant par le grand vizir de Sa Majesté Impériale le Sultan à Son Altesse le Khédive, informant Son Altesse que, en ce qui concerne la péninsule du Sinaï, le *statu quo* est maintenu et qu'elle continuera à être administrée par le khédivat.

Votre Excellence sait qu'aucune altération ne peut être portée aux firmans réglant les relations entre la Sublime Porte et l'Égypte sans le consentement du gouvernement de Sa Majesté Britannique. C'est en raison de cela que j'ai été invité à appeler l'attention de Votre Excellence sur l'insertion dans le présent firman d'une définition des frontières qui différerait de celle contenue dans le firman adressé à Son Altesse feu le Khédive et qui, si on la laissait sans commentaires, paraissait impliquer que la péninsule du Sinaï ne dépendrait pas dans l'avenir du khédivat

d'Égypte, mais bien du vilayet du Hedjaz. Le télégramme du grand vizir, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me communiquer, démontre cependant que la péninsule du Sinaï, c'est-à-dire le territoire borné à l'Est par une ligne courant vers le Sud-Ouest, depuis un point situé à une petite distance à l'Est d'El Arich jusqu'au sommet du golfe d'Akaba, doit continuer à être administré par l'Égypte. Le fort d'Akaba, qui est situé à l'Est de la ligne en question, doit donc faire partie du vilayet du Hedjaz.

Le gouvernement de Sa Majesté a notifié, il y a quelques semaines, par l'intermédiaire du chargé d'affaires de Sa Majesté à Constantinople, son assentiment à cet arrangement.

Dans ces circonstances, j'ai l'instruction de déclarer que le gouvernement de Sa Majesté Britannique consent à la définition de frontières contenue dans le présent firman comme elle a été complétée, amendée et expliquée par le télégramme du 8 courant de Son Altesse le grand vizir, qu'il considère comme annexé audit firman et en faisant partie, et qu'il n'a aucune objection à la promulgation officielle du firman avec addition du télégramme explicatoire susmentionné.

Je dois ajouter que le gouvernement de Sa Majesté ne peut pas admettre qu'aucune prétention ou aucun droit territorial puissent être affectés par des changements apportés dans la rédaction du firman ou par leur acceptation.

J'ai reçu instruction d'adresser cette note à Votre Excellence aussi bien que ma note du 11 courant, de manière à donner un caractère officiel aux vues maintenues par le gouvernement de Sa Majesté pendant les négociations auxquelles il a pris part sur ce sujet et qui sont maintenant terminées. J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence qu'elle ait la bonté de veiller à ce que cette correspondance soit publiée en même temps que le firman et le télégramme de Son Altesse le grand vizir dans le « Journal officiel » du gouvernement égyptien. (Formules de politesse.)

Signé : E. BARING.

*
* *

C'est donc sur les bases de la correspondance d'avril 1892, sanctionnant la frontière indiquée à grands traits par le télégramme du grand vizir, que le gouvernement britannique s'est placé au cours du conflit qui vient d'avoir lieu.

Pendant plusieurs semaines ce gouvernement a demandé à la Porte Ottomane d'évacuer les territoires contestés, c'est-à-dire de retirer ses avant-postes de Tabah et d'El Rifah, avant qu'aucune négociation ait lieu ni aucun travail sur le terrain pour déterminer les limites entre les pays relevant de l'Égypte et l'Empire turc. Le gouvernement du Sultan a toujours refusé, et même, à plusieurs reprises il a déclaré qu'il ne pouvait admettre qu'il existât des discussions de frontières entre le Sultan et un vassal simplement chargé par lui de l'administration héréditaire d'une des provinces de l'Empire. Pour soutenir un pareil point de vue, il aurait fallu avoir pour soi la force. Mais il semble que les Turcs aient en même temps compté sur un autre moyen d'action, à savoir une certaine agitation panislamique en Égypte où l'on remarquait une recrudescence de fréquentation des mosquées et aussi le caractère enflammé des prédications qui y étaient faites. Les Anglais considèrent que ce mouve-

ment était organisé autour de la personne du haut commissaire ottoman en Egypte, Mouktar Pacha, dont leurs journaux ont depuis lors demandé le rappel. Il est certain qu'un journal arabe d'Egypte, *El Lioua*, hostile à l'influence anglaise, et qui semble avoir des relations avec les agents islamiques de l'Allemagne, publia une interview de Mouktar Pacha disant que trois corps d'armée turcs étaient massés sur la frontière.

Pour répondre à cette situation, le gouvernement britannique commença par renforcer la petite garnison d'El Arich et le poste de Kalat en Nakle. Il envoya, comme nous l'avons dit, un croiseur dans les eaux de Tabah. La situation alla en s'aggravant et fut l'objet de plusieurs questions à la Chambre des Communes. Le 1^{er} mai, par exemple, sir Edward Grey répondait à une de ces questions : « Les demandes présentées par le gouvernement turc se sont étendues bien au delà de Tabah et de ses environs et ont rendu nécessaire la formation d'une commission mixte de délimitation de toute la frontière, et nous demandons que, en attendant l'accord d'ensemble, les forces turques soient retirées de Tabah. Ceci est ce que le gouvernement de Sa Majesté a demandé depuis le début et ce que la Porte a jusqu'à présent refusé. On insiste actuellement pour qu'elle y consente. Je ne puis rien dire de plus sur le cours des négociations. »

La patience du gouvernement britannique ne se prolongea d'ailleurs pas beaucoup. Le 3 mai, l'ambassadeur anglais à Constantinople remettait un ultimatum donnant à la Porte dix jours pour retirer ses troupes du territoire contesté, en attendant qu'une commission mixte eût opéré la délimitation sur le terrain. La flotte anglaise de la Méditerranée quitta Malte pour le Pirée. Le 12 mai, à la veille de l'expiration du délai impartit, la Porte cédait à moitié et évacuait Tabah. Enfin, le 13, l'ultimatum anglais était accepté intégralement. Le 14, sir Edward Gray annonçait cet événement à la Chambre des Communes dans les termes suivants : « Je viens d'être informé qu'une note satisfaisante a été reçue de la Porte. Le gouvernement turc a fait savoir à sir Nicholas O'Connor que Tabah et les autres points du voisinage récemment occupés par les troupes turques avaient été évacués. Depuis que cette information a été donnée, une note a été reçue disant que la Porte ne discute pas le télégramme du grand vizir du 8 avril 1892, qu'une commission mixte sera nommée pour faire une étude topographique et une carte dans le but de fixer la frontière pour assurer le maintien du *statu quo* sur les bases du télégramme susmentionné, et que la frontière courra de Rifah dans la direction du Sud-Est, selon une ligne approximativement droite, jusqu'à un point situé à 3 milles au moins d'Akaba. Le gouvernement de Sa Majesté a accepté cette note comme une réponse à sa note d'il y a dix jours, et j'espère qu'il n'y aura pas de difficultés à régler d'une manière satisfaisante les détails de l'arrangement. »

* * *

Il est très difficile de se rendre compte des raisons exactes qui ont déterminé la Turquie à se lancer dans cette fâcheuse aventure pour gagner quelques lieues de désert dans la direction de l'Egypte. Nous avons sans doute donné une de ses raisons principales en disant qu'il fallait élargir le glacis couvrant vers l'Ouest son chemin de fer du Hedjaz et aussi le port d'Akaba dont elle compte faire évidemment le point d'embarquement des soldats turcs envoyés directement par chemin de fer jusqu'à la mer Rouge.

Mais peut-être y a-t-il eu aussi, jusqu'à un certain point, le désir de réagir contre le mouvement en avant de l'Angleterre en Egypte. Les Anglais ont pu s'inquiéter de la tendance, que nous signale une correspondance publiée ci-après, de la politique turque à avancer en organisant peu à peu les tribus du désert. En tout cas, un mouvement analogue s'est produit du côté de l'Egypte. Le dernier rapport de lord Cromer disait que la péninsule du Sinaï avait été jusque-là trop négligée et signalait la nomination d'un Anglais, M. James Bramly, comme commandant et inspecteur de ce pays, avec plein contrôle sur les affaires de la péninsule. Un corps de chameliers y est en formation et on a le projet d'établir un télégraphe jusqu'à Kalat en Nakle et d'égaliser les mauvais passages de manière à permettre la circulation des automobiles entre Suez et ce poste avancé. Il est très vraisemblable que les derniers événements ne diminueront pas l'intérêt que les Anglo-Egyptiens, mis, ne l'oublions pas, en possession de très grosses sommes par l'effet de l'arrangement franco-anglais d'avril 1904 relatif à la caisse de réserve de la dette, portent maintenant aux régions du Sinaï comme à toutes les dépendances extérieures de l'Egypte.

Mais ce serait sans doute diminuer la question que d'y voir un simple jeu d'actions et de réactions d'influence sur les misérables tribus des confins turco-égyptiens. Il est vraisemblable que l'affaire du Sinaï faisait partie d'un plan d'ensemble de la politique panislamique d'Abdul Hamid. Il ne faut pas oublier qu'elle a coïncidé avec la marche en avant des Turcs vers les oasis du Sahara central entre le Fezzan et le lac Tchad, marche qui sans doute déterminera une occupation française de ces régions qui nous ont été attribuées par l'accord franco-anglais du 8 avril 1904. D'autre part, il est à remarquer qu'au même moment la Turquie entraînait en conflit avec la Perse sur certains points, cependant réservés depuis bien longtemps comme on le verra dans un autre article, dans la zone frontière des deux pays.

Pour que le Sultan ait osé entamer des entreprises le mettant en difficultés à la fois avec la Perse, c'est-à-dire la Russie, l'Angleterre et la France, il faut qu'il ait espéré une situation internationale singulièrement favorable, et l'on peut se demander comment les diverses aventures turques ont précisément éclaté après la fin de la Con-

férence d'Algésiras, qui avait mis les relations des trois puissances intéressées sur un pied de confiance inconnu jusque-là. Mais, en examinant les choses, on se rend compte que, si ces entreprises ottomanes ont produit leur mauvais effet après la Conférence, elles ont été commencées avant, ou tout au moins pendant la réunion d'Algésiras. A ce moment, le Sultan ignorait comment se terminerait cette dernière, et il est fort probable qu'il a partagé sur l'issue les illusions qui semblent avoir jusque très tard trompé l'Allemagne sur les résultats de la période marocaine de sa politique extérieure. Aussi peut-on considérer, mais à moitié seulement, comme véridiques, les démentis des journaux allemands disant que l'Empire germanique n'avait encouragé en rien la Turquie dans l'affaire du Sinaï. Il est sans doute exact que lorsque cette affaire a éclaté, l'ambassadeur d'Allemagne, comme on l'a affirmé, a jugé sage d'inviter le Sultan à céder au plus vite; mais rien ne prouve que la diplomatie allemande, dans la politique à grande envergure qu'elle a cru devoir tenter l'année dernière, et qui se basait en partie sur d'autres pays islamiques que le Maroc, n'ait pas cru devoir donner au Sultan des encouragements ou tout au moins des illusions qu'il a expiées depuis. En somme, à regarder les choses de haut et de loin, et sans même entrer dans les hypothèses précises de la lettre que nous publions ci-après, il n'est pas très osé de considérer que l'échec du Sultan dans l'affaire du Sinaï est le pendant et la conséquence de la déception que la campagne dont le Maroc ne fut que l'occasion et le prétexte a dû causer à la diplomatie allemande.

Au sujet de l'affaire du Sinaï et aussi du conflit turco-persan, nous avons reçu du Caire la lettre suivante. Bien qu'elle émane d'un partisan du mouvement arabe sur la valeur duquel il est encore si difficile de se prononcer, et qu'elle soit, sans doute, inspirée par des partis pris et des exagérations dont le lecteur doit faire la mesure, nous n'hésitons pas à l'insérer pour les appréciations significatives et les renseignements intéressants qu'elle contient.

Le Caire, le 20 mai.

L'affaire du Maroc et la Conférence d'Algésiras ont retenu pendant un an l'attention générale.

Pendant ce temps, plusieurs questions de grande importance se sont posées en Asie Mineure, questions auxquelles les chancelleries des divers États du monde, très préoccupées d'autre part, n'ont pas prêté toute l'attention désirable. Elles peuvent avoir, cependant, une répercussion générale sur les relations entre puissances, et il est utile, dans ces conditions, d'en rechercher les causes secrètes ainsi que les effets espérés par les promoteurs.

Il y a peu de mois on apprit, non sans surprise, que la Turquie, sortant d'une longue apathie, provoquait l'Égypte et la Perse, c'est-à-dire l'Angleterre et la Russie. Sur ses deux frontières,

elle occupait des territoires qui ne lui appartenaient pas.

Avant d'en donner les raisons, étudions ces deux litiges.

Le conflit de Tabah.

Voici, à ce sujet, les renseignements que me donne M. Négib-Azoury bey, ancien adjoint au gouverneur de Jérusalem, mieux placé que quiconque par ses anciennes fonctions pour connaître la question.

« En 1840, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, par le traité de Londres, se mirent d'accord pour régler la question d'Orient et mettre fin aux inquiétudes que l'ambition de Méhémet Ali inspirait à l'Europe. Ces puissances forcèrent le khédivé à restituer au Sultan les provinces qu'il avait conquises sur lui et à se contenter du gouvernement héréditaire de l'Égypte.

« En 1843, par le traité des Détroits, ces mêmes nations, auxquelles s'était jointe la France, empêchèrent les Turcs et les Égyptiens de se quereller de nouveau, les uns en cherchant à reprendre ce qu'ils avaient conquis et ce qu'on leur avait enlevé, les autres en essayant de prendre leur revanche et d'abolir les privilèges que leur avait arrachés un vassal rebelle. C'est dans ce but que les puissances maintinrent les Égyptiens dans le petit port d'El Arich sur le continent asiatique; ce port leur servait d'avant-garde et les préservait d'une invasion subite de la part de la Turquie.

« On ne pouvait, naturellement, faire de la ville même d'El Arich l'extrême et unique limite de la vice-royauté égyptienne; les adversaires auraient été trop rapprochés, de leur contact continuels auraient résulté de nouveaux troubles. C'est pourquoi le désert qui sépare El Arich de Gaza fut partagé en deux; la partie la plus riche et la plus peuplée, relativement s'entend, échut à la Turquie. La limite des deux pays fut constituée par une ligne partant de l'embouchure du ouadi Rifah sur la Méditerranée, arrivant au pied du plateau de Bir Sabeih (230 mètres), contournant ce plateau et le massif isolé du Djebel Makra (1.050 mètres) et arrivant à Akaba, situé à l'extrémité Sud du ouadi Arabah.

« Jusqu'à ce jour, ni le gouvernement de Constantinople, ni celui du Caire n'avaient songé à y fixer exactement avec des poteaux indicateurs la ligne imaginaire que nous venons de tracer; mais la nature des lieux, la logique et les besoins stratégiques, communs aux deux parties, exigent que le ouadi Rifah jusqu'au plateau de Bir Sabeih et les vallées de la rivière d'El Arich et de ses affluents appartiennent à l'Égypte.

« L'histoire ancienne et les faits actuels confirment ce fait. Moïse, indiquant aux Hébreux les différentes frontières de la Palestine, leur ordonna de considérer la « montée de Hakrabim » (Djebel Makra) comme l'extrême limite de leur territoire au Midi (*Nombres*, xxxiv, 4). De nos jours, avant l'incident récent, le V^e corps d'armée turc n'en-

tretenait de garnisons qu'aux deux extrémités de la frontière, à Khan-Yonnès au Nord du ouadi Rifah, et à Akabah. D'autre part, le moutessarifat de Jérusalem limitait son autorité théorique à l'extrémité Sud du territoire des tribus des Azazmehs et des Zoullams, soit au Djebel Makra.

« Pour bien saisir toute la portée du conflit actuel, il est nécessaire de dire un mot de la politique de la Turquie vis-à-vis des nomades qui vaguent dans ces régions limitrophes de l'Égypte.

« En 1893, Hussein-Hilmi effendi (aujourd'hui Hilmi pacha, inspecteur général de la Macédoine), réussit avec l'aide du V^e corps d'armée (Damas) à organiser en sandjac (préfecture) toutes les tribus de la Transjordanie (pays de Moab) jusqu'à dépendant d'Ibn-Erraschid, à ce moment émir du Chammar. Ces principales tribus sont les Beni-Sakr, les Adouan, les Abbad, les Arab-el-Hamid, etc. Le chef-lieu de ce nouveau département fut la forteresse de Kérak (ancien Kir-Moab).

« Stimulé par l'exemple de son collègue, le gouverneur de Jérusalem, Tevfik bey, appliqua aux tribus du plateau de Bir Sabeh le système de Hilmi effendi. Il organisa en 1899 un *caza* (sous-préfecture) avec les tribus de ces plateaux, les Tarabines, les Tayahas, les Azazmehs, les Zoullams, les Djahalines, etc.

« Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'à la suite de ces actes d'initiative et d'énergie Hilmi effendi et Tevfik bey ont été nommés successivement gouverneurs généraux du Yémen pour continuer leur politique d'envahissement. Le premier faillit être assassiné dans son propre palais par un Arabe mécontent; le second fut assiégé dans Sanaa en 1904 et tomba au pouvoir de l'imam Mahmoud-Yahia, qui lui permit généreusement de partir en avril 1905.

« Le trésor turc bénéficia des deux créations de ces gouverneurs. En effet, les tribus de ces deux régions sont relativement très riches et le territoire qu'elles occupent est d'une fertilité relative. Les tribus de Bir Sabeh produisent annuellement une bonne quantité d'orge, de blé et d'autres céréales. Il faut ajouter les troupeaux, les beurres et les laines que les marchands d'Hébron et de Gaza achètent à vil prix.

« La Turquie, en dehors de la question fiscale, chercha à fanatiser ces Bédouins afin de les soumettre, sous une forme quelconque, au service militaire. A cet effet, elle avait essayé d'inonder le désert de moullahs (prêtres), prêchant le Coran et l'attachement au khalife. Ces prédications n'obtinrent aucun succès, car ces nomades sont déistes, et d'un déisme simple; ils n'entendent rien à la prière ni aux pratiques islamiques.

« Dans le même but, le Sultan a institué, il y a quelques années, à Constantinople une école spéciale pour les nomades. Il y fait élever les enfants des principaux chefs pour les préparer à administrer plus tard leurs tribus respectives et organiser celles-ci en régiments, « hamidieh ». Cette œuvre, dont le succès aurait fourni aux Turcs des forces très nombreuses en Arabie (dans le sandjac de Kérak et dans le *caza* de Bir-Sabeh, ils pour-

raient recruter près de 60.000 cavaliers ou des méharistes), avait déjà donné au Sultan quelques bons résultats lorsqu'en 1905 la propagande nationale arabe, les victoires d'Ibn-Essaoud en Arabie centrale et de Mahmoud-Yahia au Yémen en détruisirent les effets.

« Les Turcs n'ont cependant pas perdu courage. Ils hâtent la construction de leur chemin de fer stratégique du Hedjaz qu'ils veulent prolonger jusqu'à Sanaa et qui est destiné surtout à asservir les Arabes. Ils veulent également joindre à cette ligne, à son coude à Mâan, un embranchement qui irait à Akaba au fond de l'excellente « Corne d'Or » qu'on appelait dans l'antiquité le golfe Elanitique. Ce dernier projet correspond à leurs vues de domination sur l'Égypte et sur la mer Rouge.

« Estimant que la possession de la rive nord du golfe d'Akaba par les Anglais en détruit toute la valeur militaire, l'état-major turc résolut de s'en emparer par un coup de main. Il ordonna au maréchal Hakki pacha, commandant le V^e corps, de masser des troupes à Akaba, sous prétexte de les envoyer au Yémen, et d'occuper successivement les différents points du littoral de la presqu'île du Sinaï, jusqu'à son extrémité, au Ras Mohammed.

« Peu après que l'armée ottomane eut occupé le village de Tabah, le premier jalon de ce projet fantastique, la garnison égyptienne de Kalat en Nakle (dans la presqu'île) signala le fait au Caire. Immédiatement la frégate anglaise *Diana* alla ancrer en rade de l'île Pharaon, en face du poste turc de Tabah. »

C'est à ce moment qu'est né l'incident anglo-turc dont vous connaissez les suites.

Le conflit avec la Perse.

L'exposé de cet incident a été clairement défini par l'ambassadeur persan à Constantinople, le prince Mirza-Khan, dans le rapport remis par lui le 3 mars dernier aux représentants de la Russie et de l'Angleterre, ses intermédiaires.

Par le traité d'Erzeroum du 20 mars 1847, ratifié définitivement le 9 mars 1848, une convention fut conclue entre les deux gouvernements turc et persan et une délimitation de frontière eut lieu. Une commission russe et anglaise intervint pour régler les différends qui étaient soulevés à ce sujet et une carte fut remise par eux en octobre 1869 à la Perse et à la Turquie.

Le territoire litigieux de Mohammerah au mont Ararat (700 milles de long sur 20 à 40 de large) forma une zone neutre à laquelle il était défendu de toucher.

Cependant, violant les articles du traité de 1847, les Turcs ont pénétré à l'Est de la zone, c'est-à-dire en Perse, et ont jusqu'ici refusé de se retirer, malgré les représentations des puissances intéressées.

Tels sont les deux conflits récemment soulevés par la Porte.

Quelles sont les raisons graves qui ont incité le Sultan à agir de la sorte ? Pourquoi, du côté de la Perse, la Porte cherche-t-elle à rouvrir une question religieuse fort ancienne, la vieille querelle des Sunnites contre les Chiïtes ? Elle s'efforçait cependant, depuis quelques années, de rallier autour d'elle tous les musulmans de la terre, afin de donner corps au rêve panislamique d'Abdul Hamid.

Il faut chercher, croyons-nous, les motifs de cette étrange attitude dans les événements présents, nous voulons parler de la révolte arabe, et dans l'appui que prête à la Turquie l'empereur d'Allemagne.

La révolte arabe, si elle n'est pas encore généralisée dans les grandes villes d'Asie Mineure, existe réellement dans toute la péninsule et dans les grandes plaines qui séparent la Syrie de la Mésopotamie. Elle a été exposée en détail dans un livre récent (1) et pour résumer les faits, nous devons dire qu'au Yémen le maréchal Feizi pacha n'a pu réduire les rebelles, et a perdu, en un an, plus de 50.000 hommes ; dans le Hedjaz, les tribus n'obéissent à personne ; dans l'Arabie Centrale, l'émir du Nedjed, Ibn Esséoud, a chassé les émirs alliés des Turcs et a battu en 1904 Feizi pacha dans les plaines de la Mésopotamie ; en Syrie, en Palestine et en Mésopotamie, les tribus ont refusé de payer dorénavant la dîme ; en Mésopotamie, les Moutéficks, puissante agglomération arabe qui compte près de 10.000 combattants bien armés, attaquent en ce moment les places turques. Enfin, détail important, les soldats des corps d'armée de Damas et de Bagdad ont refusé de marcher contre les Arabes, leurs frères. Observons à ce sujet que, sur les sept corps d'armée de l'Empire, la moitié est formée par les Arabes.

Quant aux Circassiens, aux Albanais et aux Kurdes, troupes fidèles, ils désertent en masse pour ne pas se rendre au Yémen où ils meurent par milliers de maladies et de privations.

Devant une situation aussi critique, une décision prompte était nécessaire. Le Sultan pouvait réunir toutes ses forces, toutes ses ressources et essayer d'étouffer dans le sang cette révolte. Ce projet très hasardeux aurait peut-être précipité la dislocation de l'Empire. D'autres moyens furent envisagés, plus efficaces, sans doute, car Abdul-Hamid les adopta et employa à leur réalisation toute sa finesse et sa duplicité : c'étaient une guerre nationale et religieuse qui grouperait autour de lui tous les dissidents, et une guerre entre les nations européennes qui le délivrerait de ses ennemis indirects. De là sont venus les incidents des frontières égyptienne et persane.

Avec l'Angleterre appuyée par sa flotte, ses troupes métropolitaines et indiennes, la Turquie ne pourrait lutter ; mais elle espère — elle espérait du moins — tout d'abord que l'Allemagne,

son grand protecteur, interviendra. Sous la menace d'une guerre avec cette dernière, la Grande-Bretagne serait obligée (c'était l'opinion du Sultan) d'immobiliser ses soldats d'Europe et d'autre part une révolte, escomptée, des musulmans retiendrait les régiments des Indes. Les quelques bataillons qui composent l'armée d'Egypte ne sauraient résister, et les indigènes, ainsi que les Soudanais, ont été depuis longtemps travaillés par des agents secrets.

Les soldats du V^e corps (Damas), si peu sûrs en face des Arabes, ne refuseraient pas de marcher contre les infidèles pour reprendre un territoire musulman.

Du côté de la Perse, la querelle religieuse des Sunnites contre les Chiïtes rallierait autour de l'étendard vert les tribus turbulentes de la Mésopotamie et les soldats arabes du VI^e corps (Bagdad).

L'Angleterre, toujours d'après le Sultan, serait, comme nous l'avons vu, immobilisée. Quant à la Russie, très éprouvée à l'intérieur et en Extrême-Orient, elle hésiterait peut-être de venir au secours de la Perse, dans la crainte d'une guerre avec l'Allemagne. Des révoltes musulmanes dans le Caucase et le Turkestan entraveraient, d'ailleurs, son action.

Vainqueur en Egypte et en Perse, Abdul-Hamid regagnerait son prestige si ébranlé et écarterait de la sorte tout danger intérieur.

Le Sultan, nous l'avons dit, compte sur l'Allemagne. Celle-ci, profitant des dispositions et des circonstances politiques actuelles, éminemment favorables pour elle, continue, sans perdre un instant, ses progrès en Asie Mineure. Elle multiplie les succursales de sa Banque d'Orient, le nombre de ses écoles avec instituteurs allemands, augmente sa flotte marchande dans le Levant, obtient de nouvelles et importantes concessions de terres, de mines, de chemins de fer, colonise en un mot tout le pays. Elle se crée ainsi, *quoi qu'il arrive*, une situation de fait dont il sera difficile de la déloger.

Quant à intervenir entre la Turquie et les puissances, on sait maintenant qu'elle ne voulait pas le faire, mais il semble bien qu'elle espère donner, en Orient, une nouvelle illustration de la fable de « l'Huitre et les Plaideurs ».

L'Empereur d'Allemagne affecte d'ailleurs de remplir le rôle de protecteur de tous les musulmans du monde.

Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'en dehors de la Russie, de l'Angleterre et de l'Allemagne d'autres puissances sont directement intéressées à ce qui se passe en Orient ; ce sont tout particulièrement la France, l'Italie et les Etats-Unis.

La France, qui a de nombreux sujets musulmans, doit tout craindre de la réalisation du rêve panislamique d'Abdul-Hamid. Possédant une influence séculaire en Asie Mineure, elle ne peut admettre d'être frustrée des avantages commerciaux et industriels qu'elle est en droit d'espérer. Elle perdrait, de plus, le gros commerce qu'elle fait dans ces pays. Elle sera donc obligée de se

(1) *Les Puissances devant la révolte arabe ; la crise mondiale de demain*, par M. E. LUNG, 4 vol., chez Hachette, 3 fr. 50.

ranger du côté de l'Angleterre et de la Russie, ses amie et alliée d'ailleurs.

L'Italie, qui a des vues sur la Tripolitaine et sur certaines provinces balkaniques, qui reprend une grande influence religieuse en Orient, et dont tout le gros commerce se fait dans la Méditerranée, sait qu'elle a contre elle l'Allemagne au sujet même de Tripoli. Elle a tout intérêt, par conséquent, à empêcher l'Allemagne de devenir une puissance méditerranéenne immédiatement dangereuse et à aider à la dislocation de l'Empire ottoman.

Enfin les Etats-Unis se sont montrés, en ces dernières années, vivement préoccupés de la situation malheureuse des sujets du Sultan. Ils ont créé en Orient de nombreuses universités, des collèges, des écoles, des hôpitaux, des orphelins, ont envoyé des missionnaires fort dévoués qui ont dépensé des sommes énormes. Seuls parmi toutes les nations, ils ont exigé et obtenu que les sujets d'Abdul-Hamid, naturalisés américains, soient reconnus et traités comme tels à leur retour dans leur patrie. Ils sont devenus, par le nombre considérable des nouveaux citoyens *américains-arabes* et par l'appui qu'ils leur donnent, un facteur des plus importants en Orient.

Le Sultan semble avoir oublié ces trois grandes nations dont l'intervention sera décisive. Peut-être, aussi, comptait-il sur la force de la triple alliance; les événements récents ont dû être pour lui une amère déception.

UN CONFLIT TURCO-PERSAN

En même temps que la Turquie se livrait, comme nous le disons plus haut, à des efforts pour faire reculer la frontière égyptienne, en avançant ses postes d'entre la Méditerranée et la mer Rouge, un mouvement analogue se constatait sur la frontière turco-persane dans le pays situé au Sud-Ouest du lac d'Ourmiah. Dans cette région, à la suite, assure-t-on, d'un effort de l'administration persane des douanes, dirigées comme on le sait par des Belges, pour établir des postes dans le territoire contesté entre la Turquie et la Perse, les troupes turques firent un mouvement en avant. Elles occupèrent la localité de Yezné, puis, s'avancant plus loin vers l'Est, elles occupèrent également Passvah et Lahidjan. Depuis lors, quelques petits groupes de soldats persans envoyés par le gouvernement de Téhéran, non pas pour reprendre par la force possession du pays, car la Perse ne saurait y songer, mais du moins pour faire acte d'occupation à côté des Turcs, ont été fort rapidement reconduits par ces derniers. La Perse a demandé que les Turcs consentissent à évacuer le territoire en litige jusqu'à un accord définitif sur la frontière, mais le gouvernement de Constantinople a jusqu'ici refusé de faire faire un mouvement en arrière à

ses troupes avant qu'une commission mixte ait établi la frontière d'une manière définitive. Les choses en sont là, mais, cependant, on espère un prompt arrangement entre les deux gouvernements intéressés, la Russie et l'Angleterre soutenant dans l'espèce la Perse contre les empiètements turcs.

En le faisant, elles agissent d'ailleurs conformément aux précédents. C'est en effet sous leur médiation combinée que la Turquie et la Perse avaient conclu le traité d'Erzeroum, le 9 mars 1848. Après la ratification de ce traité, une commission composée d'agents russes, anglais, turcs et persans fut envoyée pour délimiter le territoire des deux pays voisins. La chose fut impossible en raison des différends qui s'élevèrent entre les commissaires turcs et persans. Il fut décidé alors de dresser une carte des terrains en litige et elle fut terminée en 1869 : elle comprend quatorze feuilles.

Cette carte, communiquée aux gouvernements turc et persan par la diplomatie anglaise et russe, servit de base à l'arrangement du 2 août 1869 (24 rebi oul akhir 1286), qui reconnaissait que de Mohammerah jusqu'au mont Ararat une bande de 700 milles de long sur 20 à 40 milles de large constitue un territoire en litige entre la Turquie et la Perse. A l'Est de cette zone, le pays appartient incontestablement à la Perse, et à l'Ouest il appartient à la Turquie. L'article 2 de l'arrangement du 2 août 1869 établissait un régime pour cette longue bande de territoire contesté (en réalité, la frontière n'est reconnue d'une manière précise nulle part entre la Transcaucasie russe d'une part et les abords du golfe Persique de l'autre). Il disait : « Le principe du *statu quo*, qui consiste dans le maintien tel quel sur les lieux en litige de l'état de choses existant au moment de la visite et de l'inspection faite par les commissaires des quatre puissances, sera strictement respecté par les deux parties contractantes ainsi que par leurs agents sur les lieux, et on se gardera de contrevenir à ce principe. »

Pour appliquer ce régime, l'article 3 stipulait : « Les terrains en litige continueront à être placés, jusqu'au moment de la délimitation définitive, sous l'administration de l'Etat qui les régissait lors de l'admission du principe du *statu quo*, sans que toutefois cette situation puisse être considérée comme un titre de propriété. » D'autres articles disaient que si des contestations étaient soulevées au sujet de ce régime, les autorités turques et persanes les plus voisines feraient de leur mieux pour les aplanir à l'amiable.

Comme nous l'avons dit en commençant, la situation a brusquement changé il y a quelques mois, et les troupes turques ont occupé Yezné qui est dans le territoire contesté, et Passvah et Lahidjan qui sont incontestablement à l'Est de la zone en litige, c'est-à-dire en pays persan. Il semble bien, ainsi que nous l'avons indiqué, que quelque mouvement des douanes persanes ait été, sinon la cause, du moins le prétexte de la

marche en avant des détachements turcs. Mais, étant donné la disproportion des forces entre les deux pays voisins, il n'est pas douteux que l'initiative de la rupture du *statu quo* ne peut venir de la Perse, incapable de résister à la Turquie, mais bien de cette dernière puissance, qui a manifesté depuis quelques mois, comme nous l'avons dit, une propension si marquée à s'étendre en pays musulman partout où elle croyait pouvoir le faire.

Après l'issue que l'on connaît à l'incident anglo-persan et l'intervention de l'Angleterre et de la Russie conformément aux précédents du traité d'Erzeroum, il est d'ailleurs peu vraisemblable que le gouvernement ottoman pousse les choses à l'extrême et que la solution amiable espérée tarde encore longtemps à intervenir.

NOTE SUR LES POPULATIONS

De l'Indo-Chine et de la Chine Méridionale

I

Les étrangers arrivant par mer en Indo-Chine y ont d'abord rencontré des Etats côtiers, de civilisation et d'importance diverses. Au début du XIX^e siècle, avant toute intervention politique de la part de l'Europe, ces Etats étaient :

1^o La Birmanie qui gouvernait depuis 1752 la dynastie d'Alompra et qui avait annexé en 1759 le royaume de Pégou (basse vallée de l'Irawadi et de la Salwen) fréquenté par les Français, les Hollandais, les Anglais;

2^o Le Siam qui, presque anéanti par les Birmans en 1767, s'était relevé sous une dynastie nouvelle à partir de 1782;

3^o Le Cambodge serré entre deux voisins redoutables, au nord-ouest le Siam qui lui enlevait cinq provinces (1794, 1814), au sud-est l'Annam qui, depuis le début du XVIII^e siècle, l'avait chassé des bouches du Mékhong et de tout ce que nous nommons aujourd'hui Cochinchine.

Ces trois royaumes, nettement distincts par la langue et la race, ont de temps immémorial adopté la civilisation hindoue et bouddhique.

4^o L'Annam, de civilisation chinoise, avait annexé du début du XVII^e siècle à 1692 le Tchampa (région au sud de Hué), au XVIII^e siècle la Basse Cochinchine; il avait en 1800 recouvré son unité après de longues guerres civiles et imposé sa domination au Tonkin dont il était en pratique séparé depuis le début du XVII^e siècle.

5^o Les Etats malais de la presqu'île de Malacca (Patani, Kélangan, Tringanou, Pahang, Djohor, Kédah, Pérak, Sélangor, Soungéi Oudjong, Négril Sembilan), de religion musulmane, étaient beaucoup moins policés et beaucoup moins importants que les précédents.

A ces cinq groupes d'Etats il faut ajouter le pays laotien occupant la vallée du Mékhong entre la Chine, la Birmanie et le Siam, le Cambodge, l'Annam, donc inaccessible par mer; cette région se divisait en petits Etats vassaux de souverains plus importants; depuis 1707 les royaumes suzerains étaient ceux de Luang-prabang au nord, de Vieng-tchang au sud, tantôt alliés de leurs voisins, tantôt en lutte avec eux; celui de Vieng-tchang fut détruit par les Siamois en 1827 et dès lors l'indépendance de l'autre fut compromise..

II

Dans chacun de ces pays à côté d'une population dominante à laquelle appartiennent le souverain, l'aristocratie, ainsi que des hommes libres exerçant divers métiers, on trouve des groupes ethniques de race, de langue, de mœurs différentes, tenus dans une condition inférieure, soit qu'ils forment des principautés tributaires (Etats chan de Birmanie, Etats malais soumis au Siam), ou des villages dépendants de fonctionnaires de la race dominante (Tcham de l'Annam), ou des tribus soumises à des corvées et prestations, parfois presque esclaves (Kha du Lao; Samrè, Por au Cambodge) ou des tribus en pratique indépendantes (Djarai entre le Cambodge et l'Annam, Wa de la haute Salwen, Katchin, etc.). Le trait caractéristique, c'est que les Etats civilisés qui ont été nommés d'abord ont à l'intérieur et sur leurs frontières des contacts perpétuels avec des allogènes presque tous moins civilisés, la plupart barbares, quelques-uns vraiment sauvages. Cette gradation ne doit pas être perdue de vue; le Chan tributaire du Birman, le Malais tributaire du Siamois sont des civilisés; les dominateurs ne les traitent pas de sauvages, alors qu'ils appliquent avec prodigalité ce nom à tous leurs autres sujets. De là la fréquence des mots laotien *kha*, annamite *moi*, chinois *man*, qui sont tous des termes de mépris dépourvus de valeur ethnographique, souvent mal compris des populations voisines qui s'en servent; le mot tai *muong* (village, Etat), le chinois *chau* (*tcheou*) qui a le même sens, sont encore plus mal employés quand on les applique aux habitants du haut Tonkin. La confusion s'accroît des diversités dialectales: *sa* ou *xa* sur la Rivière Noire équivaut à *kha* dans le bassin du Mékhong; enfin un bon nombre de groupes, et des plus importants, reçoivent de leurs divers voisins des noms multiples et différents de ceux qu'ils se donnent eux-mêmes.

Les groupes barbares les plus importants se présentent dans toute la chaîne dite annamitique et sur les collines et montagnes qui ceignent les plaines birmanes. L'organisation politique est primitive: la tribu ou le village qui se confondent, la plupart des sauvages étant sédentaires, forme le plus souvent la véritable personnalité qui cultive quelques champs et met les produits en commun; les chefs choisis par tous les habitants ont très peu de pouvoir, l'autorité paternelle est faible; l'esclavage existe partout; au-dessus du village il n'existe

pas de puissance supérieure, aussi les rapports entre villages sont-ils rares, les vendettas, les razias sont fréquentes; les croyances religieuses, peu précises, sont un mélange d'animisme et de fétichisme auxquels s'ajoutent parfois des idées et des rites bouddhiques. A côté de ces traits communs, les divergences sont naturellement

régions plus éloignées, ces croyances sont ignorées ou s'appliquent à des objets différents. Chez les Djarai, proches des Boloven et des Radè, les rois (*patao*, *sadet*) du feu, de l'eau, sont investis d'une influence surnaturelle qui protège la tribu et parfois se manifeste par le mauvais œil; ces deux personnages, toujours choisis dans les deux mêmes



nombreuses et profondes. La plupart des tribus sont polygames, quelques-unes sont monogames; chez les Radè, au nord-est du Cambodge, la femme cherche elle-même un mari et tient la première place dans la famille. Les Boloven, proches de Bassac, et tous leurs voisins croient à des influences malfaisantes de toutes sortes et déclarent *khalam* tout ce qui est capable de les propager; l'interdit qui pèse sur une maison, sur un village, rend les relations et les voyages très difficiles; dans des

familles, n'ont aucune autorité, mais leur pouvoir mystérieux est révéré jusqu'au Cambodge; la crainte des maléfices, l'idée de défendre de souiller l'action surnaturelle des *patao* poussent parfois au meurtre les Djarai, assez doux d'autre part. Près de tribus hospitalières comme les Boloven, les Niaheun leurs voisins, vivent les Sedang pillards inaccessibles dans leurs forêts; de même les Palaung pacifiques sont parents et voisins sur la haute Salweu des Wa, chasseurs de têtes humaines.

Quelques tribus, par exemple les Alak voisins des Boloven, travaillent le métal, tissent les étoffes; beaucoup n'ont aucune industrie.

Dans quel ordre ranger ces tribus sauvages si diverses de coutumes, si inégales dans la barbarie? M. Pavie remarque que la brèche d'Ai-lao forme dans le massif annamitique la limite nord de la région occupée par les seuls *sauvages*; là, entre Annam, Lao et Cambodge, est un noyau de tribus plus pures, vers l'ouest et le nord paraissent des tribus métissées avec les Tai qui tiennent les vallées; enfin, dans ces mêmes directions, des groupes isolés occupant les hauteurs rappellent les populations du noyau central. Cette classification marque comme il convient la distinction entre les Tai des vallées et les *sauvages* ou Kha; elle note également la ressemblance entre les tribus des forêts du sud et les groupes qui s'échelonnent jusque sur la Rivière Noire et en Birmanie. Mais le terme *Kha* n'a rien de précis, et il faudrait classer les groupes auxquels on l'applique.

En outre, à mesure qu'on s'approche du Tonkin, entre les Tai et les Annamites, on ne trouve pas seulement des tribus analogues à celles du Sud; mais il apparaît en nombre croissant des groupes nouveaux venus du Nord, connaissant la langue chinoise, sans être pour cela chinois; des voyageurs français et anglais ont pu, à quelques années de distance, observer la marche de ces tribus vers l'Ouest et le Sud, confirmer ainsi la tradition qui les fait venir de Chine depuis cinquante ou soixante ans. Inversement des Mo-seu, venant de la vallée du Mékhong dans sa partie birmano-yunnanaise, ont depuis quelques années descendu la rive droite, puis franchi le fleuve vers l'Est. Des invasions analogues sont notées récemment dans le Nord, plus anciennement dans le centre de la Birmanie, tandis que des mouvements en sens contraire ont porté des populations des bouches vers le cours moyen de la Salwen. L'histoire et la tradition réunies permettent de suivre la descente des Birmans, des Tai, des Annamites jusqu'à leur habitat actuel.

Une classification plus détaillée est donc nécessaire et possible. Le Dr Thorel l'a tentée dès 1873; il admet en Indo-Chine trois races: la race brune ou rameau noir de la race caucasique (Mantse, Miaotse, Lissou, Lolo noirs, qui ressemblent aux Bohémiens), la race noire, rameau malayo-polynésien (sauvages à type océanien comparables aux Alfouros, qui sont les vrais aborigènes et dont les migrations ont vraisemblablement peuplé l'Océanie), la race mongolique ou jaune (rameaux annamite, cambodgien, laotien, siamois, birman, chinois). Mais le rapprochement des Miaotse et des Lolo n'est justifié ni par les mœurs, ni par la langue; la troisième race comprend, de manière assez étonnante, toutes les nations dominantes et ces nations seules; les indications sur le sens des migrations semblent dénuées de preuves. Quant aux races mongolique, océanienne, caucasique auxquelles se réfère le Dr Thorel, il est difficile d'y voir plus

que des entités très générales et très vagues; y faire rentrer quelques tribus nouvelles sur lesquelles on ne possède que de maigres renseignements linguistiques, ethnographiques, anthropologiques, est assez facile et peu concluant. Bien plus précises étaient, dans le même ouvrage, les remarques de Francis Garnier, quand il indiquait une parenté probable des Laotiens et des Annamites: le lien, ce sont les Kha dont quelques-uns se sont fondus dans les Laotiens et d'autres dans les Annamites. A la même époque, R. Cust distinguait dans les langues de l'Indo-Chine la souche tibéto-birmane et la souche mon-khmer-annamite; cette distinction doit être conservée comme l'une des bases de classification et complétée de manière à y comprendre en leur rang les nombreuses tribus étudiées depuis trente ans, sans oublier que la langue est, pour l'ethnographie, un signe entre plusieurs autres: chez les peuples d'une culture inférieure, la langue est sujette à des transformations plus rapides qu'ailleurs, et partout on peut citer des exemples de populations qui ont abandonné leur idiome propre et adopté un langage étranger.

III

Nous appuyant sur des considérations linguistiques, ethnographiques, anthropologiques, présentées dans les travaux récents, tels que ceux de MM. Pavie, J.-G. Scott, P. Lefèvre-Pontalis, commandant Bonifacy et autres, nous proposons, à titre provisoire, le tableau suivant; nous en écartons volontairement les subdivisions détaillées encore difficiles à établir avec exactitude; nous regrettons aussi de ne pouvoir ici apporter des preuves, la justification en pareille matière étant trop technique et trop volumineuse pour ce Bulletin.

I. — MALAIS. — Tcham (au Cambodge et au Binh-thuan).

Djarai (montagnes à l'ouest de Qui-nhon).

Radè (au sud des Djarai).

Kandjo, etc.

Malais de la presqu'île de Malacca.

II. — MON-KHMER-ANNAM. — Cette désignation indique seulement qu'un élément commun, diversement mélangé, se trouve chez les Mon ou Talaing du Pégou, chez les Khmer du Cambodge, chez les Annamites. La plupart des tribus qui semblent à peu près pures occupent des régions d'accès difficile; les traditions des groupes les plus méridionaux désignent Vieng-tchang comme lieu d'origine.

Por (région de Pursat).

Samrè (province d'Angkor).

Kwoi (nord du Cambodge, à l'ouest du Mékhong).

Phnong, Stieng, Tchraou, Tchourou (nord du Cambodge, à l'est du Mékhong en allant vers l'Annam).

Boloven (à l'ouest de Bassac, puis en allant vers le sud-est, au nord des Djarai), Niaheun, Alak, Sédang, Bahnar, etc.

Mouk ou Kmou, Kwen, Lémet, en chinois Phou-man (bassin du Nam-ta, etc.).

Kwanglim (territoire de Lai-tchao).

Konkeu, Remdeng (région de Xieng-hong rive droite du Mékhong).

Kha-la ou Kha-wa ou La-wa ou Wa (région au-dessus de Xieng-tong et montagnes entre Mékhong et Salwen).

Rumai ou Palaung (rive ouest de la Salwen).

Phou-man (Chwen-ning, Phou-eul, Yong-tchhang, etc., au Yun-nan).

Khunnong (nord de la Birmanie entre Irawadi et Salwen), etc.

III. — TAI OU THO, vivant surtout le long des fleuves, sauf quand ils ont été dépossédés par des races plus fortes, les Chinois par exemple.

a. Siamois.

b. Laotiens (Lao).

c. Lu, Khun, Lem (Xieng-tong, Xieng-hong, Muong-lem), Youn au sud des précédents (Muong-nan, etc.), probablement la section la plus pure de la race.

d. Chan (nord et est de la Birmanie, nord du Lao, Tonkin; de l'Assam (Khamti) à Bhamo, de la vallée de la Salwen jusqu'à la Rivière Noire).

e. Tai de Chine et du Tonkin sous différents noms, au Yun-nan Pa-yi, Po-jen (Min-kia), au Kwei-tcheou Tchong-kia (Yi-kia), au Kwang-si, Tho (Yi-kia), à Hai-nan Li, au Tonkin Tai blancs, Tai noirs de la Rivière Noire, Lao, Nong de la Rivière Claire.

IV. — Karen, de la vallée de la Sittang, ayant remonté vers la moyenne Salwen : ils disent être venus du nord.

Taungthu (Myelat, Thaton au sud-est de Mandalé etc.). Ces tribus sont peut-être apparentées de loin aux Tai ; les Taungthu sont mêlés de sang birman, ils émigrent jusqu'au Cambodge.

V. — a. Tchin ou Khyin (collines du nord de l'Arakan).

Kouki (Manipour).

Louchai (Assam, Bengale).

Naga (Assam).

Venus du Tibet par le Brahmapoutra.

b. Katchin ou Kakhyin ou Singpho (nord de la Birmanie, haute vallée de l'Irawadi et de la Salwen entre Yun-nan et Assam), tribus guerrières qui se sont beaucoup étendues vers le sud depuis une cinquantaine d'années.

c. Birmans : origine tibétaine, arrivés vraisemblablement par la haute Irawadi.

d. Lahou ou Mou-seu ou Mo-so ou Nachi (sur la haute Irawadi et le haut Yang-tseu vers Li-kiang, descendant jusqu'à Xieng-tong et Xieng-mai).

Li-sou ou Li-seu (Yun-nan occidental, Etats chan vers la Salwen).

Lolo ou Ngo-sou Noué-sou, appelés aussi Yi-kia, Man-tseu (au Seu-tchhwan, Kien-tchhang; au Yun-nan; par émigration au Tonkin); Khoutshong, Tchhi-sou, etc.

Ces populations vivent toujours sur les hauteurs.

VI. — a. Hmeng ou Miao-tseu ou Méo ; nombreux au Kwei-tcheou, pourchassés depuis la sédition de 1860-69, ils se sont répandus au Yun-nan, au Tonkin et jusque vers Xieng-tong, toujours occupant les montagnes les plus élevées qu'ils défrichent et délaissent quelques années après.

b. Yao ; originaires du Hou-nan, du Fou-kien et du Tche-kiang, nombreux au Kwang-tong, au Kwang-si, refoulés peu à peu depuis plusieurs siècles au Tonkin (Cao-bang, Lang-son) et jusque sur la rive droite du Mékhong (Xieng-tong); mœurs et langue en partie différentes de celles des Miao-tseu ; ils portent les noms de Yao-tingpan, Lan-tien, San-teng, Khiao ou Khao, Coc, etc., et sont désignés au Tonkin sous le nom général de Man.

VII. — Sakai, négritos de l'intérieur de la presqu'île malaise ; des tribus analogues ont laissé quelques traces en Indo-Chine.

Il faut noter enfin que divers noms assez connus ne désignent pas des tribus spéciales ; ainsi les Panthè sont les musulmans du Yun-nan, les Ho sont les Chinois qui, en bandes armées, ont dévasté le Lao jusqu'à Luang-prabang.

IV

Les noms ci-dessus sont ceux de tribus, de populations, et ces tribus, ces populations ne coïncident qu'exceptionnellement avec des races, c'est-à-dire avec des variétés humaines distinctes et constantes : l'esclavage des femmes et des enfants empêche que les caractères physiques se perpétuent sans mélange et constituent des races pures. Le métissage domine, sauf dans les populations les plus sauvages et les plus retirées ; il semble être la condition de la multiplication, du développement intellectuel, social, historique d'un groupe.

Dans les principales populations chinoises de la Chine du Sud, on trouve comme composantes quelques-unes des tribus indiquées plus haut. Les Hakka, si nombreux et si actifs au Kwang-tong et au Kwang-si, de même que parmi les émigrants de l'Indo-Chine, des îles malaises, descendent de Chinois et de femmes yi-kia, c'est-à-dire tai ; dans la langue cantonaise, les indigènes de la Rivière Noire signalent une influence importante des Yao. Ce groupe, qui, d'après ses traditions, vient originellement de Kwei-ki (Tche-kiang), aurait eu ainsi une aire primitive coïncidant avec la région multiple que les Chinois appellent Yué, la région côtière au sud du Grand Fleuve (Yang-tseu), c'est-à-dire Tche-kiang, Fou-kien, Kwang-tong et Kwang-si, Tonkin ; on devrait donc retrouver un élément yao dans les langues du Fou-kien comme dans le cantonais, et comme M. P. Lefèvre-Pontalis l'a marqué en annamite. Cet explorateur, si versé dans les choses indo-chinoises, établit un rapprochement non moins concluant entre l'annamite et les dialectes kha-mouk, kha-kwen ; tel serait donc, avec une importante couche chinoise civilisatrice, le fond complexe de la population annamite, qui du

II^e siècle avant l'ère chrétienne jusqu'à l'heure présente, a glissé le long de la côte, du Kwang-tong à la Cochinchine, repoussant ou absorbant les précédents occupants, Moi de la souche mon-khmer-annamite, Tcham, Khmer.

De même, on suit l'expansion politique des Tai depuis leurs origines septentrionales au Yun-nan et dans la haute Birmanie jusqu'au royaume siamois du Ménam, le long du Mékhong et de ses affluents, et leurs destinées moins brillantes dans les bassins du fleuve Rouge et du Si-kiang; on les retrouve partout avec leur costume, leur langue, leur organisation quasi féodale, mais on les voit varier avec les populations auxquelles ils se mêlent, Birmans et tribus voisines au nord-ouest, Khmer, Tcham au sud, Chinois au nord-est, Kha de la souche mon-annamite presque partout.

La souche mon-khmer-annamite, dont les représentants moins avancés couvrent la ligne médiane de la péninsule du Cambodge au Yun-nan, a eu, elle aussi, son heure brillante dans les antiques civilisations du Pégou (Mon) et du Cambodge (Khmer); on n'a pas encore déterminé quels autres éléments ethniques entrent dans ces deux nationalités dont les origines sont assez lointaines et obscures pour rendre la recherche difficile; du moins, de part et d'autre, on reconnaît une ou plusieurs immigrations hindoues qui ont apporté les cultes, l'alphabet, l'art en ses diverses manifestations, l'organisation sociale, probablement aussi un sang étranger en quantité appréciable.

Ainsi, l'Indo-Chine et la Chine méridionale apparaissent comme un creuset où se sont déversées, juxtaposées, fondues en partie des races venues de la Chine, de l'Inde où l'homme est si divers, du Tibet qui ne paraît guère le céder à l'Inde comme complexité ethnique, avec les Malais que l'on retrouve sur les autres rives de la mer du Sud, enfin avec la race mon-khmer-annamite que l'on ne rencontre pas ailleurs.

MAURICE COURANT.

BIBLIOGRAPHIE

- The Kingdom and people of Siam*, by SIR JOHN BOWRING. 2 vol. in-8. Londres 1857.
- Voyage d'exploration en Indo-Chine*, publié par Fr. Garnier, 2 vol. in-folio. Paris, 1873. Voir particulièrement : *Notes anthropologiques sur l'Indo-Chine*, par M. le Dr THOREL (t. II).
- Le Royaume du Cambodge*, par J. MOURA. 2 vol. in-4. Paris, 1883.
- La Frontière sino-annamite*, par G. DEVÉRIA. 1 vol. gr. in-8. Paris, 1886.
- Contribution à l'ethnologie des races autochtones de la Chine méridionale et occidentale*, par le Dr P. R. DEBLENNE (*La Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine*, t. I, p. 347 et suiv. 2 vol. in-4. Lyon, 1898).
- Gazetteer of Upper Burma and the Shan States*, by J. G. SCOTT and J. P. HARDIMANN. 5 vol. gr. in-8. Rangoon, 1900.
- Mission Pavie en Indo-Chine, 1879-1893* :
- III. *Voyages au Laos et chez les sauvages du sud-est de l'Indo-Chine*, par le capitaine CUPET. 1 vol. in-4. Paris, 1900.

- V. *Voyages dans le Haut-Laos et sur les frontières de Chine et de Birmanie*, par PIERRE LEFÈVRE-PONTALIS. 1 vol. in-4. Paris, 1902.
- Les Races et les peuples de la terre*, par J. DENIKER. 1 vol. in-18. Paris, 1900.
- The Chronicle and Directory for China, Japan, etc.*, Hong-kong. 1 vol. gr. in-8 (annuel).
- Notes sur quelques populations du nord de l'Indo-Chine*, par P. LEFÈVRE-PONTALIS (*Journal asiatique*, VIII^e série, t. XIX, p. 237; IX^e série, t. VIII, pp. 129 et 291).
- Dix dialectes indo-chinois recueillis*, par PROSPER ODEND'HAL. *Etude linguistique*, par ANTOINE CABATON (*Journal asiatique*, X^e série, t. V, p. 265).
- L'Invasion thaïe en Indo-Chine*, par P. LEFÈVRE-PONTALIS. (Toung-pao, extrait, s. d.)
- Notes ethnographiques sur diverses tribus du sud-est de l'Indo-Chine*, par A. LAVALLÉE (*Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, 1901, p. 291).
- Notice ethnographique sur les principales races indigènes de la Chine méridionale et du nord de l'Indo-Chine*, par le Dr L. GAIDE (*Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, t. V, p. 449, 1902).
- Les Lolos et les populations du sud de la Chine d'après les ouvrages chinois*, par S. ZABOROWSKI (*Revue de l'École d'anthropologie de Paris*, mars 1905).
- Les Etablissements anglais du Malacca*, par PIERRE DASSIER (*Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1901, p. 234).
- Notice sur le Laos Français*, publiée sous la direction de M. le lieutenant-colonel TOURNIER (publication de la *Revue Indo-Chinoise*, 1 vol. gr. in-8, Hanoi, 1900).
- Le Royaume de Vieng-chan*, par GEORGES MASPÉRO (*Revue Indo-Chinoise*, 1904, p. 497).
- Les Groupes ethniques de la Rivière Claire*, par le commandant BONIFACY (extrait de la *Revue Indo-Chinoise*, 1904).

LETTRE D'INDO-CHINE

La visite de S. M. Thanh-Thai au Tonkin. — Le caractère du jeune Empereur. — L'opinion annamite et le souverain.

Hanoi, avril 1906.

S. M. l'empereur d'Annam vient de passer six jours à Hanoi. Arrivé de Tourane par le croiseur *Kersaint*, il débarqua à Haiphong le 4 avril et passant incognito en gare de la capitale, il alla le jour même coucher à Thanh-hoa. Le but de cette partie du voyage était une visite au village de Cui-huong, d'où sa famille est originaire et aux tombeaux des ancêtres qui l'avoisinent.

La réception ne devint officielle sur le sol tonkinois qu'au retour vers Hanoi. Ce jour-là toute la voie ferrée présentait un aspect de fête. Dans chaque gare, les autorités indigènes avaient dressé un autel au roi, laqué de rouge, orné de parasols, d'oriflammes, de brûle-parfums, de vases bleus et d'autres insignes rituels. Tous les villages et les pagodes proches du chemin de fer avaient de même pris leur décor des grands jours. Le long de la ligne les hordes de miséreux avaient disparu, soigneusement refoulées ailleurs, et la route juxtaposée était maintenant jalonnée de grands drappeaux annamites aux vives couleurs et aux bords

dentelés qui, sous un clair soleil, égayaient la verdure des rizières.

Cependant ces drapeaux n'étaient pas également répartis. Sur le territoire de telle province, ils s'aligeaient de 10 en 10 mètres sans interruption, mêlant le rouge, le bleu, le blanc, le jaune, le vert, tout flambants neufs. Sur le territoire de telle autre, au contraire, ils ne se montraient qu'à l'approche des villages, fanés et souvent loqueteux. Y avait-il là quelque manifestation d'un moindre enthousiasme ? Non apparemment, mais seulement quelque différence dans les instructions officielles.

L'unité d'impulsion manque absolument au Tonkin : tel résident pratique le protectorat ; tel autre se passe des mandarins. Tel avait pensé qu'il fallait avant tout faire remarquer sa province ; tel autre, plus soucieux des intérêts du peuple, avait jugé qu'au moment où des gens meurent de faim dans la campagne dévastée par la rupture des digues l'an dernier, mieux valait inciter les villages à acheter du riz plutôt que des drapeaux. Thanh-Thai aperçut-il la différence. Se l'expliqua-t-il ? S'il le fit peut-être, après avoir laissé 1.000 dollars en passant à Ninh-binh pour les affamés, éprouva-t-il de la préférence pour les drapeaux vieux et déchirés.

Thanh-Thai fit son entrée à Hanoï, le 9 avril, à la nuit venant. Sur le quai de la gare, suivant nos rites, de hauts fonctionnaires l'attendaient en habit noir ; dans le hall, les grands mandarins de la ville et des provinces voisines étaient prosternés conformément à l'usage annamite. Le roi, portant la robe traditionnelle de soie jaune impériale, mais les cheveux coupés court sous le turban, passa au milieu d'eux sans regarder ; derrière lui, la foule européenne se referma aussitôt en bousculant les dignitaires indigènes à peine relevés de terre.

Au dehors, la population annamite s'entassait au pourtour de la place et le long des avenues. Elle se pressait avec curiosité ; elle resta silencieuse et digne, mais au passage de l'empereur pas une tête ne se courba.

Le programme du séjour de Sa Majesté a été ce que sont tous les programmes européens de ce genre ; il a compris des dîners officiels, des bals, un carrousel, des courses, une fête vénitienne, des visites aux usines et aux sociétés intéressantes ainsi qu'aux grands magasins. Pour le peuple, il y a eu la promenade traditionnelle du Dragon et de la Licorne, organisés par les congrégations chinoises, d'abord le soir aux lanternes, ensuite le lendemain pendant le jour, sous le soleil et le crachin, avec une consommation énorme de pétards. Pour lui, en outre, l'affiche apposée sur les murs de la ville annonçait chaque jour, après la distribution de riz aux indigents, des réjouissances populaires de neuf à onze heures du matin ; mais le Tonkinois moqueur n'a pas manqué de faire remarquer que ces réjouissances ne comprenaient que quelques balançoires payantes installées au carrefour de certaines rues.

Une cérémonie cependant sortit de l'ordinaire,

grave et devant peut-être marquer dans l'histoire de l'Indo-Chine entière. Le gouverneur général a nommé un conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, ayant pour but d'étudier, sous la présidence du directeur de l'École d'Extrême-Orient, les réformes nécessaires au Tonkin et en Cochinchine, en Annam et au Cambodge ; de partout des délégués français et indigènes se sont à cet effet réunis à Hanoï. M. Beau ouvrit en personne la session de ce conseil et y lut, malheureusement d'une voix lasse et ennuyée, un discours important dans lequel il proclamait la nécessité de modifications profondes dans le sens d'une instruction à l'occidentale beaucoup plus étendue, ce qui correspond à un désir très général, ainsi que j'ai l'occasion de l'exposer.

L'empereur d'Annam siégeait à ses côtés, en face d'un ministre cambodgien et de fonctionnaires indigènes de la Cochinchine. Après le gouverneur général, il fut invité à prendre la parole ; il adhéra, en quelques phrases prononcées en annamite, aux idées qui venaient d'être développées par le gouverneur général.

On dit qu'il s'intéressa beaucoup à la question ; cependant la manifestation de cet intérêt parut un peu froide ; on avait annoncé un discours « révolutionnaire ». Il est vrai qu'aux côtés de M. Beau, Thanh-Thai a toujours eu l'air morose, guindé, maladroit. La grande taille du gouverneur général semble l'écraser. On ne l'a vu se déridier que lorsqu'il a pu s'affranchir du protocole, notamment pour aller faire des achats à travers les magasins, sans avis préalable, au risque de rencontrer des malotrus comme ceux qui, un jour, oubliant la politesse française, l'ont sifflé.

Mais dans ces visites mêmes, il n'était pas encore tout à fait à son aise. Toujours suivi de ses deux frères inséparables le prince Ong Chin (prince Neuvième), duc de Tuyên-hoà, et le prince Ong Muoi (prince Dixième), encore non titré, il n'était généralement suivi ni de son interprète indigène ni des métropolitains attachés à sa personne ; ceux-ci d'ailleurs ne parlaient pas assez couramment l'annamite, celui-ci était trop peu au courant des usages français pour pouvoir satisfaire aux multiples demandes d'explications, et ainsi Thanh-Thai qui, quoique notre élève, ne parle que peu français de même que ses frères, s'en allait commandant ici motocyclette, là deux habits noirs, gêné par la curiosité du public et souvent ne pouvant assouvir la sienne.

* * *

Un soir cependant, le dernier, au bal municipal, dans la salle de la Société philharmonique, on le vit enfin sourire, s'égayer et paraître satisfait au milieu de cette réunion française. Le phénomène commença à se produire vers une heure du matin, dès que le gouverneur général se fut retiré. A ce moment, Thanh-Thai envoya quérir sa nièce, la petite princesse Cò Chôn, âgée de treize ans, qui était restée à la maison avec les quatre femmes de Sa Majesté. La gentille enfant arriva

en robe de soie verte et pantalons de soie noire ; son teint mat très clair, ses grands yeux brillants, ses dents blanches en faisaient une jeune personne très séduisante. Mais, pour débiter, l'empereur la consigna derrière une porte ; au bout d'un instant seulement il la fit asseoir auprès de lui, puis la laissa aller au bord de la loge jeter les yeux sur la salle, lui permit enfin d'accepter le lieutenant X... pour danseur. La petite princesse dansa le pas-de- quatre à ravir ; la souplesse et la précision de ses mouvements conquièrent aussitôt toute l'assistance ; elle revint radieuse auprès de son oncle qui, pour la féliciter, agrafa à sa robe un petit oiseau en diamants qu'il portait au cou.

Le prince Ong Chin, dont la figure avenante semble toujours prête à narguer le protocole, suivit presque aussitôt l'exemple et se mêlant à la foule choisit telle des jolies personnes présentes qui lui plut. Enfin le roi dansa aussi, d'abord un pas-de- quatre, avec sa jeune nièce dont, à l'ébahissement du monde, il égala la grâce ; ensuite avec toute autre jeune femme ou jeune fille qu'au préalable il avait choisie d'un regard circulaire du haut de la loge impériale. Dès lors Sa Majesté ne voulut plus s'en aller et s'il ne dansa pas le cotillon, comme il le fait à Hué ou à Tourane, c'est qu'il n'y en eut pas. Le ministre du palais, fatigué de lui rappeler qu'il devait, à 8 heures, prendre le train pour Haïphong, s'endormit dans un coin et Thanh-Thai, ses frères et sa nièce dansèrent jusqu'à 5 heures, retenant autour d'eux une foule satisfaite de les voir enfin s'amuser. Avant de partir, l'empereur se fit apporter une boîte de laque rouge et remit la décoration du Khim-buoi à chacune de ses danseuses.

Grâce à cette soirée, Thanh-Thai a laissé derrière lui des sympathies dans la société métropolitaine. A Haïphong, à Thanh-hoa, il avait eu une mauvaise presse à raison de son attitude d'apparence rogne et maladroite, sans doute parce que mal ou peu conseillé. Le dernier soir, à Hanoï, on le vit simple sans affectation, poli à la française, affectueux avec ses frères, heureux du succès de sa jeune nièce, et il reconquit ainsi les bonnes dispositions de beaucoup de gens.

On le dit d'ailleurs meilleur que sa réputation. Il aime la vie de famille à l'annamite. Il est épris de toutes les découvertes de la science occidentale. Il est en outre, affirme-t-on, réellement désireux de faire du bien au peuple dont il a le devoir d'être « le père et la mère ». Mais on lui laisse infiniment peu d'initiative. Après l'avoir fort mal élevé et instruit, — ce dont il se rend compte et nous garde rancune, — nous le tenons, quoiqu'il ait vingt-huit ans, dans une tutelle étroite. Ceci est sans doute la conséquence nécessaire de cela. Mais combien loin sommes-nous d'une conception élevée et noble du régime du protectorat et même d'une conception utile, car, déconsidéré aux yeux de ses sujets qui ne voient en lui qu'un fantoche, il n'a plus par sa parole ou ses actes, quand nous jugeons opportun de les faire intervenir, l'influence décisive qui permettrait de faire tomber les oppositions obstinées.

Le peuple le juge par les apparences extérieures. Il le voit, alors que les empereurs ses prédécesseurs ne sortaient guère et ne se laissaient pas regarder. Il le voit, incomplet, sans chignon, en kaki, en casquette, avec des lunettes de chauffeur, mener à motocyclette un train désordonné alors que ses ancêtres restaient toujours majestueux dans leurs robes de soie et lents. Il le voit très petit garçon auprès du gouverneur général, peut-être même rapetissé à l'excès tant par les faits et gestes de M. Beau que par sa propre attitude. Il perd la foi atavique en la majesté et l'autorité royales, du moins au Tonkin où quelques-uns pensent et commencent à dire : « Nous serions plus heureux si nous étions administrés directement comme la Cochinchine ; nous aurions plus de droit ; seule la famille royale perdrait au changement. »

Ce sont là des aspirations insuffisamment éclairées. Un jour viendra-t-il où la population indigène aura raison de demander à la France de lui faire faire l'économie d'un empereur ? Je ne sais ; en tout cas, ce jour n'est pas venu : la masse de la population est encore bien trop loin de nous pour que nous puissions envisager cette hypothèse. Un chef indigène à la tête de l'État annamite reste une nécessité, au moment surtout où va se faire une évolution dont la rapidité s'annonce si vertigineuse qu'il ne faudra mépriser aucune force morale pour la retenir dans les limites de la prudence.

Or, Thanh-Thai ne s'est jamais montré autrement que docile ; avec plus d'initiative, il resterait tel. Le jeune roi est bien averti de l'utilité d'une direction vers les horizons nouveaux apparus à tous les peuples d'Extrême-Orient. D'autre part, il n'est pas sans se préoccuper de la présence en France du prince Ham Nghi, auquel on n'a pas refusé une haute culture intellectuelle ; il s'effraye, d'autre part, de la disparition d'un prince de la famille royale, qui serait, dit-on, au Japon. Il est par suite convaincu que, mis sur le trône par la France, il n'y peut rester que par elle ; mais il aspire, et nous ne pouvons l'en blâmer, à être un roi protégé et non plus un soliveau inconscient.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

LA PRESSE CHINOISE

Un de nos grands confrères parisiens vient de publier sur la presse chinoise des notes intéressantes, mais où l'on regrette de relever de graves inexactitudes. D'après l'auteur de cet article, l'existence de journaux chinois et surtout d'une presse populaire serait de date fort récente, et c'est à la ville de Hang-tcheou, capitale de la « Chine aux Chinois » à l'époque du voyage de Marco Polo, que reviendrait l'honneur d'avoir créé de toutes pièces cet organe des revendications nationalistes.

C'est là une façon de voir erronée qui ne peut s'expliquer que par une documentation locale, trop ignorante des faits généraux. En réalité, depuis plus de vingt ans, les Chinois possèdent des quotidiens sérieux, des revues périodiques importantes, publiés dans les principaux ports ouverts. Si l'on cherche l'origine de cette presse, on la trouvera dans les éditions de langue indigène que les journaux anglais de Hongkong et de Changhaï furent tout naturellement conduits à donner, puis dans les efforts de vulgarisation des missionnaires, principalement des protestants (anglais, américains) dont les publications en langue chinoise affectèrent rapidement le caractère de journaux abordant l'actualité, tandis que celles des missionnaires catholiques se cantonnèrent exclusivement dans le champ religieux ou scientifique jusqu'à ces derniers temps.

C'est donc à Hongkong et à Changhaï que l'on doit situer le berceau du journalisme chinois, et, dès les premières années du millésime 1880, on peut constater l'existence dans ces deux villes de puissantes organisations de presse purement indigène. Une « Illustration » chinoise (le *Hoapao*, hebdomadaire) paraissait avec beaucoup de succès à cette époque, donnant des articles en style vulgaire et de très jolis dessins sur les faits du jour, sans oublier la politique étrangère. En 1884, des quotidiens comme le *Chenpao*, le *Houpao*, le *Hoapao*, etc., de Changhaï, et ce *Hoapao* dont nous venons de parler, menaient déjà une campagne nationaliste très vigoureuse à l'occasion des opérations françaises en Indo-Chine et des « représailles » exercées sur la côte chinoise à leur suite. La collection du *Hoapao* est amusante à feuilleter pour cette époque. On y voit, suivant l'ancienne tradition de l'illustration populaire, tradition que n'ont point encore perdue nos propres illustrés, les événements sensationnels représentés d'après nature par un artiste se trouvant à des centaines, voire des milliers de lieues de son sujet. Quels extraordinaires combats navals ! Mais surtout est admirable un carton représentant le duel Rochefort-Fournier : les deux adversaires, ornés de barbes touffues, mettent aux prises des torsos velus, et cherchent à se pour-

fendre avec de courts coutelas, en même temps qu'ils brandissent à bout de bras d'énormes revolvers.

Des villes comme Canton et Tientsin eurent bientôt leurs quotidiens. Le *Tientsin Chepao* (le « Temps »), l'un des plus importants organes de la politique chinoise, est né vers 1886. On sait la part que prirent tous ces journaux au mouvement réformiste et que certains d'entre eux furent l'objet de poursuites de la part des autorités, qui incarcérèrent directeurs et rédacteurs, les punirent d'amende, de prison et même d'exil, supprimèrent de nombreuses feuilles. Tous ces faits remontent maintenant à une dizaine d'années. L'affaire du *Soupao*, journal publié sur la concession internationale de Changhaï et qui motiva l'intervention du corps diplomatique dans le procès fait par les mandarins à ses rédacteurs, est présent à toutes les mémoires. Dès avant les troubles de 1899-1900 il existait donc une presse indigène, politique et d'actualité, à tendances progressistes, réformistes, nationalistes, antidynastiques et même anarchistes, plus ou moins accentuées.

L'exemple et l'influence des Japonais ont certes été grands dans le développement de cette presse ; il ne pouvait en être autrement, vu la communauté de littérature et le voisinage géographique. Mais il ne faut point croire que la presse chinoise procède uniquement de la presse japonaise et n'en est qu'un reflet ou une copie. A la vérité, si les journalistes chinois ont pris aux Japonais certains de leurs procédés, c'est surtout en ce qui concerne l'organisation des feuilles ; pour ce qui est de la partie « débat », les Japonais seraient plutôt tributaires des Chinois qui ont créé la littérature de polémique longtemps avant que l'on songeât même, chez nous, à rédiger des journaux.

A l'heure actuelle, ce qui frappe le plus, dans la presse chinoise, et c'est ce qu'a négligé de dire l'auteur de l'article dont nous parlions en commençant, c'est qu'elle traverse une crise : elle tend chaque jour davantage à sortir de l'information et du débat politique général, pour se lancer dans les attaques violentes contre le gouvernement et les étrangers. C'est une conséquence naturelle de l'état des esprits en Chine, bouleversés par la situation difficile que traverse ce grand pays, conscient de destinées nouvelles, mais ne découvrant pas encore sa véritable voie. Il y a, dans des villes comme Canton par exemple, une floraison, on peut le dire tropicale, de feuilles créées uniquement pour exprimer le mécontentement des populations. Frappées par les mandarins, elles n'ont pour la plupart qu'une existence éphémère, mais d'autres journaux succèdent aussitôt à ceux que l'on supprime. Cette presse a une influence détestable et, en chauffant à blanc les passions populaires, contribue plus que tout autre facteur du mouvement actuel à préparer la révolution qui menace de tout emporter en Chine, si l'on n'y prend garde.

LES CHINOIS EN INDO-CHINE

Les Chinois qui viennent s'installer en Indo-Chine étaient, jusqu'à ces derniers temps, soumis à toute une série de formalités. Dès qu'un navire d'immigrants était signalé, les armateurs et les consignataires étaient tenus d'aviser le service d'immigration; sitôt la libre pratique accordée, les immigrants débarquaient sur des sampans frétés par les congrégations et se rendaient à la douane. De la douane ils passaient au siège du service de l'immigration. Là se trouvent un certain nombre de bureaux dont chacun est occupé par une congrégation. Les immigrants en arrivant se présentent à celle à laquelle ils appartiennent par leur pays d'origine et reçoivent un billet sur lequel est mentionné leur nom en caractères. De là, ils passent devant le docteur qui s'assure qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie contagieuse. Des élèves vaccinateurs de l'École de médecine indigène procèdent à leur vaccination et leur signalement est ensuite pris de façon très précise. Ils passent véritablement au service anthropométrique, car l'administration indo-chinoise a adopté les procédés d'identification imaginés par le Dr Bertillon et qui sont devenus, comme on sait, de pratique courante, en France à l'égard des individus qui tombent sous la main de la justice. M. Beau, avec l'avis conforme de M. Rouvier, alors ministre des Affaires étrangères, a apporté des adoucissements à toutes ces formalités. On a renoncé, notamment, aux procédés vexatoires de la mensuration. On ne traitera plus les immigrants chinois comme des malfaiteurs éventuels et, dans son désir de ne point froisser l'élément chinois, le gouverneur général a prescrit la réunion à Saïgon d'une commission chargée d'élaborer un règlement d'immigration aussi libéral que possible.

On ne saurait trop encourager le gouverneur général de l'Indo-Chine à persévérer dans la voie où il est déjà entré. Il est très important, en effet, que nous ne froissions point les Chinois qui viennent en Cochinchine ou même en Indo-Chine pour y gagner leur vie. Les Chinois constituent, partout où ils vont, un facteur économique de premier ordre. Ce sont des commerçants avisés et des travailleurs appliqués. Or, la Cochinchine même, qui est de toutes les parties de l'Indo-Chine celle qui peut le mieux être mise en valeur, a besoin de cet élément. Toute notre colonie d'Extrême-Orient possède de nombreuses ressources inexploitées et est, par conséquent, susceptible de nourrir plus d'habitants qu'elle n'en possède. Pour tirer de son sol toutes les richesses qu'il renferme, il est bon de recevoir du secours de l'étranger.

Il est incontestable que l'Indo-Chine peut nourrir une population d'agriculteurs, d'industriels et de commerçants bien supérieure au chiffre de sa

population actuelle. De vastes étendues de terrain, principalement dans ces espèces de marches militaires désignées sous le nom général des *hautes régions*, attendent les travailleurs qui les voudront défricher. D'après une étude statistique, achevée récemment, qui fut faite sur l'ordre du gouverneur général et dont nous donnons d'autre part les résultats, d'après une note de M. Madrolle à la Société de Géographie de Paris, la densité de la population en Indo-Chine n'est encore que d'environ 23 ⁹/₁₀ au kilomètre carré, alors qu'en France elle est de 72. Il y a encore, on le voit, une large marge à remplir pour que la colonie soit proportionnellement aussi peuplée que sa métropole. Dans les hautes régions dont nous parlions tout à l'heure, les Annamites attachés à leurs rizières du Delta ne montent qu'à contre-cœur. Ils refusent, d'aller fournir dans ces régions, aux capitalistes et aux entrepreneurs, la main-d'œuvre dont ceux-ci auraient besoin pour exploiter les divers gisements qui s'y trouvent. Dans tous ces cas, l'intervention du Chinois serait une aide excellente pour la mise en valeur des pays encore dormants de l'Indo-Chine. Les Chinois ont des notions du crédit, des méthodes rationnelles de travail qui sont une de leurs forces et leur permettent d'édifier souvent, en peu d'années, des fortunes considérables.

Si, à toutes ces raisons de bien accueillir les Chinois en notre colonie, on ajoute cette constatation que le Chinois se montre toujours respectueux des lois et de l'autorité, qu'il supporte sans trop se plaindre les taxes qui le frappent et qui sont, d'ailleurs, de grosses ressources pour le budget indo-chinois, nous avons là un motif de plus pour nous montrer libéraux à leur égard.

La forme que nous avons donnée à cette note tendrait à faire croire qu'il s'agit de créer presque de toutes pièces un mouvement d'immigration chinoise en Indo-Chine: ce n'est pas ainsi qu'il faudrait l'interpréter. Il s'agit, en réalité, de modifier un état de choses, de l'améliorer, non de créer. Il existe, en effet, déjà, en Cochinchine, environ 120.000 Chinois, auxquels il faut ajouter plus de 60.000 métis, nés de leur union avec les femmes annamites. On sait que la ville de Cholon, voisine de Saïgon, est un grand centre commercial où les Chinois jouent un rôle considérable. C'est cette influence bienfaisante qu'il faut étendre et on doit savoir gré au gouverneur général d'y travailler.

L'*Avenir du Tonkin* dit que ce ne sont pas les seules mesures administratives adoptées à l'entrée des Chinois en Cochinchine qui entravent l'essor de la colonie chinoise dans notre possession. Les impôts qui frappent les Asiatiques étrangers y seraient aussi pour quelque chose. Ces impôts ne sont pas égaux pour tous: Ils sont proportionnels et varient suivant la fortune apparente de chacun des contribuables. Cette fortune apparente est révélée par le chiffre de l'impôt de la patente et de l'impôt foncier auquel est soumis l'individu imposé. Il est établi selon l'échelle suivante :

Impôt des patentes et impôt foncier	Catégorie de la taxe d'immatricul.	Montant princip. de la taxe d'immatricul.
Supérieur et égal à 400 \$	Hors classe	400 \$
Variante de... 100 à 399 99	1 ^{re} catégorie	200
— — 55 à 99 99	2 ^e —	100
— — 10 à 54 99	3 ^e —	50
— — 4 à 9 99	4 ^e —	20
Inférieur à 4 et coolies	5 ^e —	10

Cet impôt, rigoureusement proportionnel, paraît donc très équitable puisqu'il frappe chacun selon le chiffre de ses ressources. Peut-être, pourtant, pourrait-il être réduit en ce qui concerne les individus de la 5^e catégorie. C'est cette catégorie qui fournit les travailleurs dont la Cochinchine a le plus besoin, manœuvres, ouvriers industriels et agricoles; il y aurait sans doute intérêt à diminuer les charges qui pèsent sur cette classe d'immigrants de façon à en attirer dans la colonie un plus grand nombre.

Tous ceux qui connaissent bien l'Indo-Chine sont donc d'accord pour non seulement atténuer les formalités administratives imposées aux immigrants chinois, mais même pour faire fléchir un peu à leur égard les exigences fiscales. L'intérêt économique de l'Indo-Chine dépend très évidemment des mesures qu'on pourra prendre dans cet ordre d'idées à l'égard des Chinois; mais il y a plus encore; à l'intérêt économique s'ajoute un intérêt politique général. La France, puissance extrême-orientale, ayant avec la Chine de nombreux kilomètres de frontières communes, ne pourra que profiter pour ses relations avec la Chine, notamment au Yunnan et au Kouang-si, des facilités qu'elle accordera dans ses possessions aux sujets du Céleste Empire.

E. P.

LE KOUANG-SI (1)

Le Kouang-si est une de ces provinces de Chine voisines de notre Tonkin, qui doivent attirer notre attention parce que, de notre colonie, nous pouvons en ces provinces acquérir une influence dont le commerce et les entreprises françaises tireraient profit. Aussi, toute étude qui nous renseigne sur l'une de ces provinces mérite-t-elle d'être vulgarisée. C'est ce que nous voudrions faire en ce qui concerne le Kouang-si, sur lequel vient de paraître un livre qui, à l'agrément d'un récit de voyage pittoresque, ne laisse pas d'ajouter un certain nombre de renseignements dont les colons, commerçants ou hommes d'affaires, pourront s'inspirer. Ce livre a pour auteur un officier de chasseurs, le lieutenant François, qui fut choisi par M. Doumer pour se rendre au Kouang-si, à l'inauguration d'une chapelle érigée

(1) *Trois mois au Kouang-si*. Souvenirs d'un officier en mission. 16 photographies hors texte. (Librairie Delagrave, 45, rue Soufflot.)

par le gouvernement chinois sur le lieu même où fut martyrisé en 1853 un prêtre des Missions étrangères, le P. Chapdelaine. Ce monument, dont la construction avait été singulièrement retardée, devait être inauguré en présence d'un délégué du ministère des Affaires étrangères, du gérant du consulat de France à Long-tchéou, et du vicaire apostolique du Kouang-si, M^{gr} Lavest. M. Doumer, que l'accroissement de l'influence française en Chine préoccupait fort, songea que l'occasion était bonne pour adjoindre au consul un compagnon de route, spécialement chargé de recueillir pour le gouvernement indo-chinois un complément aux renseignements géographiques assez vagues qu'on possédait sur cette province qui voisine avec le Tonkin sur près de 300 kilomètres de longueur. Le lieutenant François fut le compagnon que M. Doumer donna au consul et à l'évêque, et c'est au récit du voyage, ainsi accompli par cet officier que nous empruntons les détails qui vont suivre, en les analysant et en les résumant bien entendu.

Parlant de la vallée du Si-kiang sur lequel il naviguait, le lieutenant François dit que cette vallée est riche dans certaines de ses parties. Quelques villages étendent sur plus d'un kilomètre de rives leurs maisons aux tuiles brunes. Tout autour se trouvent des champs de maïs, d'arachides, de canne à sucre et des rizières. La couche supérieure du sol, une argile jaunâtre, repose sur des couches de cailloux roulés encastées dans un calcaire à grain serré. Dans les carrières à ciel ouvert, on exploite ces bancs, qui fournissent des pierres dures, compactes, susceptibles d'un beau poli, et qui se présentent alors sous la forme de brèches à rognons, diversement colorées et d'un très bel effet décoratif. Des briqueteries, des tuileries, des fours à chaux utilisent les ressources du sous-sol, des sucreries extraient des cannes un sucre jaune brun qu'elles vendent et expédient à Canton à l'état brut. On pourrait tirer de ce pays des produits importants, si la population agricole ne redoutait le vol et le pillage; mais le gouvernement chinois ne fait que bien peu de chose pour maintenir la tranquillité et la sécurité en cette région.

Le Kouang-si, depuis près de mille ans, n'a pas connu le calme. Il a été conquis par la Chine et incorporé définitivement à l'Empire de 1049 à 1054. Le général chinois, vainqueur des populations indigènes, partagea le territoire conquis en districts héréditaires, confiés tant à ses officiers qu'aux anciens chefs indigènes. La cour de Pékin respecta en principe cette décision, tout en s'efforçant de restreindre peu à peu l'influence de l'élément indigène, ou élément thô. Un des moyens les plus puissants employés pour dénationaliser les indigènes fut l'importation en masse de condamnés chinois de droit commun. Ces fâcheux éléments ont exercé une action décisive et fatale sur l'avenir du pays: jamais depuis cette époque, les histoires n'ont pu signaler une période de paix, de travail et de prospérité.

Au moment où le lieutenant François parcourait ces régions, le chef militaire suprême était alors un général chinois, fort connu de tous nos officiers qui ont occupé des postes sur la frontière du Tonkin, le maréchal Sou. Les hommes placés sous l'autorité de ce maréchal marchaient par petits détachements de dix à vingt hommes échelonnés, dispersés le long du fleuve, se déplaçant chacun pour leur compte, cantonnant dans les villages, vivant sur le pays. Les uns suivaient allègrement les sentiers, le pied chaussé d'une sandale de paille fortement tressée, le mauser en bandoulière, la ceinture à cartouches bouclée sur le ventre ; pas de sac, pas de vivres, pas d'outils. D'autres, de gré ou de force, avaient réquisitionné des chevaux dans les villages. Certains, enfin, se prélassaient, étendus sur des jonques de commerce qui filaient vers Nan-ning, heureuses encore de cette garnison qui, moyennant la nourriture, les préservait au moins de toute rencontre fâcheuse.

Le lieutenant François a remarqué que les armes de ces soldats étaient, pour la plupart, en piteux état, et que le système du tube-enveloppe qui entoure le canon et porte la hausse et le guidon est assez fragile. On peut affirmer que tout au moins la justesse de l'armement en service doit être médiocre.

La culasse elle-même fonctionne mal, par suite du mauvais entretien, et il y a de fréquents ratés, dus en partie à cette cause, en partie aussi aux munitions, qui sont défectueuses. Si les moyens d'action mis par le gouvernement chinois aux mains de ses soldats sont peu brillants, — le fusil n'a même pas de baïonnette, — il serait peu sage, selon le témoignage de notre auteur, de faire fi de l'armée du Kouang-si, car elle saurait compenser jusqu'à un certain point son infériorité d'armement par des qualités militaires de premier ordre qui pourraient un jour la rendre redoutable. Les hommes sont robustes, sobres, endurants et, surtout, très entraînés. Ce sont des patrouilleurs, des agents d'exploration hors pair et, paraît-il, des remueurs de terre incomparables. L'armée des frontières du Sud n'a pas de cavalerie. Ce corps de troupes serait d'ailleurs de peu d'utilité, étant donnée la nature du pays. Quant à l'artillerie, elle se compose de quelques canons de fabrication chinoise et de pièces en acier européennes, dont on fait grand mystère. Malheureusement, à côté des qualités que nous venons de dire, il faut reconnaître que la discipline de cette troupe est fort médiocre. Chemin faisant, le lieutenant François nous fait ce portrait du maréchal Sou : « C'est un homme grand, très fort, et qui porte gaillardement ses cinquante-sept ans. Quelques poils rudes, clairsemés, grisonnants, simulent une moustache et une mouche. La figure est grasse, un peu bouffie ; l'œil enfoncé, petit et clignotant. Comme costume, un ample ma-koua, sorte de paletot droit, court et très large, fait en velours grenat et tombant sur une robe bleue. Sur la tête, un bonnet noir rond, orné d'un beau diamant.

Si les troupes du maréchal Sou maintiennent, tant bien que mal, la sécurité dans le Kouang-si, il faudrait cependant encore une grande amélioration pour que les Européens pussent se livrer en ces régions, soit à un commencement de commerce, soit plutôt à des prospections, pour savoir si le pays possède des richesses minérales ou si l'on peut les exploiter. Cependant, il serait un moyen de gagner tout de suite une sorte de popularité dans ce pays : ce serait d'y venir comme médecin. Le lieutenant François, après bien d'autres voyageurs du reste, écrit que les soins donnés aux malades, l'amélioration du sort de ceux qui souffrent, est un des moyens d'influence les plus puissants que l'Européen ait en sa possession. Et, à ce propos, il fait une remarque que nous ne saurions passer sous silence : « Il serait à souhaiter, dit-il, que les postes médicaux pussent être multipliés dans les provinces chinoises frontalières du Tonkin, dans un but politique autant qu'humanitaire, je le veux bien, mais aussi dans un but utilitaire, car de l'assainissement du Yunnan et du Kouang-si dépend, pour une grosse partie, l'état sanitaire de nos possessions. Il est, en effet, à peu près prouvé que la plupart des épidémies de peste, de variole et de choléra qui exercent leurs ravages au Tonkin et plus encore au Laos, ont pour foyer les provinces chinoises limitrophes. » Le lieutenant François constate malheureusement que nous disposons d'un personnel bien restreint pour faire cette bonne œuvre. Les hôpitaux de Hanoi, de Saïgon, les postes de l'intérieur absorbent et usent tout le personnel disponible et c'est à grand-peine qu'à Mong-tzeu, à Long-tchéou, à Canton, le gouvernement de l'Indo-Chine a pu maintenir un docteur, un infirmier et une pharmacie rudimentaire. Il suggère à cette occasion qu'on devrait bien utiliser la bonne volonté de ceux de nos compatriotes qui sont fixés dans le pays. Ils ne demanderaient pas mieux que de devenir les propagateurs d'une hygiène éclairée, d'une médecine élémentaire si on leur fournissait de petites pharmacies et des instructions sommaires. Les prêtres des missions, notamment, pourraient, à cet égard, rendre de grands services.

En aval de Pé-sé, les villages sont clairsemés ; à droite et à gauche, ce sont de petites collines rougeâtres, sablonneuses, couvertes de broussailles. Pas bien loin du fleuve, près de Na-po, il y a des affleurements de charbon. Seulement, que vaut-il ? Il faudrait, pour l'établir, une prospection sévère, que la méfiance des habitants, l'état troublé du pays, l'absence de moyens de communications et de débouchés rendent difficile et inutile, sinon impossible pour le moment. Cependant, au Kouang-si, les gisements paraissent nombreux, et le lieutenant François déclare qu'il serait téméraire de donner autre chose à l'heure actuelle que des indications. On trouve encore des affleurements de charbon à Tchen-pien, dans l'angle Sud-Ouest de la province, près de Kouangyang, à Ho-hien, à l'Est ; à Lo-tchung, au Nord. On trouve du fer un peu partout, surtout à

Kouang-yang. Ici, on a un renseignement assez précis, non pas sur la qualité, ni la quantité du minerai, il n'y faut pas songer, mais sur sa présence réelle, ce qui est déjà quelque chose. On exploite l'argent au Nord de Kouy-yen et à Hoay-tsé, à l'Est de la province. Il y a de l'antimoine au Nord-Ouest de Nan-ning et, entre Si-lin et Pé-sé. Pour cette dernière mine, l'exploitation commencée il y a quelques années par des commerçants cantonnais, a cessé, par suite de l'insécurité des routes. Il en est de même d'une tentative faite en 1893 par une société chinoise qui s'était fondée pour extraire de l'or au Nord d'Outeheou. La voie parcourue par le lieutenant François est encore la plus sûre du pays, et cependant, partout l'envoyé de M. Doumer a constaté des traces de désordre et d'anarchie. On sent que des bandits oppriment un peuple très tranquille et très pacifique, et pourtant, la vallée est la région qui ait le moins souffert et le mieux résisté.

Après ces quelques renseignements sur la valeur économique du pays, en voici quelques-uns sur l'enseignement du français. Les missionnaires ont des élèves dans leurs écoles. Celle que le P. Renault a ouverte à Kouéi-lin, grâce au gouvernement de l'Indo-Chine, a été inaugurée d'une façon telle qu'il y a tout lieu d'espérer qu'elle prospérera. Seulement, les parents qui envoient leurs enfants à l'école des missionnaires pensent que la langue française sera un bagage bien peu utile. La seule langue dont ils pressentent l'utilité, c'est l'anglais. Aussi, tout ce que peuvent faire nos compatriotes en ce moment, — et ils le font, — c'est de donner en chinois aux enfants du Kouang-si des notions précises sur notre pays, sur sa grandeur, sur son rôle dans le monde. Ils peuvent faire aimer la France. Ils peuvent de la sorte faciliter, pour un avenir prochain, les voyages de nos commerçants et de nos ingénieurs. Ils peuvent détruire les préjugés populaires, par exemple au sujet des chemins de fer et préparer ainsi la prolongation en Chine de nos voies ferrées tonkinoises. Nos compatriotes peuvent, de cette façon, nous rendre de grands services et, en outre, par les renseignements qu'ils fournissent à des institutions comme le *Comité de l'Asie*, travailler très utilement à l'essor de l'influence française.

Dans les dernières lignes de son ouvrage, le lieutenant François dit que les derniers spectacles que lui a offert le Kouang-si, au terme de son voyage, n'a pas été de nature à modifier son impression ou à atténuer son jugement : justice brutale, sommaire et maladroite, désordre, incurie, paresse, cynisme et cupidité, voilà le rôle peu flatteur qui échoie à trop de fonctionnaires, pauvreté, misère, famine et épidémies, voilà le lot du peuple. Voleurs et pirates, dit-il, brochent sur le tout, narguant les premiers, pillant les seconds, consommant la ruine d'une province qui regarde avec envie et espoir les progrès de la France chez ses cousins germains du Haut Tonkin.

E. P.

LES PLANTES UTILES DE LA COCHINCHINE ET DU CAMBODGE

PAR

D. BOIS,

Assistant au Muséum, professeur à l'École coloniale.

Nous croyons intéressant de reproduire la Conférence suivante, faite à l'Enseignement Colonial libre sous le patronage du Comité de l'Asie Française. On y trouvera une brève notice sur les divers produits végétaux dont nos lecteurs voient souvent faire mention dans nos chroniques et figurer les noms, dont beaucoup ont un sens trop vague pour la majorité des Européens, dans les statistiques indo-chinoises.

Les plantes utiles de la Cochinchine et du Cambodge sont très nombreuses; je ne pourrai parler que des plus importantes.

Riz. — Le Riz (*Oryza sativa* L.) est la principale céréale des pays chauds. On le cultive dans toutes celles de nos colonies où la plante peut trouver la chaleur et l'humidité qui sont nécessaires à son développement. Mais, dans nos possessions, le pays par excellence pour cette culture, c'est l'Indo-Chine. La Cochinchine, les plaines du Cambodge, le delta du Tonkin, inondés périodiquement pendant quatre mois de l'année, s'y prêtent à merveille.

La production du Riz, dans ces régions, procure, non seulement la nourriture presque exclusive des populations annamites, mais constitue le principal élément de richesse de notre colonie, comme produit d'exportation. L'Indo-Chine exporte en effet, annuellement, près d'un million de tonnes de Riz, et occupe actuellement le second rang parmi les pays exportateurs de cette céréale, dans le monde entier.

Comme le Blé, le Riz appartient à la famille des Graminées. C'est une herbe de 1 mètre à 1 m. 50 de hauteur, qui présente de très nombreuses variétés. L'inflorescence, au lieu d'être un épi, comme dans le Blé, est rameuse; c'est une panicule. Le fruit est un caryopse, comme celui des autres Graminées. On trouve à l'intérieur un grain à albumen corné, recouvert d'une pellicule très mince, colorée diversement selon les variétés. Ce grain est renfermé dans les *glumelles* ou enveloppes extérieures, qui s'appliquent étroitement à sa surface et constituent la partie désignée communément sous le nom de *balle*.

Munis de leur balle, les grains de Riz portent le nom de *Paddy*. Lorsqu'ils sont débarrassés de cette enveloppe, par une simple décortication qui laisse subsister la pellicule colorée, ils sont désignés sous le nom de *Riz Cargo*. On donne enfin le nom de *Riz mondé* au grain complètement mis à nu, et tel que nous le consommons.

L'analyse chimique du Riz montre que ce grain contient plus d'amidon que le Blé, mais

qu'il renferme très peu de gluten, ce qui le rend difficilement panifiable.

On divise les variétés de Riz en deux catégories principales :

Les *Riz aquatiques*, que l'on cultive en sols inondés, en *rizières*.

Les *Riz de montagne* ou *Riz secs*, qui n'exigent pas d'être cultivés le pied dans l'eau. Les *Riz de montagne* ne prospèrent que dans les régions où les pluies sont fréquentes pendant quatre ou cinq mois consécutifs. Ils sont moins productifs que les *Riz aquatiques*.

Les *Rizières*, destinées à la culture des *Riz aquatiques*, s'établissent dans les terrains inondés ou facilement inondables. On aplanit d'abord le sol, puis on le divise en réservoirs plus ou moins réguliers, suivant la configuration du terrain, à l'aide de digues en terre d'environ 0 m. 50 de haut. Les digues doivent être munies de vannes, de manière à laisser pénétrer l'eau dans les rizières lorsqu'il est nécessaire de les inonder, et à la laisser écouler lorsque les opérations culturales l'exigent.

On sème le Riz en pépinière, sur une petite parcelle de terrain bien labouré et additionné d'engrais. Le repiquage est ordinairement fait par des femmes, qui déposent les plants de Riz par quatre à six, en touffes régulièrement espacées en tous sens; mais il est indispensable que la terre des rizières soit détrempeée par l'introduction d'une quantité d'eau, de manière à faciliter l'opération et à assurer la reprise des jeunes plantes. Lorsque la reprise est certaine, on fait pénétrer l'eau, de manière à lui faire atteindre une hauteur de 0 m. 15 à 0 m. 20 dans la rizière.

Le Riz doit rester ainsi pendant une centaine de jours, ayant la base des tiges immergée. Lorsque la chose est possible, il est bon que l'eau des rizières se renouvelle par un courant d'entrée et de sortie. Une quinzaine de jours avant la maturité du grain, on assèche les rizières, là où la chose est possible, de manière à faire acquérir au grain toutes ses qualités. Au Texas, où la culture du Riz est plus perfectionnée, on détruit les digues avant la récolte et on opère la moisson à l'aide de moissonneuses-lieuses. On récolte ainsi rapidement et économiquement. En Indo-Chine, la récolte des Riz hâtifs a lieu quatre à cinq mois après le semis. Les Riz tardifs exigent six ou sept mois pour donner leur récolte. Le rendement varie considérablement avec la qualité du sol et les soins culturaux donnés. Comme on le voit, l'aménagement des eaux pour la culture du Riz aquatique est très importante.

Il faut de l'eau pour que la terre argileuse des rizières indo-chinoises permette au buffle d'en opérer le labour. Il en faut encore pour faciliter le repiquage. Enfin une grande quantité d'eau est surtout indispensable pour assurer une irrigation abondante et suffisamment prolongée.

Pour assurer l'eau nécessaire à leurs rizières, les Annamites construisent, le long des fleuves et des rivières, des digues qu'ils coupent ou bouchent, suivant la saison, pour utiliser ou tenir en

réserve l'eau des crues. Dans les rizières disposées en terrasses superposées dans la partie basse et moyenne des vallées, il arrive que l'eau manque dans les années de sécheresse prolongée, ce qui réduit considérablement les récoltes. On voit alors les Annamites y amener l'eau par des moyens rudimentaires. Ils se servent notamment de seaux en rotin, qu'ils manœuvrent à deux, et avec lesquels ils puisent l'eau dans la partie basse. L'eau monte ainsi du fleuve dans la rizière inférieure, puis, successivement, dans les rizières étagées au-dessus. Des travaux hydrauliques, bien compris, permettraient d'assurer une meilleure et plus économique utilisation des eaux, et assureraient la mise en culture d'immenses superficies de terrains, en amenant l'eau d'irrigation partout où cela est possible.

La moisson se fait à la faucille. Lorsque le Riz a été récolté, on le soumet au battage et l'on obtient ainsi le *paddy*. C'est sous cette forme que le grain se conserve le mieux, grâce aux enveloppes qui le protègent; mais, avant de le livrer à la consommation, il faut le décortiquer. Le procédé le plus simple consiste à le placer dans un mortier et à le pilonner. C'est ainsi que procèdent les Annamites, qui préparent chaque jour la quantité nécessaire pour leur consommation; ils se servent aussi de moulins à bras.

L'industrie de la préparation commerciale du Riz a beaucoup progressé depuis quelques années. Des rizeries actuellement installées à Cholon, près Saïgon, traitent des quantités considérables de *paddy*, à l'aide d'appareils perfectionnés, actionnés par la vapeur.

Certaines variétés de Riz, dits *Riz gluants*, et les sortes inférieures servent à préparer le *saké* ou *vin de riz*. On en tire aussi de l'alcool ou *chum-chum*, au goût empyreumatique, d'une consommation courante en Indo-Chine. Le Dr Calmette a étudié scientifiquement la préparation de l'alcool de riz, et il existe actuellement en Indo-Chine des usines qui préparent l'alcool d'après les indications de ce savant, c'est-à-dire à l'aide de ferments sélectionnés, préparés par l'Institut Pasteur de Lille.

Bambou. — Après le Riz, la plante la plus utile en Indo-Chine est certainement le *Bambou*. Les usages en sont, en effet, multiples, et c'est à juste titre que les peuples de l'Extrême-Orient le considèrent comme le premier de leurs trésors. On le voit planté autour des villages, formant une clôture impénétrable de 15 à 20 mètres de hauteur. Les jeunes pousses constituent un bon aliment. On les mange crues, en salade; ou cuites, en purée, en friture; ou bien encore conservées dans la saumure ou dans le vinaigre.

Les Bambous fructifient rarement, et seulement en temps de grande sécheresse, ce qui coïncide avec un manque de récolte de riz. La graine de Bambou est alors utilisée comme céréale et préserve ainsi les populations contre les disettes.

Les ramilles et les feuilles de Bambou sont

données comme fourrage aux chevaux et aux buffles.

Les tiges de Bambou donnent lieu à un commerce considérable en Indo-Chine. Avec les grosses tiges, on fait des solives pour les habitations, des palissades, des ponts, des mâts pour les navires, etc. Les nœuds qui divisent les tiges étant percés d'outré en outré, ces tiges servent à faire des conduites d'eau qui ne pourrissent pas en terre. Sciées à une longueur voulue, puis au-dessous d'un nœud qui en forme le fond, les tronçons de tiges constituent des vases et des récipients d'un usage courant. Avec les tiges de faible grosseur, on fait des manches d'outils, des cannes, des cannes à pêche, etc. Le bois, débité en fines lamelles, sert à confectionner des chapeaux, des éventails et des objets de vannerie et de sparterie souvent d'une grande élégance. Triturées et mises à macérer, les tiges de Bambou servent à préparer un excellent papier, souple et résistant.

Les Japonais et les Chinois fabriquent des parapluies et des parasols entièrement en Bambou : le manche et la monture sont faits avec les tiges ; et le dessus est couvert avec du papier de Bambou imperméabilisé.

Thé. — Le *Thé* (*Camellia Thea* Lamk.) est également l'une des plantes les plus utiles pour les peuples d'Extrême-Orient puisqu'il sert à préparer leur boisson habituelle. En Indo-Chine, la consommation du thé est considérable, et, pendant longtemps, ce produit a été importé de la Chine.

La culture de l'arbuste s'est introduite en Annam et au Tonkin et tend à y prendre une place de plus en plus grande. Elle réussirait certainement dans la région montagneuse du Cambodge.

Actuellement, c'est la province du Quangnam, en Annam, qui est le principal centre producteur du thé ; et ces thés, dont la préparation a été très améliorée, commencent à pénétrer dans la consommation courante de la métropole, pour se substituer aux importations de la Chine, de Ceylan et de Java.

Noix d'Arec, Bétel. — La *noix d'Arec* et la *feuille de Bétel* sont aussi des produits végétaux indispensables aux Annamites. Ils constituent, en effet, associés à de la chaux, le fameux masticateur dont ils abusent trop souvent.

La *noix d'Arec* est produite par un Palmier, l'*Aréquier* (*Areca Catechu* L.), dont le tronc grêle est couronné d'un petit nombre de feuilles pennées, et que l'on trouve cultivé dans toute l'Asie tropicale.

Le *Bétel* est la feuille d'une plante grimpante qui appartient au même genre que le *Poivre* : le *Piper Bétel*.

Pour constituer une chique, l'Annamite prend une feuille fraîche de Bétel, sur laquelle il dépose environ 1 gr. 50 de fragments de *noix d'Arec* et un demi-gramme de chaux. La feuille est ensuite repliée sur les côtés, puis en haut et en bas avant

d'être introduite dans la bouche. La feuille de Bétel est aromatique et contient des principes actifs stimulants ; la noix d'Arec renferme une forte proportion de tanin et est par conséquent astringente ; quant à la chaux, elle active la sécrétion salivaire par sa causticité :

En somme, l'usage modéré de la chique de Bétel entretient la fraîcheur de la bouche et tonifie l'organisme en général. Malheureusement, hommes, femmes et même enfants abusent de la chique. L'excès détermine l'irritation des muqueuses et du tube digestif, ainsi que le déchausage des dents qui deviennent d'abord jaunes, puis noires. Cette couleur des dents des chiqueurs et celle de leur salive, qui est rouge-sang, donnent à la bouche un aspect repoussant.

Poivre. — Le *poivre* est l'une des denrées coloniales de grande consommation que la France tire de l'Indo-Chine. Le *Poivrier* (*Piper nigrum* L.) est une plante grimpante dont les tiges peuvent atteindre une dizaine de mètres de hauteur. La partie recherchée est le fruit, qui donne le *poivre noir* ou le *poivre blanc*, selon son mode de préparation.

Originaire des forêts du Travancore et du Malabar, le *Poivrier* a été introduit en Indo-Chine. Il est cultivé en Cochinchine, principalement dans la province de Ha-tien, et au Cambodge, dans la résidence de Kampot. Les plantations se sont développées à ce point, dans ces régions, que l'exportation du produit a presque doublé depuis 1897. En 1904, Saïgon a exporté 5.343 tonnes de poivre, ce qui dépasse quelque peu le chiffre de la consommation de la France,

Canne à sucre. — Certains auteurs pensent que la *Canne à sucre* (*Saccharum officinarum* L.) est originaire de l'Inde, et voient dans le *Saccharum spontaneum* L., grande Graminée très commune en Indo-Chine, le type sauvage de cette plante précieuse.

La *Canne à sucre* est cultivée partout en Indo-Chine, mais surtout en Annam, d'où une certaine quantité de sucre est exposée chaque année (2.500 tonnes en 1904).

On trouve au Cambodge et en Cochinchine deux Palmiers de la sève desquels on peut aussi extraire du sucre, par évaporation, et de l'alcool, par fermentation : l'un est l'*Arenga saccharifera*, très répandu en Malaisie, l'autre, le *Ronier*, (*Borassus flabelliformis*) que l'on rencontre surtout dans l'Inde. Les feuilles du *Ronier*, coupées en lamelles sont employées comme des feuilles de papier, et portent le nom d'*Olles* dans l'Inde.

On écrit sur les *Olles* à l'aide d'un stylet, avec lequel on trace des caractères plus ou moins lisibles.

Les échantillons d'herbier récoltés par M. Harmand dans son voyage d'exploration du Mé-Kong, sont parvenus au Muséum portant des étiquettes de ce genre.

Un autre Palmier intéressant que l'on rencontre aussi dans le Sud de l'Indo-Chine est le *Sagoutier* (*Metroxylon Sagu*).

Cet arbre croît surtout en Malaisie et dans la presqu'île de Malacca. Il ne fleurit et ne fructifie qu'une seule fois, et seulement lorsqu'il atteint l'âge de 12 à 15 ans. Il meurt aussitôt après.

Pendant sa croissance, il accumule dans son tronc des matériaux de réserve, surtout de l'amidon.

Quelque temps avant la floraison, c'est-à-dire au moment où ces réserves sont le plus abondantes, on abat l'arbre et on en débite le tronc pour extraire l'amidon ou *sagou* qu'il contient.

C'est de Singapour qu'est exporté tout le *sagou* consommé en Europe.

Tabac. — L'Indo-Chine produit de grandes quantités de *Tabac*, qui servent à la consommation locale. Ces *tabacs*, mal préparés, n'ont qu'une faible valeur commerciale. Ils brûlent mal, ont peu d'arôme et renferment une trop forte proportion de nicotine. De louables efforts sont faits par la Direction de l'agriculture de l'Indo-Chine pour améliorer la culture de la plante et assurer une meilleure utilisation des produits.

Cannelle. — La *Cannelle de Chine* (*Cinnamomum Cassia* Blume) croît au Cambodge, mais surtout en Annam dans la région montagneuse de Thanh-Hoa. L'écorce de cet arbre est plus épaisse et moins parfumée que la *Cannelle de Ceylan*, qui est produite par le *Cinnamomum zeylanicum*. Il en existe cependant des qualités supérieures, à juste titre recherchées.

Cardamome. — Un autre produit condimentaire de l'Indo-Chine est le *Cardamome* (*Elettaria Cardamomum* Maton), de la famille des Zingibéracées. La plante croît au Cambodge, dans la région de Pursat. Les fruits contiennent des graines riches en huile essentielle aromatique et de saveur brûlante qui les fait rechercher comme épice. Elles entrent dans la préparation des *carrys* indiens.

Curcuma. — Le *Curcuma* ou *Safran des Indes* (*Curcuma longa* Linn.) croît aussi dans le Sud de l'Indo-Chine. Son tubercule renferme une matière colorante jaune, et une huile essentielle aromatique et brûlante qui le font rechercher pour la préparation des *carrys*.

Cotonnier. — Parmi les *plantes textiles* de l'Indo-Chine, il convient de citer au premier rang le *Cotonnier*.

On sait combien a été rapide le développement de l'industrie cotonnière, en ces dernières années, dans tous les pays où elle existe. La production de la matière première n'ayant pas été en rapport avec les nouveaux besoins de l'industrie, il en résulte une augmentation du prix du coton brut. D'autre part, les États-Unis, qui produisent les deux tiers du Coton récolté dans le monde entier, ont aujourd'hui de nombreuses filatures et tissages, et l'on entrevoit, avec inquiétude, le moment où l'Amérique chercherait à alimenter le monde, non plus comme aujourd'hui, de

Coton brut, mais de Coton manufacturé. C'est ce qui explique les efforts que font actuellement les nations tributaires, pour s'affranchir de cette tutelle.

En France, l'Association cotonnière coloniale a donné une heureuse impulsion à ce mouvement, et des essais de culture ont été tentés dans plusieurs de nos colonies, notamment au Soudan et sur la côte occidentale de Madagascar.

En Indo-Chine, le Coton est cultivé sur une petite échelle dans un grand nombre de régions; mais, d'une manière générale, les conditions climatiques ne permettent pas d'espérer que sa culture puisse y prendre, partout, un important développement. La région de Thanh-hoa, en Annam, est au contraire très favorable à la culture du Coton, et il en est de même du Cambodge, qui en produit déjà d'assez grandes quantités. En effet, en 1904, le chiffre de l'exportation du Coton récolté au Cambodge a atteint 3.575 tonnes. La culture de la précieuse plante textile pourrait être considérablement développée, surtout dans les terres riveraines du Mé-kong, où il suffirait d'entreprendre des travaux pour assurer leur irrigation régulière.

Le Coton du Cambodge est à courte soie, de bonne qualité; on pourrait l'améliorer par sélection.

Kapok. — Mais il est un produit textile que l'Indo-Chine pourrait fournir en assez grande abondance à l'industrie. C'est le *Kapok*.

Le *Kapok* est une sorte de ouate qui entoure les graines d'arbres désignés sous le nom de *Fromagers*, *Ouatiers*, *Faux-Cotonniers*, et qui appartient à diverses espèces du genre *Bombax* (*B. malabaricum*, etc.) et à l'*Eriodendron anfractuosum* D. C. Ces arbres croissent dans la plupart des régions tropicales, et certains d'entre eux ne sont pas rares en Cochinchine et au Cambodge. On les utilise aussi comme arbres d'ombrage pour protéger les plantations.

A première vue, le *Kapok* a l'aspect du Coton; mais ses fibres sont beaucoup plus rigides, et leur faible résistance ne permet pas de les filer ni de les tisser. Par contre, en raison de sa légèreté et de son élasticité, il se prête admirablement au rembourrage des objets de literie et constitue des lits frais et moelleux. L'un de ses avantages les plus précieux, c'est d'être imputrescible; et comme il est en même temps très hygroscopique, on l'emploie aujourd'hui, en médecine, de préférence au Coton, dans les pansements. Une autre propriété très remarquable du *Kapok*, c'est sa très grande légèreté, qui est de beaucoup supérieure à celle du liège. C'est pour cette raison que les marines de guerre de diverses nations, ainsi que les grandes Compagnies de navigation, l'emploient pour garnir les cloisons étanches des navires, et aussi dans l'ameublement et l'équipement maritimes.

Jusqu'à ce jour, les Indes néerlandaises, seules, récoltent ce produit pour l'exportation. Mais les *Fromagers* donnent encore un produit important.

On peut en effet extraire de leurs graines une huile comestible, d'un goût agréable et d'une belle couleur, que l'on substitue d'ailleurs à l'huile d'olive dans les emplois alimentaires.

Teintures. — L'*Indigo*, plante tinctoriale, est surtout cultivée au Cambodge, dans le voisinage du Mé-kong. La culture en est de plus en plus abandonnée à cause de l'avilissement des prix du produit, causé par la fabrication en Europe de l'indigo artificiel.

On se sert aussi du fruit du *Gardenia grandiflora* Lour. pour teindre la soie en rouge; des feuilles du *Badamier* (*Terminalia procera* Roxb.) et de l'*Arbre à suif* (*Stillingia sebifera* Linn.), qui donnent une teinture noire; du bois de *Cæsalpinia Sappan* Linn., qui donne une couleur rouge; des tubercules du *Curcumā*, que l'on emploie pour teindre en jaune, etc.

Huiles. — Parmi les *plantes oléagineuses*, très nombreuses en Indo-Chine, je citerai surtout:

Le *Cocotier* (*Cocos nucifera* L.), dont la culture pourrait être plus développée, en raison des bénéfices durables qu'elle peut donner, et des conditions particulièrement favorables qu'elle rencontre en Cochinchine et au Cambodge. Le *coprah*, ou amande desséchée du Coco, est de plus en plus demandé par l'industrie métropolitaine, qui achète chaque année, à l'étranger, pour 20 à 25 millions de francs de ce produit.

L'*Arachide* (*Arachis hypogæa* Linn.) prospère dans les sols légers, en Cochinchine. Le *Sésame* (*Sesamum indicum* L.) est surtout cultivé au Cambodge.

Plusieurs arbres donnent des huiles concrètes qui peuvent être employées en stéarinerie ou en savonnerie. Tel est, par exemple, l'*Arbre à Chandelles* (*Iringia Oliveri* Pierre), de la Cochinchine et du Cambodge.

Il en est de même de plusieurs arbres de la famille des *Diptérocarpées*, qui croissent dans le Sud de l'Indo-Chine: *Pentacme siamensis* Kurz., *Shorea hypochra* Hance, *Dipterocarpus alatus* Roxb., *intricatus* Dyer, *tuberculatus* Roxb., *punctulatus* Pierre, etc.

Les *Dipterocarpus* produisent l'*huile de bois*. Ce sont de très grands arbres, les plus grands de ces régions, au tronc droit, cylindrique; aux grandes feuilles relevées de nervures proéminentes. Pour extraire l'*huile de bois*, on perce dans le tronc des arbres un trou à l'orifice duquel on place un récipient destiné à recevoir le liquide. Le baume coule pendant six mois; mais le meilleur est celui que l'on récolte pendant la saison sèche. On peut récolter ainsi, en moyenne, 100 litres de liquide par arbre. Lorsque l'arbre est épuisé, la cicatrisation de la plaie se produit, et on l'abandonne à lui-même pendant quelques années, pour pratiquer ensuite une nouvelle récolte. On peut obtenir ainsi une dizaine de récoltes successives. Suivant l'espèce, le liquide a une couleur qui varie du jaune clair au brun foncé. L'odeur rappelle celle du baume de Copahu.

Le goût est amer. Ce baume se compose d'une résine et d'une huile essentielle.

L'*huile de bois* est d'un usage courant en Cochinchine et au Cambodge, comme vernis destiné à la peinture des bateaux: jonques et sampangs, auxquels elle assure une très longue durée. Elle sert également pour la peinture, au même titre que l'huile de lin, bien qu'elle soit moins siccativante. L'huile blanche, la plus estimée, est exportée en grande partie en Chine, où elle entre dans la préparation des laques. L'*huile de bois* possède aussi des propriétés médicinales analogues à celles du copahu. Elle rend de réels services à la thérapeutique sous le nom de *Baume de Gurjun*. Les huiles de bois tiennent une grande place dans le commerce intérieur de l'Indo-Chine.

Gomme-gutte. — Un autre produit important, particulier surtout au Cambodge, est la *gomme gutte* que l'on tire du *Garcinia Morella* Desr. A cet effet, on pratique des incisions dans le tronc de l'arbre. Le latex coule, épais, jaunâtre, visqueux, et on le recueille dans des bambous. Lorsque le produit s'est desséché et durci, on brise le récipient et la *gomme-gutte* se présente alors sous la forme de cylindres. La gomme gutte est surtout employée comme matière colorante dans la peinture.

Gomme laque. — Un produit également intéressant de l'Indo-Chine est la *gomme laque*. C'est une incrustation cellulaire qu'un insecte hémiptère, le *Tachardia lacca*, sécrète autour des branches de certains arbres ou arbrisseaux: divers *Ficus*, *Combretum Boveti* Pierre, *Cajanus indicus* L., etc. Ce produit renferme une résine, le *shellac*, et une matière colorante dont on préparait autrefois une teinture très recherchée comme succédané de la Cochenille, mais abandonnée depuis l'emploi des couleurs d'aniline.

Laque. — Il ne faut pas confondre la *gomme laque* avec la *laque*. La *gomme laque* est un produit d'origine animale. La *laque* est un latex qui s'écoule du tronc de deux arbres sur lesquels on pratique des incisions. L'un de ces arbres est un *Sumac*, le *Rhus succedanea* Linn., var. *Dumoutieri*, du Tonkin. L'autre, que l'on trouve dans les forêts du Cambodge, est le *Melanorrhæa laccifera* Pierre. Le latex qui s'écoule du tronc de ces arbres doit être mis en vase clos. On décante la partie qui surnage avec une cuiller, et on la conserve dans des récipients pour la protéger contre l'action de l'air. Ainsi préparé, le latex sert, principalement en Chine, pour recouvrir des meubles, des coffrets, des plateaux, et constitue le magnifique vernis connu sous le nom de *laque*.

M. Bertrand, chimiste à l'Institut Pasteur, a publié de très remarquables études sur ce produit. Il en résulte que c'est sous l'action d'une diastase spéciale, la *laccase*, que le latex se transforme en laque proprement dite. En flacons bien bouchés, ce latex a l'aspect d'une crème épaisse, de couleur presque blanche. Au contact de l'air, il brunit et se couvre, en quelques minutes, d'une pellicule

d'un noir intense, remarquablement insoluble dans les dissolvants usuels. C'est à cette propriété précieuse que ce latex doit ses usages. Il suffit, en effet, de quelques précautions, pour en obtenir un enduit noir, à la fois brillant et inaltérable. Mélangé à des colorants, on en obtient des nuances différentes. La laque récoltée en Indo-Chine est en grande partie exportée en Chine et au Japon. Dans nos possessions, le laquage n'est pratiqué qu'au Tonkin.

Benjoin. — Le *Benjoin* est aussi un produit de l'Indo-Chine. L'arbre qui le fournit est surtout exploité dans les Indes néerlandaises; mais il croît à l'état sauvage au Cambodge et au Laos, d'où il est fait une petite exportation du produit. On obtient la *résine de Benjoin* en pratiquant sur les arbres (*Styrax Benzoin* Dryand.) des entailles, d'où s'écoule un liquide jaunâtre qui brunit et se dessèche lentement à l'air.

Abrasin, Bancoulier. — Parmi les plantes oléagineuses de l'Indo-Chine, il est deux arbres de la famille des Euphorbiacées dont les produits ont une grande valeur industrielle. Je veux parler de l'*Abrasin*, et du *Bancoulier*.

L'*Abrasin* (*Aleurites cordata* Steud., ou *Elaeococca vernicia* A. Juss.) est un petit arbre qui croît à l'état sauvage dans toutes les forêts de l'Indo-Chine, mais dont la culture se répand de plus en plus. Le fruit a le volume d'une noix garnie de son brou. Il est constitué par trois coques renfermant chacune une graine, de l'amande de laquelle on extrait l'*huile d'Abrasin*. Cette huile est une oléo-margarine jaunâtre, combustible, beaucoup plus siccatrice que l'huile de lin.

Les Annamites l'emploient pour protéger les bois et les cordages contre l'humidité, et pour imperméabiliser les papiers et les vêtements. Elle est également utilisée en Chine et au Japon pour ces mêmes usages : lanternes, parasols et éventails en papier sont enduits de cette huile, qui leur assure une longue durée en leur donnant un vernis agréable à l'œil. Mêlée à la laque, elle constitue le fameux vernis chinois. Enfin les Chinois font, avec cette huile, un noir de fumée qui sert à la fabrication de leurs meilleures encres de Chine.

Le *Bancoulier* ou *Noyer des Moluques* (*Aleurites moluccana* Willd.) rappelle complètement l'*Abrasin*, comme arbre. Les graines sont au nombre de deux ou cinq dans le fruit. Ce sont les *noix de Bancoul*, à coque épaisse et très dure. L'amande est plus petite que celle de l'*Abrasin*. Ces amandes brûlent avec facilité, et on les utilise quelquefois, enfilées en brochettes, en guise de chandelles. L'huile de *Bancoulier* est comestible à l'état frais, bien qu'un peu purgative; elle est plus siccatrice que l'huile de Lin.

Caoutchouc. — Il existe, en Indo-Chine, des lianes de la famille des Apocynées qui donnent un *caoutchouc* de bonne qualité. Elles appartiennent à divers genres et à diverses espèces qui ont été l'objet de récentes études de la part de M. Pierre,

le regretté auteur de la *Flore forestière de la Cochinchine*, et du D^r Spire, *Contribution à l'étude des Apocynées; en particulier des lianes de l'Indo-Chine*, Paris, 1905.

En 1904, l'Indo-Chine a exporté 177 tonnes de caoutchouc, sur lesquelles le Tonkin a fourni, à lui seul 164 tonnes.

On trouve aussi, dans les forêts de la Cochinchine, du Cambodge et du Bas-Laos, un arbre producteur de gutta-percha. C'est le *Palaquium Krantzianum* Pierre, dont le latex donne, dit-on, un produit de bonne qualité.

Bois utiles ou précieux. — En dehors des produits déjà signalés, les forêts de la Cochinchine et du Cambodge renferment des bois précieux. Les principaux sont :

Le *Dalbergia cochinchinensis* Pierre, qui produit le bois désigné sous le nom de *Trac*. C'est le bois d'Indo-Chine le plus dur et le plus dense. Il est de couleur rouge, veiné de noir, et devient brun en vieillissant. Il peut prendre un beau poli, et c'est avec ce bois que les Annamites font les incrustations de prix;

Le *Santal* (*Santalum album* Linn.), qui sert à fabriquer des meubles de luxe;

L'*Ebène* (*Diospyros Ebenum* Koen.), arbre qui devient de plus en plus rare;

Le *Faux-acaïjou* ou arbre à laque (*Melanorrhwa laccifera* Pierre);

Le *Bois de fer* (*Mesua ferrea* L.);

Les *Lim*, bois de diverses espèces du genre *Baryxylon*;

Le *Teck* (*Tectona grandis* Linn.), l'un des bois les plus précieux du monde entier. Il n'en existe malheureusement plus en Cochinchine, mais on rencontre encore des peuplements au Cambodge et surtout au Laos.

L'*Antiaris toxicaria* Lesch. ou "Upas Antiar" des Javanais, croît dans l'Indo-Chine méridionale. Le latex qui exsude de cet arbre possède des propriétés délétères qui ont été fort exagérées. Il est surtout employé en Cochinchine pour empoisonner les flèches destinées à abattre les gros animaux.

Le *Tram* (*Melaleuca Cajeputi* Roxb.) possède une écorce qui se divise en feuillettes, et que les indigènes emploient pour couvrir leurs cases. Les feuilles de cet arbre sont balsamiques comme celles de l'*Eucalyptus*. Les indigènes les emploient parfois en décoction, comme boisson.

On trouve aussi dans les forêts diverses espèces de *Rotins* (*Calamus*) dont les tiges grêles, grimpantes, atteignent une grande longueur et dont on se sert pour faire des cannes et des objets de vannerie, etc.

Plantes potagères. — Les principales potagères sont la Patate, les Ignames, le Taro, le Doli-que bulbeux, le *Benincasa* le Haricot Mungo (*Phaseolus radiatus* L.), dont on consomme les grains germés; le Po-tsaï ou chou de Chine (*Porassica chinensis* L.), etc.

Pendant la saison sèche, on peut cultiver, en Cochinchine et au Cambodge, un bon nombre de nos légumes d'Europe; mais cette culture est sur-

tout pratiquée avec succès au Tonkin, où la saison fraîche est plus accentuée.

Fruits. — Ces pays produisent d'excellents fruits, notamment des *Bananes*; des *Ananas*; des *Mangues*, dont il existe des variétés nombreuses que l'on propage par la greffe afin de les conserver avec toutes leurs qualités.

Le *Garcinia Mangostana* Linné, qui croît à l'état sauvage en Cochinchine et au Cambodge, où il est également cultivé, produit l'un des meilleurs fruits connus: le *Mangoustan*. Ce fruit a le volume d'une grosse prune. Il est sphérique et de couleur rouge violacé à la maturité. Pour consommer ce fruit, on pratique une incision circulaire dans sa partie moyenne, de manière à détacher la peau. La partie supérieure s'enlève alors comme une calotte. On trouve sous cette enveloppe des tranches verticales disposées comme celles d'une orange, et contenant chacune une graine. La pulpe de ces tranches est blanche, transparente, très juteuse, parfumée, rappelant la délicieuse saveur du raisin chasselas.

Le *Mangoustan* est non seulement un beau fruit, il est aussi très bon et très délicat. Malheureusement, il perd vite ses qualités et doit être consommé dans les deux ou trois jours qui suivent sa récolte. L'arbre ne prospère que dans les parties basses et humides de la zone équatoriale.

Les *Litchi* sont aussi d'excellents fruits. Il en existe plusieurs espèces en Indo-Chine. Ce sont des arbres du genre *Nephelium*: *N. Litchi* Cambess., *longana* Cambess., *lappaceum* Linn., *mutabile* Blume. La graine des *Litchi* est enveloppée d'une pulpe blanche, sucrée, très légèrement parfumée, rappelant quelque peu la saveur du raisin muscat.

Le *Jacquier* (*Artocarpus integrifolia* Linn.) produit un fruit qui rappelle celui de l'arbre à pain par sa forme; mais il est plus volumineux et peut atteindre le poids de 15 kilogrammes. Ce fruit contient des graines que l'on mange comme des châtaignes, après les avoir fait bouillir ou griller. La pulpe qui entoure ces graines a une consistance crémeuse; elle a une saveur agréable, mais elle exhale une odeur infecte, repoussante, à laquelle s'habituent difficilement les Européens.

Un arbre fruitier, très cultivé à Java et quelque peu dans le Sud de l'Indo-Chine, est le *Dourian* (*Durio zibethinus* Murr.). Son fruit est sphérique et peut mesurer 0 m. 15 de diamètre. Il est couvert d'aspérités en forme de pointes. On trouve à l'intérieur, un certain nombre de graines qui sont plongées dans une pulpe blanche, crémeuse, un peu visqueuse. Cette pulpe est sucrée, mais possède une saveur d'ail et d'oignon très prononcée. Elle dégage en outre une odeur stercoraire repoussante. Il paraît que l'on peut vaincre la répugnance que l'on éprouve au premier abord et arriver à apprécier beaucoup le *Dourian*. Ce qui est certain, c'est que quelques auteurs n'hésitent pas à le proclamer le meilleur fruit du monde entier.

Le *Tamarinier* (*Tamarindus indica* L.) est un

arbre cultivé partout et fréquemment planté sur les routes et dans les villes, sur les boulevards. Son fruit est une gousse qui contient une pulpe sucrée, acidulée, rafraîchissante.

Plantes ornementales. — Les plantes ornementales de cette région sont très nombreuses. Au premier rang sont les Orchidées: *Dendrobium*, *Cœlogyne*, *Aerides*, *Vanda*, *Calanthe*, *Cypripedium*, *Renantheva*, *Saccolabium*, etc. Puis les nombreuses variétés de Crotons (*Codiaeum variegatum* Blume) au feuillage si diversement et si brillamment panaché; divers Palmiers; des *Pandanus*, *Dracœna*, *Ficus*; des *Ixora*; des Aroïdées à feuillage ornemental des Fougères; les *Thunbergia laurifolia* Lindl. et *grandiflora* Roxb., etc.

Le *Nélombo* ou *Lotus des anciens* (*Nelumbium speciosum* L.) est cultivé dans les étangs, non seulement pour ses grandes et belles fleurs, roses ou blanches, selon les variétés, mais aussi pour ses graines alimentaires dont la saveur rappelle quelque peu celle de la noisette. Les turions ou jeunes pousses sont consommés comme légume par les Annamites.

Nous possédons, à Saïgon, un très beau jardin botanique, dans lequel ont été groupés un bon nombre de représentants de la flore du Sud de l'Indo-Chine.

Il est à désirer qu'on en augmente les dimensions, par trop exigües, et qu'on le dote un jour de laboratoires d'études qui permettraient non seulement de faire des recherches sur les produits végétaux de la colonie, mais aussi de perfectionner les méthodes d'exploitation et de culture des espèces les plus intéressantes.

VARIÉTÉS

IMPRESSIONS D'INDO-CHINE

L'extension de Hanoï. — Les indigènes et les mesures contre la peste. — Famine au Tonkin. — S. M. Thanh-Thaï.

Hanoï, le 7 avril.

A huit ans de distance, le Tonkin apparaît bien changé.

Haïphong, désormais d'accès assez facile par le Cna-nam-trien, s'offre à la vue, précédé d'un bel appontement et surmonté de hautes cheminées d'usines. Tout un vaste quartier neuf se développe à l'Est du canal Bonnal, avec des rues tracées, comme en Amérique, avant que les maisons soient bâties. Un théâtre et de belles casernes ont été récemment édifiées. Une place est ornée de la statue de Jules Ferry; à ses pieds, l'effigie de la France amène une fillette française vers une enfant annamite; devant sont constam-

ment arrêtés des indigènes qui regardent et causent? Que peuvent-ils bien dire, que pensent-ils en face de cette image qui prétend symboliser l'ère nouvelle? Et seulement la comprennent-ils tous?

Le premier réseau des voies ferrées du Tonkin est achevé. De Haïphong, entrée maritime du pays, on peut désormais gagner en quelques heures, par chemin de fer, Hanoï, puis de là, dans trois directions, Dong-dang à la frontière du Quang-toung, Lao-kay à la porte du Yunnan, Vinh au nord de l'Annam. Dès maintenant cette population qu'on nous disait si immuable dans ses idées et ses habitudes, est parfaitement faite à ce moyen nouveau de locomotion; elle en a bien compris l'utilité pratique et, en vérité, les paysans eux-mêmes, les *pha-qués*, usent du chemin de fer comme s'il avait existé depuis Confucius, sans s'étonner du changement.

D'ailleurs, ce sont les Annamites en personne qui manœuvrent ce nouvel outil. Aux guichets des grandes gares, à la tête des petites stations, le long de la voie, sur les locomotives, partout des indigènes; annamite, le distributeur de billets; annamite, le mécanicien; annamite, le chef du train qui dit: en voiture, s'il vous plaît; annamite, le chef de station, qui, en robe de gaze par-dessus ses dessous blancs, donne le coup de sifflet du départ. La haute direction, le contrôle métropolitain restent invisibles. Sur les voies ferrées, les Annamites sont désormais tout à fait chez eux.

De Haïphong à Hanoï, trois trains par jour, trois heures et demie de trajet! Il y a huit ans, il n'y avait qu'une chaloupe fluviale quotidienne et l'on passait en route de quinze à dix-huit heures, sans compter les chances de retard par suite d'échouage!

Hanoï, comme Haïphong, a grandi, peut-être démesurément. Les murs de la citadelle ont disparu. D'interminables avenues sillonnent toute la région à l'occident de l'ancienne ville, dénommées d'après nos grands hommes dont les coolies pousse-pousse sont incapables de se rappeler les noms. En bordure du fleuve, un long boulevard couronne la digue qui protège la ville contre les crues capricieuses du fleuve Rouge. Au Nord, le pont Doumer unit les deux rives comme une guirlande suspendue à des poteaux. De tous côtés, des constructions se sont élevées, grandes et petites, civiles ou militaires, municipales, locales ou coloniales, utiles... ou inutiles. Hanoï est devenue la capitale de l'Indo-Chine, on a construit, construit pour la foule des arrivants et encore aujourd'hui ne trouve-t-on que difficilement à se loger.

L'intensité du mouvement a parfois dépassé le but. Les militaires ont édifié un cercle; quand la bâtisse a été terminée, chacun s'est aperçu qu'on faisait très bon ménage à l'Union, avec les civils

et le nouvel édifice reste, toutes dépenses faites abandonné aux intempéries, lamentable, auprès du quartier de la « Concession ».

Pas loin de là, au bout de la rue Jules-Ferry, la municipalité a construit un théâtre. C'est bien un théâtre de capitale; à côté, celui de Haïphong, raisonnable, est un pygmée; celui de Saïgon qui a coûté si cher, plusieurs millions, est de beaucoup dépassé. Paris n'en serait point déparé; il couvre au moins la superficie de l'Odéon, avec une allure de Grand-Opéra. Mais s'achèvera-t-il? Pour l'instant, les fonds manquent; le chantier est désert; la toiture est achevée; mais au fronton de la façade, la série des plaques indicatrices est soudain interrompue: Tragédie, Comédie... Par les baies on aperçoit l'énorme charpente métallique de la salle où une foule pourra prendre place. Mais au fait d'où viendra-t-elle cette foule? Existe-t-elle? Et quelle subvention faudra-t-il accorder pour permettre au plus habile directeur de faire ses frais? Folie!

Folie des grandeurs qui veut prématurément ce vaste et somptueux édifice que le public métropolitain ne pourra ni remplir de ses promesses, ni soutenir de ses deniers; folie qui exige ces avenues bien plus nombreuses que les besoins, chères à établir, plus chères à entretenir, folie qui inonde toute la nuit la ville, même l'immensité des quais déserts, de la lumière des lampes à incandescence ou des lampes à arc.

Les Annamites regardent; ils pensent aussi et commencent à parler et agir.

* * *

Actuellement la population de la capitale est très surexcitée par l'application des mesures contre la peste. La première épidémie de peste remonte à quatre années; dès lors des règles rigoureuses furent appliquées pour empêcher la propagation du fléau à la suite de chaque décès. Mais il ne s'était encore produit aucune manifestation collective de protestation, comme celles de ces derniers jours.

Un groupe de trois à quatre cents habitants s'est présenté à la résidence-mairie pour demander la suppression de toutes les mesures de prophylaxie; ils furent éconduits naturellement. Le lendemain, ils s'assemblèrent de nouveau en vue de se rendre auprès du résident supérieur; la police n'eut qu'à fermer l'entrée du pont conduisant à la pagode du Pinceau, pour les y cerner, se saisir de ceux qui parlaient fort, et disperser avec quelques coups de bâton, les autres, dont beaucoup s'enfuirent en barbotant à travers le Petit Lac.

Il faut espérer que les choses en resteront là. Ce mode de protestation en foule ne peut être toléré; la prétention de quelques-uns, m'assure

un indigène, allait jusqu'à exiger séance tenante des ordres supprimant toutes les opérations prescrites.

Mais l'administration municipale a-t-elle bien fait tout ce qui dépendait d'elle pour empêcher de naître l'état d'esprit qui a conduit aux deux démonstrations ci-dessus? Il semble qu'elle ait agi comme si elle avait affaire à des Européens. Je ne sache pas que des affiches en caractères et en quoc ngu aient été apposées sur les murs de la ville, ni que d'autres moyens d'explication aient été employés. D'autre part, toutes les mesures d'application sont laissées aux soins d'agents indigènes, agents de police et infirmiers, ce qui est évidemment une grosse faute, vu les mauvaises habitudes bien connues de ce peuple tel que nous le voyons aujourd'hui.

Les habitants se plaignent de ce qu'on brûle à tort et à travers, voire la maison tout entière. On ne se contente pas de détruire les linges et nattes en contact avec le défunt; on réduit en cendres les lits de camp qui ne sont faits que d'épaisses planches de bois dur, faciles à laver avec un liquide antiseptique. On brûle, — à moins de cadeau, — telle malle fermée qui contient de l'argent, des bijoux ou des titres de propriété. Et l'administration n'alloue qu'une indemnité dérisoire; bien heureux encore est-on d'obtenir quelque chose; car un arrêté permet de ne rien allouer. Les habitants considèrent donc qu'un cas de peste peut entraîner leur ruine complète.

Ensuite on mène au lazaret tous les membres indemnes. Comme conséquence, le défunt est conduit au tombeau, sans aucun parent pour l'assister, ce qui, chez ce peuple qui n'a de culte que celui des ancêtres, est une abomination. Au lazaret, toutes sortes d'avaries attendent les reclus: injections de sérum douloureuses, curiosités déplacées à l'égard des jeunes filles, etc.

Ainsi parlent beaucoup d'Annamites. Malheureusement les faits précis sont insaisissables; il n'y a pas moyen d'obtenir que des plaintes soient déposées; chacun, plaignant et témoins, se récuse aussitôt, par crainte. Tout cela est très annamite.

Il n'en reste pas moins dans l'esprit public un effet regrettable, voire dangereux. « Les Français veulent nous détruire comme on a détruit les Peaux-Rouges », disent certains. Il n'est pas douteux qu'avec plus de condescendance pour la mentalité actuelle de la masse de la population urbaine, avec plus de surveillance à l'égard des agents subalternes, avec des explications données sous diverses formes, on aurait pu atténuer et même empêcher l'agitation actuelle.

Le résultat, est d'autre part, contraire au but poursuivi; car tout contaminé qui peut s'enfuir, se réfugie à la campagne dans quelque village

qu'il infecte et où les mesures de prophylaxie sont impossibles à appliquer.

..

En 1905, un typhon et la rupture des digues ont détruit la récolte du dixième mois complètement dans quelques régions. Actuellement la famine, la famine vraie, celle dont on meurt, sévit dans une partie des provinces de Nam-dinh, Ninh-bing et Phuly.

Le paysan annamite vit au jour le jour; il n'a pas de réserve. Quand une récolte manque, il faut qu'on le secoure.

Jadis, chaque province avait un grenier à riz géré par l'administration, prêt à point au premier jour de disette. Nous avons supprimé ces institutions comptant sur les voies de communications et le commerce pour approvisionner les pays affamés, mais le commerce n'apporte du riz que là où il y a de l'argent pour le payer; — comptant aussi sur les fonds de réserve des budgets, sans penser que ces fonds peuvent avoir été employés à d'autres dépenses peut-être peu utiles et aussi que l'administration peut être lente à apercevoir la calamité.

Les rues et les routes sont parcourues par de malheureux affamés. Sous un pont, à Ninh-binh, il y a quelques jours on trouva, morts d'inanition, quatre femmes et sept enfants. Les habitants engagent chez les prêteurs tout ce qu'ils possèdent: meubles, objets rituels, instruments aratoires. Les villages eux-mêmes, en tant que collectivités, donnent en gage les objets communaux précieux, les cloches et les porcelaines des pagodes, afin de faire des prêts aux individus. La détresse est donc extrême.

Les provinces et le protectorat se sont enfin émus. Des travaux payés sont entrepris de tous côtés; des distributions d'argent sont faites; de grands achats de riz sont imminents en vue de répartitions gratuites. Il faut nourrir les affamés pendant quarante jours encore jusqu'aux prochaines patates.

Il ne reste pas moins que déjà plusieurs centaines, peut-être un millier d'Annamites sont morts de faim, à portée de nos beaux chemins de fer. Jadis les greniers à riz eussent permis de subvenir de suite aux besoins. Les Annamites le voient, et la comparaison n'est pas à notre avantage.

..

S.M. Thanh-Thai vient de monter au Tonkin; l'empereur va au Thanh-hoa faire des cérémonies sur les tombeaux de ses ancêtres; au retour il s'arrêtera une semaine à Hanoi, où de grandes fêtes l'attendent.

Mais sa venue n'apporte pas la joie. Les nha-
qués disent : « Il va nous amener une mauvaise
récolte. Ce n'est pas notre roi ; c'est le roi des
Français. Il est blanc et notre roi est rouge. »

Quant aux Annamites instruits, ils deman-
dent : « S'est-il assagi ? » Car les frasques, pour
ne pas dire plus, du jeune prince sont bien con-
nues au delà des murs de la citadelle de Hué, et
la portée de la question ci-dessus apparaît de
suite quand on connaît la réponse de Thanh-Thai
lui-même à un résident supérieur qui l'admones-
tait : « C'est vous qui m'avez élevé. »

ASIE FRANÇAISE

La population de l'Indo-Chine. — M. Beau,
gouverneur général de l'Indo-Chine, avait ordonné
en 1904 une enquête statistique et ethnique pour
fixer l'importance de la population de nos pos-
sessions asiatiques. Cette enquête est achevée et
M. Claudius Madrolle en a résumé les résultats
dans une note que nous empruntons au *Bulletin
de la Société de géographie de Paris*.

L'enquête a donné comme chiffre total
18.925.988 habitants, asiatiques ou étrangers, se
répartissant ainsi par pays de l'union indo-chi-
noise :

Annam	7.096.465 habitants.
Tonkin.....	6.431.470 —
Cochinchine.....	2.973.128 —
Cambodge.....	1.332.691 —
Laos.....	912.074 —
Kouang-tcheou-ouan.....	180.160 —

Les Asiatiques, sans comprendre les clans, se
divisent en 91 groupements, races, familles ou
tribus, rattachés en trois groupes, indonésien,
khmer, mongoloïde, correspondant également à
trois formes du langage, monosyllabique mono-
tone, agglutinante monotone, monosyllabique
variotone :

Indonésien : Indonésiens indo-chinois ; Indoné-
siens malais,

Khmer : Cambodgiens.

Mongoloïde : Annamites, Tai, Yao, Miao, Can-
tonais, Hac-ka, Hoc-lo, Lo-lo (ces derniers for-
mant la branche tibétano-birmano-lolo).

Le relevé par catégories a donné :

Aborigènes indo-chinois : Annamites,
14.876.222 ; Cambodgiens, 1.237.974 ; Tai,
1.108.456 ; Indonésiens, 978.968 ; Lo-lo, 34.169 ;
Indigènes de Kouang-tcheou-ouan, 179.900.

Indo chinois, d'immigration récente : Yao,
62.782 ; Miao, 60.743 ; K'i-lao, 550.

Asiatiques étrangers : de la Chine du Sud
(Cantonais, Hac-ka, Hoc-lo, etc.), 233.046 ; Sino
indo-chinois (Minh-hu'o'ng), 42.940 ; Hindous,
1.638 Birmans, 130 ; Japonais, 110.

Européens : Français, 12.892 ; Etrangers, 478 ;
Eurasians, 946.

Armée : Milice, 10.644 ; Troupe et marine,
34.630.

Comptés à part : divers, 36.302.

D'après cette statistique par peuples, la propor-
tion pour cent est ainsi établie :

Annamites, 78 1/4 ; Cambodgiens, 6 3/4 ; Tai,
6 ; Indonésiens, 5 1/4 ; Chinois du sud (avec
Kouang-tcheou), 2 1/2 ; Divers, 1 1/4.

Les Annamites ont dans cette répartition une
majorité écrasante sur les autres peuples ; ils
dépassent les 3/4 de la population totale tout en
n'occupant qu'une aire assez réduite, 21/100 de
la superficie de l'Indo Chine.

Au 1^{er} janvier 1905, il y avait 84 provinces,
plus 8 cercles, dans notre possession ; voici com-
ment se répartissaient les majorités ethniques
dans ces 92 divisions administratives : les Anna-
mites dominaient dans 49 provinces, les Tai dans
22, les Cambodgiens dans 11, les Indonésiens
dans 7, les Lolo dans 1, les Chinois dans 1 ; enfin
une province était peuplée de trois éléments en
nombre égal.

Cette enquête statistique permet d'établir une
moyenne de densité ethnographique de 25 9/10
habitants par kilomètre carré (France, 72), une
contribution au budget de 2 piastres 52 cents par
tête (France 129 fr.), une charge de 20 fr. 50 de
dette indo-chinoise (France, 779 fr.), par individu,
et une annuité de 0 fr. 73.

Cette statistique des populations participe d'ail-
leurs au caractère de pure approximation qui est
celui de tous les travaux du même genre faits
jusqu'à présent en Indo-Chine.

**Etablissement de l'état civil indigène au
Tonkin.** — Le résident supérieur au Tonkin
vient d'adresser aux chefs de province les instruc-
tions que l'on trouvera ci-dessous relatives à
l'établissement de l'état civil indigène au Tonkin
dont la lettre d'Indo-Chine, publiée plus haut, fait
ressortir toute l'utilité.

Cette institution fonctionne déjà depuis un
an dans les provinces de Bac-ninh, Nam-dinh et
Thai-binh où elle a donné d'excellents résultats.

D'autre part, les conseils des notables provin-
ciaux ont émis unanimement des avis favorables
à l'extension de cette institution à tout le Tonkin.

L'état civil commencera à fonctionner en
conséquence dans tout le territoire à partir du
1^{er} du 4^e mois annamite (23 mai prochain).

Afin de donner à la population indigène tout
le temps de se familiariser avec le nouveau ré-
gime aucune sanction n'a été prévue, pour le mo-
ment, pour réprimer les infractions qui pour-
raient être commises à une réglementation
absolument nouvelle pour les Annamites.

Il appartiendra aux chefs de province et aux
autorités indigènes d'habituer progressivement la
population indigène au fonctionnement de l'état
civil. A en juger d'ailleurs par les résultats déjà
obtenus dans les provinces de Bac-ninh, Nam-
dinh et Thai-binh, il n'est pas douteux que les

Annamites ne se soumettent très volontiers aux formalités prescrites, autorités indigènes et notables ont été, en effet, les premiers à reconnaître l'utilité de l'établissement de l'état civil au Tonkin.

Voici le texte des instructions envoyées par le résident supérieur aux chefs de province :

I. — Dispositions générales.

1° Les indigènes et Asiatiques domiciliés sur le territoire du Tonkin sont, à dater de la publication des présentes instructions, tenus de déclarer les naissances et décès qui surviennent dans leur famille, ainsi que les mariages qu'ils contractent.

2° Il est, à cet effet, ouvert, dans les centres urbains et les communes du Tonkin, trois registres destinés respectivement aux déclarations de naissances, aux déclarations de mariages et aux déclarations de décès.

II. — Dispositions relatives à l'établissement et à la tenue des registres à l'état civil.

1° Les registres d'état civil indigène sont annuels, cotés par premier et dernier feuillet, parafés par les maires pour les villes de Hanoï et de Haïphong et par les résidents, chefs de province pour les centres urbains et les communes relevant directement de l'autorité de ces fonctionnaires. Ils sont tenus : dans les centres urbains, par les chefs de quartier ou de rue ; dans les villages, par le Ly-Truong ou, en cas d'empêchement momentané des « Ly-Truong », par les Pho-Ly ou, en cas d'empêchement de ces derniers, par le premier notable ;

2° Ces registres sont conformes aux modèles annexés aux présentes instructions et établis suivant des formules imprimées d'avances ;

3° Chaque registre est tenu en double : un exemple reste aux archives au village, l'autre est déposé à la fin de l'année annamite dans les archives du Phu ou du Huyèn dont le village dépend.

En ce qui concerne particulièrement les villes de Hanoï et de Haïphong, le deuxième exemplaire est déposé dans les archives de la municipalité de ces villes.

4° Tout indigène (ou Asiatique) peut, sur demande motivée, se faire délivrer, gratuitement, par les dépositaires de ces registres, des extraits des actes concernant sa famille.

III. — Dispositions relatives aux déclarations de naissance et à l'enregistrement de ces déclarations par l'officier de l'état civil.

1° Déclaration de toute naissance doit être faite dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu.

2° La déclaration est faite par le père ou la mère et, en cas d'empêchement du père et de la mère, par les personnes ayant assisté à l'accouchement ou habitant des lieux voisins de l'endroit où il s'est produit. En cas de naissance dans les hôpitaux, prisons ou autres établissements pu-

blics, les directeurs ou administrateurs sont tenus de faire la déclaration.

3° Toute personne ayant trouvé un enfant nouveau né, abandonné ou exposé, doit le remettre à l'officier de l'état civil du lieu avec les vêtements et effets trouvés sur l'enfant et déclarer toutes les circonstances dans lesquelles il a été trouvé. Ces circonstances sont indiquées sur le registre des déclarations de naissance, avec indication de l'âge présumé de l'enfant, de son sexe et du nom qui lui est donné.

4° La déclaration de naissance enregistrée par l'officier de l'état civil énonce, suivant la coutume annamite, la date (jour, mois, année) de la déclaration, les noms, âge, domicile, professions des déclarants, le sexe de l'enfant, le nom qu'il a reçu au moment de sa naissance, les noms, âge, profession, domicile de ses père et mère, l'heure, le jour, le mois, l'année de la naissance. Elle indique si l'enfant est issu d'une épouse légitime ou d'une concubine ou si, l'enfant étant né hors mariage, ses père et mère sont connus ou inconnus.

Cette déclaration est signée de l'officier de l'état civil ainsi que du ou des déclarants, qui devront apposer leur « Dièm-Chi » s'ils ne savent pas signer.

5° La déclaration de naissance d'un enfant né hors du territoire du Tonkin doit être faite par le père ou la mère, dans les huit jours qui suivent le retour des ascendants sur le territoire du Protectorat, à l'officier de l'état civil du lieu de leur domicile.

IV. — Dispositions particulières aux déclarations de mariage et à leur enregistrement.

1° Tout mariage doit, dans la huitaine qui suit la cérémonie définitive (dam-çoui), être déclaré par les deux époux à l'officier de l'état civil de leur domicile respectif. Dans le cas où l'un des deux époux viendrait, du fait de son mariage, à changer de domicile, il doit également déclarer, dans le même délai que ci-dessus, son mariage à l'officier de l'état civil du lieu de sa nouvelle résidence.

La déclaration énonce, suivant la coutume annamite, la date (jour, mois, année) de la déclaration, le lieu de naissance, noms, âge, profession des deux époux, la condition de l'épouse dans le mariage qui vient d'être contracté, les noms, âge, profession, domicile, de leur père et mère, le jour, le mois, l'année, le lieu dans lequel a été célébré le mariage. Cette déclaration est signée des deux époux qui pourront apposer leur « Dièm-Chi » s'ils ne savent pas signer, et de l'officier de l'état civil.

2° Tout indigène s'étant marié en dehors du territoire du Tonkin est tenu, dans les trois mois de son retour, d'en faire la déclaration à l'officier de l'état civil de son domicile. Cette déclaration est inscrite sur le registre spécial et signée du déclarant et de sa femme. Copie en est délivrée, sur-le-champ et gratuitement, à chacun des deux époux.

V. — Dispositions particulières aux déclarations de décès et à l'enregistrement de ces déclarations.

1° Tout décès doit être déclaré, dans un délai de trois jours, à l'officier de l'état civil du lieu par les parents, les voisins de la personne décédée ou à défaut par toute personne en ayant eu connaissance. Les décès dans les hôpitaux, prisons, établissements sont déclarés par les Directeurs ou Administrateurs.

2° Toute personne qui trouve un cadavre est tenue d'en informer immédiatement l'officier de l'état civil du lieu. Celui-ci se transporte sur les lieux, prend tous les renseignements sur l'identité du défunt et en fait mention sur le registre des décès.

L'officier de l'état civil doit également faire inhumer le corps. Toutefois, s'il y a des signes ou indices de mort violente, il prévient immédiatement l'autorité administrative française ou indigène la plus voisine. L'inhumation ne peut avoir lieu sans une autorisation délivrée par cette autorité.

La déclaration enregistrée par l'officier de l'état civil énonce, conformément à la coutume annamite, la date (le jour, le mois, l'année) de la déclaration, les noms, âge, domicile, profession du ou des déclarants, les noms, lieu de naissance, sexe, âge, profession, domicile de la personne décédée; elle énonce également sa qualité de célibataire, marié ou veuf, les noms, âge, profession, domicile, de ses père et mère; les heure, jour, mois, année, lieu de son décès. Cette déclaration sera signée du ou des déclarants.

SIAM

Les recettes du budget. — Les estimations budgétaires pour 1906-1907 continuent à marquer la marche ascendante des recettes, dont le gouvernement siamois fait un usage si méthodique pour développer les productions du pays et aussi ses moyens militaires. Les recettes seraient, pour le prochain exercice, de 54.700.000 ticaux, soit environ 76 millions de francs, ce qui est une augmentation d'environ 1.700.000 ticaux, soit 2.375.000 francs sur l'exercice courant. A l'occasion de la publication de ce budget M. Rivette-Carnac, agent financier du gouvernement siamois, recevra la grande croix de l'ordre de la Couronne de Siam, la plus haute distinction siamoise qui ait jamais été donnée à un sujet britannique.

On peut remarquer à ce propos que, sous la direction d'un certain nombre de hauts fonctionnaires étrangers, l'administration siamoise est arrivée à un développement rationnel et à une efficacité qui pourraient souvent faire envie à celle que nous avons implantée avec tant de tâtonnements et d'inspirations contradictoires dans notre colonie d'Indo-Chine.

Les Japonais et la marine siamoise.

La situation particulière du Siam nous fait un devoir de signaler jusque dans ses manifestations les plus inoffensives en apparence, l'effort entrepris par les Japonais pour organiser ce pays limitrophe de l'Indo-Chine française et de l'Empire anglo-indien.

L'*Asahi Shimbun* de Tokyo, qui est l'un des mieux renseignés parmi les journaux nippons, publiait, à la date du 21 mars dernier, l'article suivant consacré à l'amélioration de la marine siamoise.

L'armée et la marine siamoises sont encore dans l'extrême enfance. Les plus grands navires de guerre de cette puissance atteignent à peine un tonnage de 3.000 tonnes; la plupart d'entre eux ne jaugent que de 600 à 700 tonneaux. La flotte siamoise comprend à peine une dizaine de bâtiments. Au cas d'une alerte quelconque, l'insuffisance de cette marine est chose évidente. Aussi les gouvernants siamois songent-ils dès à présent à améliorer par tous les moyens possibles leur faible marine. Lorsque le ministre japonais près la cour de Bangkok, M. Inagaki, s'embarqua pour rentrer au Japon, onze étudiants indigènes prirent passage avec lui, et ces onze étudiants sont tous désignés pour entrer dans nos écoles navales. Jusqu'à présent, les instructeurs navals étrangers, au service du Siam étaient tous des Suédois, le gouvernement de Bangkok ayant préféré ne pas prendre d'autres étrangers que les habitants de la péninsule scandinave afin d'écartier toute jalousie (1). Dernièrement, les dirigeants siamois se sont décidés à demander au gouvernement japonais des instructeurs navals. Ils ont fait des démarches auprès du ministre nippon, mais ce dernier ne crut pas devoir répondre d'une manière nette aux demandes des gouvernants siamois, désireux qu'il était d'éviter la jalousie des Européens. Toutefois, lorsqu'il fut rentré au Japon, le gouvernement de Bangkok renouvela ses propositions auprès de M. Tanabé, consul, ministre intérimaire. M. Tanabé se prêta sans difficultés aux demandes formulées. Il promit aux Siamois l'envoi de cinq instructeurs navals japonais. Aussitôt que ces officiers seront désignés par le gouvernement mikadonal, ils se rendront au Siam.

Cette intervention japonaise déclarée dans la réorganisation militaire du Siam méritait d'être signalée. Reste à savoir d'ailleurs si l'envoi projeté d'officiers japonais au Siam ne peut pas faire l'objet de démarches diplomatiques.

La politique allemande. — Dans une lettre écrite de Bangkok au *Times* par M. Morrison, son correspondant à Pékin, qui rentrait en Extrême-Orient, l'activité politique et économique de l'Allemagne au Siam est signalée dans les termes suivants : « La Conférence d'Algésiras a provoqué à Bangkok un intérêt considérable. L'Allemagne n'a pas manqué de tirer parti de son intervention au Maroc en indiquant vaguement qu'on pouvait y voir un précédent pour le cas où des occasions semblables se présenteraient au Siam. Dans son agence télégraphique subventionnée, elle a une arme efficace pour dénaturer les faits. De toutes manières, l'Allemagne améliore rapidement sa

(1) Le journal japonais se trompe évidemment et veut parler des Danois au service du Siam.

situation au Siam. Sa navigation y est largement la première dans le commerce côtier entre Bangkok, Singapour, Hong-kong et le Nord de Bornéo. Elle possède maintenant trente-neuf vapeurs d'un tonnage total de 62.240 tonnes, qui contribuent largement à nourrir de fret ses grandes lignes vers l'Europe; en outre, elle a un excellent service d'allèges à vapeur pour naviguer dans les eaux peu profondes de l'embouchure du Ménam. Cette flotte a été doublée depuis qu'elle fut achetée en bloc, il y a huit années, à ses propriétaires anglais. Récemment, l'Allemagne a obtenu du Siam des facilités pour établir ses pontons à charbon à l'embouchure du Ménam. Cette prédominance ne peut d'ailleurs rester longtemps sans être mise en question, mais il semble que c'est le Japon et non l'Angleterre qui se présentera comme concurrent de l'Allemagne au Siam. » Le Dr Morrison ajoute que les Allemands, par les fonctionnaires qu'ils ont au ministère des Travaux publics, se sont assurés toutes les fournitures et toutes les entreprises de chemins de fer au Siam en faisant une formalité vaine des prétendues adjudications.

Nous ne saurions évidemment mettre un seul instant en regard les préoccupations que peut nous causer l'activité allemande au Siam et celles que doivent nous inspirer les efforts de pénétration japonaise dont nous signalons d'autre part un nouvel exemple. Il est néanmoins curieux de constater l'usage que les Allemands ont fait de leur intervention au Maroc pour essayer de convaincre une autre nation située vis-à-vis de nous dans une situation quelque peu analogue qu'elle pourrait, si elle se montrait bien disposée envers le gouvernement de Berlin, trouver auprès de lui un appui contre la France. Une pareille insinuation est particulièrement fautive lorsqu'il s'agit de relations franco-siamoises, mais il n'en est pas moins intéressant de constater quels ont été les moyens employés partout depuis une année par la politique allemande.

CHINE

La question de Oueï-haï-Oueï. — Le bruit a couru, dans le courant du mois, que le gouvernement britannique se préparait à rétrocéder Oueï-haï-Oueï à la Chine, à la condition que le gouvernement de Pékin s'engageât à ne jamais faire la cession de ce port à aucune autre puissance.

Cette rumeur paraissait d'autant plus vraisemblable que les Anglais n'ont jamais su, semble-t-il, ce qu'ils voulaient faire de Oueï-haï-Oueï. Ils s'y étaient installés en 1898 pour faire le contrepied de l'établissement russe à Port-Arthur, mais depuis lors la politique d'entente, puis d'alliance japonaise, le développement de la marine japonaise, avaient fait évidemment envisager à l'Angleterre la possibilité de faire par procuration la résistance aux projets de la Russie sur les mers de Chine. Plus récemment la guerre russo-japo-

naise, le mouvement de réformes qui entraîne la Chine, donnaient évidemment des raisons aux puissances ayant pris à bail des ports à ce pays en 1898 de ne pas tenir autant à ces acquisitions. Il y a huit ans, en effet, on pouvait encore penser que le Céleste Empire était exposé à être partagé entre un certain nombre de sphères d'influence, et les nations européennes, en occupant certains points de la côte, tenaient évidemment pour ainsi dire à marquer leur place. Mais, depuis lors, cette conception a été définitivement abandonnée, et Oueï-haï-Oueï semblait d'autant moins précieux pour l'Angleterre que cette puissance avait renoncé à fortifier ce port et en faisait simplement une station d'été pour son escadre des mers de Chine. Enfin, en dernier lieu, cette escadre même a été réduite, et l'on pouvait considérer la nouvelle de la rétrocession de Oueï-haï-Oueï à la Chine comme annonçant un fait qui n'était que le développement logique de la situation qui s'imposait à l'Angleterre et qu'elle avait elle-même reconnue en diminuant ses forces navales dans les eaux chinoises.

Cependant, jusqu'ici, le gouvernement britannique déclare qu'il n'a aucune intention de renoncer à Oueï-haï-Oueï. Il est fort possible que cette rétrocession, qui semble logique, se fasse un jour ou l'autre; mais à Londres on nie en avoir l'idée. Répondant en effet, le 21 mai, à un député qui lui demandait si « des négociations étaient menées et avaient abouti pour la rétrocession de Oueï-haï-Oueï », M. Runciman, secrétaire parlementaire des Affaires étrangères, a déclaré : « La réponse est négative. »

L'Angleterre et le commerce de l'opium.

— Périodiquement, en Angleterre, il se produit des manifestations contre le régime imposé à la Chine à la suite des premières guerres du Royaume-Uni avec ce pays qui a été obligé de recevoir une quantité indéterminée d'opium d'origine indienne, à la condition que ce produit acquitte une certaine taxe douanière. Le 31 mai encore, M. Dewar a demandé au ministre des Affaires étrangères si, dans le cas où le gouvernement chinois arriverait à se délivrer de la concession de Tchéfou, le traité de Tien-tsin entrerait en vigueur et si, sous le régime de ce traité, la Chine était obligée de recevoir autant d'opium que l'Inde voudrait lui en envoyer, sous la seule condition du paiement d'un droit de douanes de 30 taëls par picul; si le gouvernement savait que l'usage de l'opium s'était largement répandu en Chine et dégradait le peuple chinois physiquement et moralement; et s'il aviserait le gouvernement chinois qu'il avait maintenant toute liberté de régler le trafic de l'opium, ou même d'exclure l'opium du territoire chinois par l'application de hauts tarifs ou autrement, et cela sans tenir compte d'aucun compte d'aucun traité existant. Sir Edward Grey a répondu : « La réponse à la première question est affirmative. Il est légal d'importer de l'opium dans les ports à traité, aux termes de la clause 5 des règles commerciales attachées au traité de

Tien-tsin, à la condition d'acquitter un droit de 30 taels par picul. Les troisième et quatrième questions soulèvent de si larges problèmes et de telles controverses qu'elles ne sauraient être traitées dans une réponse parlementaire et que je demande à mon honorable ami de les différer jusqu'à ce qu'elles puissent être abordées sur l'initiative du gouvernement lui-même. »

Un mouvement révolutionnaire. — On signale un nouveau mouvement révolutionnaire dû à la Société du Grand Couteau qui sévit actuellement dans le Sud du Ho-nan et l'Ouest du Chan-toung. C'est quelque chose d'analogue à l'ancien mouvement boxeur. En théorie, ces émeutes, qui se produisent à petite distance de la ligne de Pékin à Hankéou, sont dirigées contre le nouveau projet d'éducation du gouvernement chinois et les catholiques indigènes, mais en pratique il semble qu'il s'agit surtout de piller les villes. Dans le Ho-nan, on dit que les bandits sont au nombre de 12.000 et qu'ils portent des bannières avec cette inscription : « A bas la dynastie mandchoue ! » Certaines villes, inquiètes de ce mouvement, remettent en état l'ancien mur qui sert de protection à toutes les agglomérations urbaines chinoises, exposées jusqu'ici à des dangers périodiques, rappelant un peu ceux de notre moyen âge.

L'influence anglaise au Thibet. — Pendant le dernier voyage du prince de Galles dans l'Inde, il s'est passé un fait qui mérite de ne pas rester inaperçu. La visite du Tachi Lama, qui est devenu, avec l'aide de l'Angleterre, le chef à la fois religieux et politique de la théocratie thibétaine, au moment où le Dalaï Lama a fui Lhassa à l'approche de l'avant-garde de la mission Younghusband. Le Tachi Lama est venu saluer le prince de Galles à Calcutta et il a en plus visité les lieux originaires du bouddhisme, où il ne reste plus d'ailleurs que très peu de traces de cette religion qui s'est effacée de l'Inde devant le retour offensif du brahmanisme. Bien que le traité anglo-thibétain ne permette pas à l'Angleterre de s'immiscer dans le gouvernement intérieur du Thibet, on peut être certain qu'un pareil fait sera largement, bien que discrètement, exploité par la politique britannique. Il est vraisemblable que l'influence anglaise au Thibet en sera singulièrement grandie et consolidée, à moins que le Dalaï Lama qui, dit-on, a quitté Ourga pour rentrer dans son pays en passant par Pékin, où il espère trouver l'appui du gouvernement chinois, n'arrive à reprendre la direction de la théocratie des moines du Thibet.

On sait que, depuis longtemps, le gouvernement anglais était en négociations avec celui de Pékin pour faire reconnaître par la Chine le traité conclu avec le Thibet par le colonel Younghusband. Cette adhésion est aujourd'hui chose faite, bien que le texte du traité signé dans ce but à Pékin ne soit pas encore parvenu à Londres. Le 1^{er} mai, le marquis de Lansdowne a posé sur ce sujet une question au gouvernement dans la séance de la Chambre des Lords, et lord Fitzmau-

rice lui a répondu au nom du gouvernement : « J'ai la satisfaction d'informer Vos Seigneuries que les négociations qui ont été poursuivies pendant longtemps pour obtenir l'adhésion de la Chine à la convention entre ce pays et le Thibet ont été couronnées de succès. La convention entre la Grande-Bretagne et la Chine, qui a été signée à Pékin le 27 avril, stipule l'adhésion de la Chine à la convention signée avec le Thibet en 1904. Le texte de la Convention n'a pas été encore reçu, mais il sera soumis au Parlement dans un délai normal. La convention ne change pas les arrangements qui ont été stipulés avec le Thibet et confirmés par le gouvernement de l'Inde. Elle contient un engagement de notre part de ne pas empiéter sur le territoire thibétain, de ne pas intervenir dans le gouvernement du Thibet, le gouvernement chinois s'engageant de son côté à ne permettre à aucun Etat étranger d'intervenir dans le gouvernement ou l'administration intérieure du Thibet. La convention dit aussi que nous ne cherchons pour nous-mêmes aucune des concessions mentionnées dans l'article 19 de la convention avec le Thibet, qui doivent être refusées à tout autre Etat et aux sujets de tout autre Etat. La convention avec la Chine ne change en rien la somme de l'indemnité qui doit être payée par le Thibet. »

Cette indemnité, qui doit être de 25 millions de roupies, sera versée au budget de l'Inde qui a fait les frais de l'expédition de 1904. On voit d'ailleurs que, contrairement aux demandes fréquemment adressées au gouvernement britannique par des membres du Parlement, la Chine ne se mêle pas du paiement de cette indemnité pour laquelle elle n'assume aucune responsabilité par sa récente convention avec l'Angleterre.

CORÉE

Les Coréens et l'occupation japonaise. — Le protectorat japonais, avec toutes les ingérences qu'il comporte, continue évidemment à ne pas satisfaire la population coréenne. Nous avons à maintes reprises signalé les mouvements insurrectionnels qui se produisaient dans l'ancien Royaume Ermite. Récemment, une révolte plus grave s'est produite à Hong-djou. Comme le gouvernement coréen ne semblait pas disposé à faire un effort pour l'arrêter, deux compagnies japonaises d'infanterie et de petits détachements de cavalerie et d'artillerie ont été envoyés à Séoul le 25 mai pour rétablir l'ordre par la force. La ville de Hong-djou a été enlevée et les Coréens ont eu un grand nombre de tués.

Le coton coréen et l'industrie japonaise. — Déjà avant la guerre, la Corée jouait un grand rôle dans la vie économique du Japon en lui fournissant à bas prix ses riz, consommés par la population japonaise, qui pouvait en échange vendre à l'étranger les riz de qualité supérieure

récoltés au Japon. Il semble maintenant que de grands efforts soient faits par les Japonais pour faire de la Corée le pays producteur du coton, matière première d'une des plus grandes industries qui se soient développées au Japon. On estime que cette année la récolte de coton coréen aura une valeur d'environ 80 millions de yen (200 millions de francs). Comme le Japon importe à l'heure actuelle de l'Inde et d'autres pays d'Asie — (le Cambodge lui fournit de petites quantités de coton à longue fibre récolté sur les berges annuellement inondées du Mékong) — pour une valeur totale de 112 millions de yen, si véritablement la Corée peut produire le textile pour 80 millions de yen, il est facile de voir combien sont menacées les ventes de matières premières des pays étrangers aux filatures japonaises.

JAPON

Politique protectionniste. — Le gouvernement japonais a fait un projet de tarifs hautement protectionnistes pour développer l'industrie nationale, et cette nouvelle semble avoir provoqué une assez vive émotion aux Etats-Unis. Au Canada également, où l'on espérait trouver sur le marché japonais un débouché pour les produits agricoles du Dominion, la nouvelle politique économique japonaise cause une visible déception.

L'exécution du traité de paix avec la Russie. — Il se produit quelques difficultés dans l'exécution du traité de paix entre la Russie et le Japon. On a déjà signalé l'hésitation qu'avaient les deux anciens belligérants à retirer leurs troupes de Mandchourie, de crainte que la partie adverse ne démobilise pas avec la même rapidité. Cette crainte existerait surtout chez les Russes qui ont fait la triste expérience de la difficulté où ils sont d'envoyer rapidement des troupes nombreuses en Extrême-Orient par leur ligne à une seule voie de Tcheliabinsk au Pacifique. Il se peut aussi que le gouvernement de Saint-Petersbourg ne soit pas très pressé de ramener certaines de ses troupes d'Extrême-Orient en Russie dans les circonstances que traverse actuellement la politique intérieure du pays.

D'autre part, on signale que le gouvernement général de l'Amour a récemment demandé des enchérisseurs pour des licences de pêche dans les eaux du Nord-Est de l'Asie pour une période de six années. Dans les conditions posées figurait l'obligation d'être sujet russe et de s'engager à ne pas employer de travail étranger. Le gouvernement japonais a fait ressortir qu'une pareille condition violait ouvertement l'article 11 du traité de Portsmouth, donnant aux Japonais le droit de pêche dans les eaux russes : sur quoi la Russie a réduit la durée des licences à une période d'une année.

Une certaine émotion est aussi causée à Tokyo

par ce fait que la Russie semble vouloir conserver le monopole de la navigation sur le Soungari, ce qui ferait, dit-on au Japon, de l'ouverture de la Mandchourie au commerce étranger une simple plaisanterie.

Enfin le consul général de Russie en Corée, M. Plançon, ne peut pas rejoindre son poste, une dispute s'étant élevée entre son gouvernement et le gouvernement japonais sur la question de son *exequatur*. La Russie déclare que cet *exequatur* doit lui être donné par l'empereur de Corée, tandis que le Japon maintient qu'il doit le recevoir de l'empereur du Japon. A l'appui de son attitude, le gouvernement russe allègue qu'il n'a pas reconnu le traité de protectorat signé pendant la guerre entre les gouvernements de Tokyo et de Séoul.

Ce sont là de petits incidents qui sans doute n'aboutiront à aucune grosse difficulté, mais qui méritent néanmoins d'être signalés.

Une famine. — Certaines provinces japonaises sont en ce moment en proie à la famine, et un des moyens employés pour en secourir les habitants, c'est de prendre parmi eux un certain nombre de travailleurs qui sont envoyés en Mandchourie et en Corée. Dans le premier de ces pays ils doivent être employés aux travaux des mines et dans le second à la culture du coton dont nous parlons plus haut. Il est vraisemblable que cette colonisation sera employée par le gouvernement japonais pour « décongestionner » ses provinces surpeuplées, dans toute la mesure où il le pourra en présence de la densité déjà considérable de la population en Mandchourie et même dans toutes les régions fertiles de la Corée.

Un trust maritime. — Les journaux anglais de Changhaï ont annoncé récemment que les armateurs japonais se sont organisés en trust pour faire la concurrence aux compagnies européennes et américaines de navigation dont les navires fréquentent les ports d'Extrême-Orient. Si cette nouvelle est exacte, il est difficile de ne pas craindre que la concurrence déjà très rude que faisaient les navires japonais à ceux des nations occidentales dans les eaux d'Extrême-Orient, où les frets semblent déjà, comme ailleurs, moins abondants que les cales ne sont larges, ne s'aggrave d'une manière très sensible.

ASIE RUSSE

La future voie ferrée le long du fleuve Amour. — D'après les nouvelles données par les journaux de Sibérie, le gouverneur général de l'Amour serait défavorable à la cession dont on parle tant de la ligne de l'Oussouri à la Société des chemins de fer de l'Est-Chinois.

On a commencé des études pour le projet déjà bien vieux d'une ligne qui suivrait la rive gauche du fleuve Amour. Le tracé auquel on penserait

aujourd'hui serait beaucoup plus éloigné de la rivière que celui dont on parlait jadis. Les journaux et revues nous disent que pour deux raisons il en sera probablement ainsi, par raison d'hygiène d'abord, ce qui aurait besoin d'être expliqué, et par le désir qu'on aurait maintenant d'ouvrir de nouveaux espaces à l'agriculture et à l'industrie aurifère en faisant traverser par une voie ferrée les terrains qu'elles occupent et pourraient occuper. Peut-être aussi, après les derniers événements, trouve-t-on sage d'éloigner ce chemin de fer de la frontière.

D'après le nouveau projet, le chemin de fer serait donc construit au nord du fleuve ; il rejoindrait à Khabarovsk la ligne de l'Amour et de là atteindrait l'embouchure même de l'Amour.

Les nouvelles canonnières du fleuve Amour.

— L'usine de Sormovo vient d'achever de construire dix chaloupes-canonnières qui lui avaient été commandées pendant la guerre et qui sont destinées à la défense du fleuve Amour. Elles ont 168 pieds de long, 27 de large, 2 de tirant d'eau ; leurs machines, qui peuvent contenir du combustible pour une douzaine d'heures, ont une force de 4 à 500 chevaux, elles porteront deux canons de 75 millimètres et 4 canons à répétition.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dit que le prix de cette flottille atteindra environ 7 millions de francs. Les canonnières seront transportées et c'est près de Sretensk qu'on les montera pour les lancer.

La presse russe, soucieuse de l'avenir, prétend que d'autres commandes doivent nécessairement être faites, car l'ennemi pourrait envoyer par la Soungari des bateaux capables d'anéantir bien vite cette petite flottille qui n'est pas cuirassée.

Vladivostok et le commerce japonais.

— Depuis que la guerre est finie, le commerce aurait rapidement repris entre Vladivostok et les ports japonais. Il y a même aujourd'hui cinq grands magasins japonais à Vladivostok, tenus par des Russes et des Allemands.

Le commerce de ces cinq magasins serait aujourd'hui très actif, si l'on en croit les journaux d'Extrême-Orient, et certaines feuilles russes de Sibérie déclarent même que le temps est propice pour que les voyageurs et commerçants japonais pénètrent à l'intérieur des provinces sibériennes, où ils pourront facilement nouer avec les marchands russes de très étroites relations commerciales.

ARABIE

La révolte du Yémen. — D'après des correspondances de Hodeïda, le mouvement insurrectionnel des Arabes contre les Turcs tend à se propager encore dans l'intérieur et l'imam Mahmoud ben Yahia Hamid eddin n'attend qu'une occasion favorable pour reprendre l'offensive.

Le muchir Ahmed Feizi pacha, qui avait essayé

de bloquer les montagnes de Chahara où se trouvent, cachés dans des cavernes, les principaux dépôts d'armes et de munitions du chef de l'insurrection, a été contraint par les tribus rebelles à lever le blocus et à battre en retraite sur Sanâa, malgré les bruits contraires mis en circulation à dessein et que la presse européenne a enregistrés à la légère.

Les bataillons turcs débarqués à Hodeïda au cours de l'été dernier n'existent plus qu'à l'état de squelettes, tant la mortalité a été grande parmi eux. La plupart des hommes qui les composaient ont succombé, les uns tués sur les champs de bataille, les autres emportés par le typhus dans les hôpitaux ou morts de misère sur les routes.

Effrayé de la situation inextricable dans laquelle il se débat impuissant, le commandant en chef a réclamé d'urgence à Constantinople l'envoi de renforts considérables. On pense qu'une dizaine de mille hommes lui seront envoyés, mais on ne saurait dire si ce nouveau sacrifice sera suffisant pour rétablir l'ordre au Yémen, car l'insurrection devient d'autant plus menaçante que les Arabes ne croient plus à l'invincibilité des Turcs. En attendant l'arrivée des renforts, l'état-major a annoncé son intention d'installer à Hodeïda une fabrique de glace et une machine à distiller l'eau de mer. Il est à souhaiter que ces projets sortent du domaine des rêves avant la réapparition de la saison chaude qui décimera encore le malheureux corps expéditionnaire, car les soldats recrutés en Anatolie et en Turquie d'Europe supportent d'autant plus difficilement le climat torride du Yémen qu'ils sont soumis à un régime de privations auquel les indigènes eux-mêmes, pourtant si sobres, ne pourraient résister.

Un ingénieur français, M. Zaboroski, chargé par la Porte d'étudier un tracé de chemin de fer entre Sanaa et Hodeïda, est arrivé au Yémen le 10 février. Il doit se rendre d'abord à Sanâa, puis, à son retour, choisir le point du littoral qui paraîtra le plus avantageux pour l'établissement d'un port. Il se pourrait que Djoubana, qui est à cinq kilomètres environ au nord de Hodeïda, remplit les conditions recherchées par l'administration maritime.

La question de la construction de ce port et de l'établissement de la ligne ferrée Sanâa-Hodeïda ne peut plus laisser indifférent le gouvernement ottoman depuis que les Arabes manifestent hautement leur admiration pour l'activité déployée au Soudan par les Anglais qui, en deux ans, ont réussi à terminer le chemin de fer de Berber à Souakim et à creuser les bassins de Port-Soudan.

Dans les premiers jours de janvier, le plus riche négociant de Hodeïda, Ahmed Abéïd al Harathi, a été assassiné devant la porte de sa demeure par trois individus. On prétend que ce meurtre a été commis à l'instigation des chefs de l'insurrection pour punir la victime d'avoir trahi auprès des Turcs les intérêts de l'imam Mahmoud. Cette « exécution », disent les Arabes, prouve que les populations du Yémen sont décidées à ne pas permettre aux indigènes de lier partie avec les

Osmanlis. D'ailleurs, on prétend même que toutes les tribus de l'intérieur ont juré de ne pas déposer les armes tant qu'elles n'auront pas été complètement écrasées par la puissance turque ou qu'elles n'auront pas reconquis leur pleine indépendance.

PERSE

La peste au Seistan. — M. Sven Hedin vient d'achever un voyage d'exploration dans la Perse orientale où il s'est attardé à visiter plusieurs déserts jusqu'ici inexplorés, en se rendant par la route de Nasterabad, Nouchki, Ketta, dans l'Inde où il va reprendre ses voyages dans les régions de l'Himalaya. Lorsqu'il est arrivé à Nasterabad, au Seistan, M. Sven Hedin a trouvé une épidémie de peste qui faisait des ravages extraordinaires. A Nasterabad, la population était tombée de 2.500 personnes à 300. Si beaucoup de personnes étaient mortes, un très grand nombre aussi avaient pris la fuite. La maladie était déjà portée au Korassan par des soldats persans venant du Seistan. Dans un seul village, 150 personnes sur une population de 170 étaient mortes de la maladie.

ASIE ANGLAISE

Le commerce de l'Inde en 1905-1906. — Le dernier courrier des Indes a apporté des renseignements statistiques sur l'année commerciale de l'Inde (1905-1906). Elle a continué à marquer une grande période de prospérité dans les affaires de l'empire indien. Les marchandises importées par le commerce (il faut faire en effet la défalcation des importations de l'État) se sont élevées à 1.816.600.000 francs, soit 94.100.000 fr. de plus que pendant l'année précédente. La plus grosse part de cette augmentation porte sur les importations de cotonnades et de filés de coton, et, dans une moindre mesure, sur les sucres et les machines de filature. Le total des cotonnades et filés de coton importés s'est élevé à 673.795.000 francs, soit 40 0/0 des importations totales des marchandises, et cela en dépit d'une augmentation constante de la production des cotonnades indigènes. Le seul article qui ait donné une diminution aux importations a été l'huile minérale qui est tombée de 55.475.000 fr. à 37.150.000 francs.

Les exportations aussi sont en progrès, bien que la tendance à l'augmentation ait été moins constante que pour les importations. Le total pour l'année 1905-1906 est de 2.636.925.000 fr. ou 48.125.000 francs de plus que pendant l'année précédente. Le blé a diminué par rapport à l'année, d'ailleurs anormale, de 1904-1902. L'Inde n'en a exporté, pendant les douze mois qui

ont fini en mars dernier, que pour 157.100.000. Les riz aussi marquent une légère diminution. Les graines à huile également sont en baisse. Il en est de même encore de l'opium, plus en raison de la diminution du prix que de celle des quantités exportées. Les ventes d'indigo continuent à mourir : elles ne se sont plus élevées qu'à 9.775.000 francs, soit encore une chute de 30 0/0.

Par contre, le Bengale vend de plus en plus de jute. Il est vrai que dans ce cas l'augmentation est représentée plus par l'accroissement des prix que par le développement des ventes. Si c'est un avantage pour l'Inde, c'est un désavantage pour les manufactures de jute d'Ecosse qui, comme les nôtres, souffrent grandement des hauts prix de la matière première. Le coton brut exporté a donné un total de 355.450.000 francs, soit 64.375.000 francs de plus qu'en 1904-1905. Les filés de cotons sont de nouveau en progrès. L'Inde en a vendu pour 206.450.000 francs en 1905-1906, soit 42.875.000 francs de plus que l'année précédente. Le thé augmente de 5 0/0 en valeur, bien que la quantité exportée ait moins grandi que le prix. On peut dire en résumé qu'en 1905-1906 le total des importations et exportations de l'Inde, y compris celles du gouvernement en marchandises et en espèces, s'est élevé à la somme de 5.350 millions de francs.

Il est à remarquer qu'en ce qui concerne le coton brut on peut espérer un développement de vente de matière première aux usines de Lancashire. Les essais de coton d'Egypte à longue fibre, cultivé dans la vallée de l'Indus, ont donné de très bons résultats et les prix obtenus par leur produit sur le marché de Liverpool vont certainement amener un développement de cette culture.

Le mouvement de boycottage des marchandises anglaises. — Les chiffres du commerce de l'Inde que nous donnons plus haut ne tendent pas à donner une idée très sérieuse du mouvement de boycottage des marchandises anglaises, tenté à la suite de la division du Bengale en deux provinces, mesure administrative contre laquelle une très violente agitation indigène fut organisée. Mais, sauf en Chine où l'extrême discipline commerciale peut donner des résultats pratiques à des mouvements de ce genre, ils sont plus intéressants par les tendances morales qu'ils révèlent que par leurs effets matériels. Celui qui a commencé au Bengale s'est propagé dans d'autres parties de l'Inde, et l'on signalait récemment qu'ayant gagné le Cachemire, le mouvement de boycottage tendait à y empêcher la vente du sucre de betterave importé d'Europe. Il s'agit là d'ailleurs évidemment d'une erreur des populations intéressées, puisque le sucre de betterave n'est pas vendu à l'Inde par l'Angleterre, mais bien par les puissances du continent, et surtout par l'Autriche-Hongrie grâce à la modicité du fret de Trieste aux ports de la péninsule hindoustannique.

La poste chinoise dans la péninsule malaise.

— On vient de publier le rapport pour 1904 du directeur général des postes des Etablissements des Détroits. Il contient le paragraphe suivant sur l'emploi des bureaux auxiliaires de poste, exclusivement tenus par les Chinois, et qui donnent de très bons résultats dans ce pays où la population ouvrière active et même commerciale, dans une très large mesure, est représentée par des immigrants de la Chine méridionale. « Pendant la dernière année, 818.026 lettres furent expédiées par les bureaux auxiliaires chinois contre 817.042 en 1903. Les lettres confiées à ces bureaux proviennent presque toujours de coulis et consistent surtout en avis d'envois d'argent des expéditeurs à leurs parents de Chine. Dans l'île de Singapour seule, il y a 64 bureaux auxiliaires de poste chinois et 293 facteurs de race chinoise. »

AUSTRALASIE**Les Allemands et les Indes néerlandaises.**

— A plusieurs reprises, on a dit que les Allemands avaient des desseins sur les Indes néerlandaises, et il est probable en effet que l'inquiétude mondiale manifestée par la politique allemande se portait à certains moments de ce côté. Pendant le dernier mois, le bruit a couru à diverses reprises que les Allemands avaient acheté aux Hollandais l'île de Laut au Sud-Est de Bornéo, pour y établir un grand dépôt de charbon et une base navale. Jusqu'à présent, on n'a pu voir aucune confirmation de cette nouvelle qui a peut-être un certain fondement, mais qui n'est sans doute pas vraie dans la forme brutale qui lui a été donnée. Une question a été posée le 16 mai à ce sujet au gouvernement britannique à la Chambre des Communes, et M. Runciman a pu répondre au nom du gouvernement : « Le gouvernement de Sa Majesté est informé qu'il n'y a rien de vrai dans la rumeur d'après laquelle l'Allemagne aurait acquis l'île de Laut ou aucune partie de cette île, ni qu'une situation navale ou un poste d'observation pour les navires de guerre allemands aient été établis dans cette île. »

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

NOMINATIONS OFFICIELLES**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

L'exequatur a été accordé à MM. :
Siegler-Pascal de Falticeni, *consul* de Cuba à Nice;
Fritz Hellwig, *consul* d'Allemagne à Marseille;
Peter Anton Rustad, *vice-consul* de Norvège à Cognac;
Denigès, *consul* de Panama à Bordeaux;
Pierre Melchior, *consul* de Belgique à Lille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE**Troupes métropolitaines.****GÉNIE**

Cochinchine. — M. l'offic. d'admin. de 2^e cl. Poulain est désig. pour le service des constructions militaires de Cochinchine.

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. Bertrand, *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl., est désig. pour servir au 122^e d'infant. en Crète.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — M. le *vétérin.* en 2^e Le Maître est désig. pour servir à Hanoi.

JUSTICE MILITAIRE

Tonkin. — M. l'offic. d'admin. de 1^{re} cl. Chambrot est affecté au service de la justice militaire à Hanoi.

Troupes coloniales.**INFANTERIE**

Chine. — MM. le *capit.* Drevet, les *lieut.* Popp, Doyen, Soucier et Tambrun et le *sous-lieut.* Dumarest sont désig. pour le 16^e rég.

M. le *lieut.* Mallet est désig. pour servir à Changhaï.

Cochinchine. — M. le *chef de bat.* Morisson est affecté à l'état-major partic.;

MM. le *capit.* Dupeuble; les *sous-lieut.* Grelet et Tonel sont désig. pour servir en Cochinchine;

MM. le *capit.* Conord et le *lieut.* Laborie sont affectés au 11^e rég.;

MM. le *chef de bat.* Lambert; les *capit.* Lamothe, Calendini et Boué; les *lieut.* Fézello, Teulière, Eymard, Bollet, Tartanac et Blancardi sont désig. pour le 12^e rég.;

MM. le *capit.* Lepetit et le *lieut.* Fosses sont affectés au 1^{er} annamites;

MM. les *capit.* Mareuge, Berteaux-Levillain et Paulet sont placés au 2^e annamites.

Tonkin. — MM. les *chefs de bat.* Porion, Héroid, Bruny et Philippe; le *capit.* Le Dô; les *lieut.* Dardenne, Abgrall, Angelby, Martin, Prospéri et Rabier; les *sous-lieut.* Barféty et Py sont désig. pour servir au Tonkin.

MM. les *capit.* Braive et Imbert sont affectés au 9^e rég.;

MM. le *chef de bat.* Vial, les *capit.* Piard, Buy, Le Brun; les *lieut.* Monet, Varache et Bahus sont placés au 10^e rég.;

MM. les *lieut.* Abonneau, Loyer et Picaud sont affectés au 18^e rég.;

MM. le *capit.* Dhers; les *lieut.* Maurice et Robert et le *sous-lieut.* Fresneau sont placés au 1^{er} tonkinois;

MM. le *lieut.* Guillot et les *sous-lieut.* Icart et Guillerat sont désig. pour le 2^e tonkinois;

MM. le *chef de bat.* Méray et le *capit.* Abblard sont affectés au 3^e tonkinois;

MM. le *lieut.-col.* Fayn et le *sous-lieut.* Ricou sont placés au 4^e tonkinois;

MM. le *capit.* Grénès et le *lieut.* Guerini sont affectés au 5^e tonkinois;

M. le *lieut.* Ouvrard est placé au bataill. de tirailleurs de frontières.

Laos. — M. le *capit.* Civet est désig. pour servir hors cadres au Laos.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Cabanette est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *sous-lieut.* Vitrac est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *lieut.-colonel* Besançon est désig. pour servir en Cochinchine.

MM. les *capit.* Taton et Labasque sont désig. pour servir à Saïgon;

M. le *lieut.* Boudouresque est désig. pour le Cap Saint-Jacques; MM. le *colonel* Bergeret; le *chef d'escad.* Goujon; les *capit.* Vast et Geoffroy; les *lieut.* Tougne, Berdalle, Millet et Moriceau sont désig. pour servir à Saigon;

MM. les *lieut.* Viant, Milbau, Plougeaut et Crova sont désig. pour le Cap Saint-Jacques.

Tonkin. — M. le *chef d'escad.* Halluitte est nommé chef d'état-maj. de la brigade de réserve de Chine;

M. le *capit.* Petit est désig. pour servir à l'état-major du command. supérieur;

M. le *capit.* Lehalle est désig. pour servir à Yen-bay;

MM. le *capit.* Le Roy d'Étiolles et les *lieut.* Soudois, Sabouret et Marc sont désig. pour servir à Hanoi;

M. le *capit.* Cauquil est affecté à Lang-son;

M. le *capit.* Gisselbrecht est désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — MM. les *capit.* Rougy et Leclerc sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 1^{re} cl.* Duboisset et Parisot; de 2^e cl. Scharbarg et Robert et de 3^e cl. Aymé sont désig. pour servir à la direct. d'artill. de Cochinchine;

MM. l'*offic. d'admin. de 3^e cl.* Houvion et le *stagiaire de 1^{re} cl.* Vernet sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. Müller, *offic. d'admin. ppal*; Benoist, *stagiaire de 1^{re} cl.*; Jourden, Delège et Brocard, *stagiaires de 2^e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

MM. les *offic. d'admin. de 1^{re} cl.* Agenet et de 2^e cl. Brodin sont désig. pour servir à Haiphong;

CORPS DU COMMISSARIAT

Tonkin. — M. le *commiss. de 1^{re} cl.* Dorangeon est désig. pour servir au Tonkin.

MM. le *commiss. ppal de 2^e cl.* Willotte; le *commiss. ppal de 3^e cl.* Montarou; le *commiss. de 1^{re} cl.* Cornet et les *commiss. de 3^e cl.* Bonnet et William sont désig. pour servir à Hanoi;

M. le *commiss. de 2^e cl.* Gaucher est placé à Ha-giang et M. le *commiss. de 3^e cl.* Le Quintrec à Haiphong.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2^e cl.* Guillet est placé à Dap-cau; M. l'*offic. d'admin. de 2^e cl.* Vernier de Byans à Cao-bang; M. l'*offic. d'admin. de 3^e cl.* Drevet à Haiphong et M. l'*offic. d'admin. de 3^e cl.* Richardot à Lang-son;

M. l'*offic. d'admin. de 3^e cl.* Martin est désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. de 1^{re} cl.* Daguerre est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine. — M. Lucas, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour servir au Cap Saint-Jacques;

M. Pognan, *pharm.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine;

MM. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Chaumanet et le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Montel sont affectés au 12^e rég.;

MM. les *méd. aides-maj. de 1^{re} cl.* Fontgous et Garrot sont placés au 1^{er} annamites;

M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Le Strat est désig. pour le 2^e annamites.

Tonkin. — M. le *méd.-maj. de 1^{re} cl.* Pineau est désig. pour servir à Dap-cau;

MM. le *méd.-maj. de 1^{re} cl.* Lasnet; les *méd.-maj. de 2^e cl.* Gaide, Seguin et Sambuc sont affectés à Hanoi;

M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Ferris est placé à Cao-bang; M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Moursou à Quang-Yen et M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Le Gorgeu à Lang-son;

M. Gautier, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est placé au 5^e tonkinois à Phu-lien;

M. Vidal, *méd. aide-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — M. Morel, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie;

MM. Judet de la Combe et Augier, *méd.-maj. de 2^e cl.*, sont désig. pour servir au bataill. de la colonie.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2^e cl.* Morand est désig. pour servir au Tonkin;

M. l'*offic. d'admin. de 2^e cl.* Chauveau est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient — M. le *capit. de fréq.* Jaime est nommé au command. du *Kersaint*;

MM. les *enseig. de vaiss.* Ogé et Daganet sont nommés au command. de torpilleurs à Saigon;

M. le *lieut.* Dumoutier est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*;

M. le *lieut. de vaiss.* Ferrat est nommé au command. d'un torpilleur de la 2^e flottille des mers de Chine;

MM. les *lieut. de vaiss.* Saisset et le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Boulanger sont désig. pour embarq. sur le *Redoutable*;

MM. le *lieut. de vaiss.* Prod'homme et le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Patras sont désig. pour embarq. sur le *Takou*;

M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Meyer est désig. pour embarq. sur le *Guichen*;

M. le *lieut. de vaiss.* Laurant est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Aupépin de Lamothe Dreuzy et le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Meyer sont désig. pour embarq. sur le *Guichen*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Walsler est désig. pour embarq. sur le *Descartes*.

M. le *capit. de fréq.* de la Roche Kérandon est nommé au command. de la 1^{re} flottille des torpilleurs des mers de Chine.

M. le *lieut. de vaiss.* Eckenfelder est désig. pour embarq. dans la 2^e flottille de torpilleurs des mers de Chine.

Crète. — M. le *lieut. de vaiss.* Bronkhorst est désig. pour embarq. sur le *Condor* à La Sude.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. Plagneux, *méd. ppal* est nommé méd. de division à bord du *Guichen*; M. Kagi, *méd. de 2^e cl.* est désig. pour le même bâtiment.

M. le *méd. de 2^e cl.* Alquier est désig. pour embarq. sur la 1^{re} flottille des torpilleurs des mers de Chine.

M. le *méd. de 1^{re} cl.* Gibrat est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. l'*ingén. de 2^e cl.* Boyssou est désig. pour servir à l'arsenal de Saigon.

Services administratifs.

Cochinchine. — M. le *commis de 3^e cl.* Roudot est désig. pour servir à l'arsenal de Saigon.

Services hydrauliques.

Cochinchine. — M. Gilquain, *adjoint ppal de 2^e cl.* des travaux hydrauliques, est désig. pour servir à l'arsenal de Saigon.

Bibliographie

Les puissances devant la révolte arabe. La Crise mondiale de demain, par M. EUGÈNE JUNG, ancien vice-président de France en Indo-Chine. Un volume in-16, avec une carte, broché, 3 fr. 50 (Hachette et C^{ie}, Paris).

Le livre très informé de M. Eugène Jung nous donne un exposé très complet de l'histoire de l'Arabie, de ses ressources économiques, de la révolution qui l'agite, de la situation respective des puissances à son égard. Longtemps opprimé, et en apparence endormi, le peuple de l'Arabie se réveille et revendique son indépendance. Or, qui osera prévoir la répercussion de ce mouvement sur la politique des États européens tout intéressés, et la France plus qu'aucun autre, en sa qualité de grande puissance musulmane à cette crise redoutable de la domination turque? C'est là un problème pressant, d'une gravité qu'on ne peut exagérer et sur lequel M. Jung donne son opinion dans les quelques lignes de conclusion qui suivent:

« Comme nous l'avons exposé, l'Arabie veut redevenir une nation indépendante, et par conséquent secouer définitivement le joug des Turcs. Elle possède comme forces les corps d'armée arabes de l'armée turque, les grandes tribus bien armées de Syrie, de Palestine et de Mésopotamie, les armées guerrières et entraînées d'Ibn-Esséoud, les tribus fidèles de Mahmoud-Yahia et du Hedjaz. A un signal, et partout à la fois s'il le faut, ces troupes entretront en ligne, bien que le parti national désire faire la révolution sans effusion de sang.

« La Porte, déjà impuissante à réprimer la révolte du Yémen, obligée d'envoyer dans ce pays ses soldats les plus surs, maîtresse seulement du sol qu'ils foulent, dans l'impossibilité de vaincre Abdel-Rahman-ibn-Esséoud et Mobarak-Essabah, sera incapable de faire face au péril. Elle voudra donc appeler à son secours les autres puissances.

« Celles-ci répondront-elles à sa voix ?

La question est des plus délicates à envisager, l'Arabie devenue indépendante, c'est l'empire turc réduit à peu de chose, c'est certainement le signal de l'insurrection de l'Arménie, du Kurdistan, de la Macédoine, de l'Albanie... c'est la solution de la question d'Orient, avec une guerre européenne, si la sagesse des nations ne permet pas à celles-ci de demeurer simples spectatrices de ce réveil des nationalités.

« Nous l'avons vu, Guillaume II s'est posé en protecteur de la Turquie. Lors de son voyage en Syrie, il a même étendu sa protection à tout l'Islam.

« Dites aux trois cents millions de musulmans de la terre, s'écriait-il devant Nazim-pacha, que je suis leur ami. »

« Ce qui s'est passé récemment pour l'affaire du contrôle financier en Macédoine, montre également quelle attitude prendra l'Allemagne dans ce nouveau conflit. Cette puissance veut maintenir l'intégrité de la Turquie contre tout le monde. Tout dernièrement encore, M. de Bülow, répondant à une allusion discrète du général Lanza, ambassadeur d'Italie, au sujet de Tripoli, a déclaré formellement que l'Allemagne ne permettra jamais qu'on touche à la moindre parcelle du territoire de la Turquie.

« En agissant ainsi, le gouvernement allemand est fidèle à sa politique. Il a représenté à Constantinople les autres nations comme désireuses de tout accaparer. L'Angleterre n'a-t-elle pas pris l'Égypte et Chypre, et ne s'étend-elle pas en Arabie, au Yémen, dans l'Hadramaout, dans l'Oman à Koueyt ? La France ne s'est-elle pas emparée de la Tunisie et ne vise-t-elle pas le Maroc, contrée musulmane ? La Russie n'a-t-elle pas conquis des territoires turcs et, arrêtée en Extrême-Orient, ne voudra-t-elle pas occuper Constantinople ? L'Italie ne désire-t-elle pas la Tripolitaine ?

« L'Allemagne, au contraire (elle le proclame hautement, du moins), ne veut rien prendre ; elle respecte, suivant son habitude, le bien d'autrui. Cependant, elle acceptera, en remerciement de son concours, des compensations économiques et, de la sorte, deviendra la véritable maîtresse des pays de l'Islam qu'elle inondera de ses produits, de ses colons, de ses ingénieurs, de ses administrateurs.

« Ce danger futur, ni le Sultan de Constantinople, ni le Sultan du Maroc ne veulent le voir. Ils désirent conjurer un péril immédiat. L'appui de Guillaume II les protège aujourd'hui et arrête les autres puissances.

« L'Angleterre, la France, la Russie, et un peu l'Italie, sont visées par cette politique habile de l'Allemagne. Les trois premières sont des puissances musulmanes ; elles sont atteintes dans leurs intérêts et dans leurs droits. Si elles laissent l'Allemagne s'installer en Asie Mineure et donner à Abdul-Hamid les moyens de réaliser son rêve panislamique, elles assisteront bientôt à des révoltes graves des mahométans ; des émissaires ne parcourent-ils pas déjà la Tunisie, l'Algérie, l'Inde, la Perse ? Enfin, ces grandes nations ont, comme nous l'avons exposé, des intérêts économiques considérables, en opposition avec ceux de l'Allemagne. Elles les perdront en favorisant la politique allemande.

Pour sauvegarder leurs intérêts politiques et économiques, l'Angleterre, la France et la Russie devront en conséquence s'unir contre la Turquie et l'Allemagne et se prononcer en faveur du nouvel empire arabe.

« Les rivalités des nations européennes empêcheront

donc toute coalition contre un peuple sympathique, respectueux des intérêts étrangers engagés chez lui et désireux de redevenir libre. »

« Elles seront également un sûr garant d'une neutralité générale. L'Allemagne ne saurait venir au secours de la Turquie qu'en utilisant sa flotte. Le passage serait-il libre ? Poser la question, c'est la résoudre.

« Même en cas d'affirmative, sans aucune complication à redouter, ce qui n'est pas le cas, il faudrait songer à ce que coûterait et durerait une guerre contre une nation appuyée sur des forces considérables, bien armée et ayant pour elle ces auxiliaires précieux : les déserts de sable, le temps, l'espace, la volonté.

« A notre époque, la lutte doit être tout autre ; elle se porte tout naturellement sur le terrain économique. Guillaume II possède déjà en Asie Mineure un avantage marqué sur ses concurrents ; il cherchera sans nul doute devant l'impossibilité d'agir autrement, à conserver son avance et ne se mettra pas en travers de la volonté d'un peuple.

« Les Arabes auront besoin d'hommes et de capitaux pour organiser leur pays et le mettre en valeur et, ils le disent bien haut, ils réserveront leurs sympathies et leur clientèle à la nation qui les aura le plus favorisés.

« Il est donc infiniment probable que les Arabes resteront seuls en face des Turcs. Le résultat ne saurait être douteux et le dénouement de cette grande crise sera un événement sensationnel qui marquera plus que la séparation de la Norvège et de la Suède, et tout autant que celle de l'Autriche et de la Hongrie, dans l'histoire des peuples.

« La lutte actuelle, intéressante à plusieurs titres, entre Arabes et Turcs, qui dure depuis plus d'un siècle, est en effet devenu une question mondiale de première importance. »

Il va sans dire que nous donnons les conclusions de M. Yung pour résumer l'esprit de son livre et non pour nous associer à des idées qui nous semblent appeler encore beaucoup de prudentes réserves.

Almanach illustré du Marsouin pour 1906.

Cet almanach, qui en est à sa quatorzième année de publication, a obtenu une place à part dans la bibliographie militaire et coloniale.

L'année militaire coloniale qui lui fournit d'habitude ample matière, présente en 1905 un intérêt tout à fait spécial, notamment en ce qui concerne la construction de chemins de fer, de ports et de voies routières et télégraphiques. Le mouvement géographique de l'année précédente offre de son côté des aperçus particuliers ; enfin les dernières opérations de la guerre russo-japonaise ont aussi leur écho dans cette superbe publication.

Comme d'habitude, l'*Almanach du Marsouin* est à la fois un livre didactique et une revue ; il renferme de plus l'annuaire complet des troupes coloniales.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Le Gérant : A. MARTIAL.